

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

17 ET 18 JUILLET

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**CONTRAT DE PERFORMANCE 2013-2018 DU POLE DE COMPETITIVITE
CAPENERGIES ET DE SA DECLINAISON POUR LE VOLET CORSE**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : APPROBATION DU CONTRAT DE PERFORMANCE 2013-2018 DU POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES ET DE SA DECLINAISON POUR LE VOLET CORSE

1. Présentation générale du Pôle

Acteurs majeurs du dispositif d'innovation français, présents dans un grand nombre de secteurs économiques, les pôles de compétitivité sont des associations qui réunissent localement des entreprises innovantes de toute taille et des acteurs de la formation et de la recherche, autour de projets collaboratifs, en s'appuyant sur les atouts et les savoir-faire présents dans les territoires.

Centré sur les énergies non génératrices de gaz à effet de serre, le pôle de compétitivité Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux pour développer une filière énergétique adaptée au « mix énergétique » de demain, en préparant l'ensemble des acteurs aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir.

Capenergies s'est ainsi positionné, dès son origine, sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques permettant de fournir des solutions concrètes au nécessaire remplacement des énergies fossiles.

Le positionnement stratégique de Capenergies s'inscrit dans cette logique de définition, de développement, et de déploiement de systèmes énergétiques du futur et des technologies qui leur sont associées.

L'une des spécificités du pôle est d'intégrer les enjeux relatifs aux réseaux faiblement interconnectés et insulaires : son objectif est de répondre aux spécificités de ses territoires riches en ressources énergétiques renouvelables mais contraints par des réseaux énergétiques faiblement interconnectés (Est de la Région PACA) ou isolés (Corse et territoires ultramarins).

2. Bilan général du Pôle sur la période 2008-2012

Capenergies a été classé dans les 20 pôles très performants (sur 71) par l'audit national des pôles de compétitivité en 2012, piloté conjointement par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DATAR). Capenergies a ainsi été évalué comme un pôle ayant rempli d'une manière excellente les objectifs de la politique des pôles de compétitivité.

L'audit a relevé que Capenergies est un pôle qui fonctionne bien et qui a su développer des synergies à différents niveaux :

- Concernant la participation des acteurs, un équilibre a été trouvé sur le rôle et le poids de chacun. La dynamique est bonne, le pôle accueille une cinquantaine de nouveaux membres chaque année sans qu'aucune campagne de sensibilisation particulière ne soit réalisée.
- Concernant l'animation du pôle, l'audit a relevé le professionnalisme de l'équipe, orientée sur des activités précises et ciblées. L'effectif a connu une croissance importante depuis la dernière évaluation puisqu'il a plus que doublé. Cet accroissement semble correspondre à une augmentation de l'activité et des revenus, le pôle a toujours su dégager une trésorerie positive depuis sa création.
- La création d'un collège des financiers par le pôle répond à un besoin des PME. Ce collège suscite l'adhésion des membres du pôle et l'intérêt d'autres pôles de compétitivité.
- Le pôle a engagé des coopérations avec d'autres pôles à différents niveaux. Au niveau thématique (charte avec les pôles énergie) au niveau local (développement de synergies et de projets transversaux), au niveau européen (développement de partenariats européens avec le projet Régions de la connaissance du septième programme-cadre - FP7 - de l'Union européenne pour la recherche et le développement et Communautés de la connaissance et de l'innovation - KIC - de l'European Institute of Innovation and Technology - EIT).
- Les projets « Agence Nationale de la Recherche » labellisés par le pôle sont nombreux (grâce à l'existence de programmes dédiés à l'ANR probablement) mais le nombre de projets du Fonds Unique Interministériel reste faible, au regard notamment du nombre et de la typologie des membres du pôle. Les grands groupes sont impliqués dans les projets de démonstrateurs mais ne jouent pas l'effet d'entraînement sur les PME et les autres acteurs du territoire que l'on pourrait attendre.
- Le pôle a une forte implication dans le cadre des Investissements d'Avenir, notamment via les AMI ADEME qui permettent d'associer grands groupes, PME et laboratoires.

3. La forte implication de la Corse dans le pôle depuis 2005

La précédente évaluation de 2008 soulignait l'intégration perfectible des acteurs du volet Corse. L'évaluation de 2012 note que le projet Myrte sur le site de Vignola répond directement à cette critique. Il a permis d'accroître l'implication des acteurs Corse dans le pôle. L'évaluation note enfin que cette tendance doit être poursuivie notamment pour maintenir la spécificité insulaire du pôle.

Pour rappel, par délibération n° 05/266 AC en date du 15 décembre 2005, l'Assemblée de Corse avait approuvé la mise en œuvre du projet conjoint PACA-CORSE dans le cadre du pôle de Compétitivité CAPENERGIES ayant pour thématique les « énergies non génératrices de gaz à effet de serre et les énergies renouvelables ».

L'ADEC ayant élaboré le dossier de candidature, le Conseil d'administration de l'ADEC a approuvé la participation de l'Agence par délibération n° 05/05 C.A. en date du 28 février 2005, et par suite, le Conseil d'administration de l'ADEC a approuvé les modalités de portage par l'Agence du volet corse du pôle (délibération n° 05/19 C.A. en date du 28 septembre 2005).

C'est dans ce cadre que l'ADEC portant le volet Corse du pôle assure depuis 2005, trois missions essentielles :

- la détection et l'accompagnement des projets en vue d'une labellisation ;
- le soutien au secteur des EnR ;
- l'animation et la promotion du volet Corse.

Le volet corse du pôle compte près de 65 membres ou partenaires dont quarante cinq entreprises.

Depuis la naissance du pôle, l'activité du volet Corse s'est traduite notamment par la labellisation de 32 projets. Par ailleurs, il faut souligner que l'Université de Corse a été partenaire de nombreux projets labellisés. Ainsi la participation au Pôle a véritablement permis d'assurer une meilleure connexion entre le monde de la recherche et le monde entrepreneurial.

C'est notamment le cas du projet MYRTE, projet structurant, qui réunit l'Université de Corse, le CEA et AREVA et qui vise à expérimenter l'intégration au réseau électrique d'une chaîne hydrogène alimentée par une centrale photovoltaïque.

Le projet MYRTE préfigure l'approvisionnement électrique de demain des milieux insulaires : associant la production solaire photovoltaïque et chaîne hydrogène, MYRTE valorise une ressource locale abondante mais intermittente par un mode de production continu dans le temps. Ce faisant, il permet de s'affranchir de l'une des contraintes principales liées à l'utilisation des énergies renouvelables par les petits réseaux électriques.

Au-delà de la détection et de l'accompagnement des projets labellisés, le volet Corse du pôle a véritablement initié une politique proactive en faveur du secteur des énergies renouvelables.

A cet effet, l'Assemblée de Corse a autorisé, par la délibération n° 05/266 AC du 15 décembre 2006, la création de la mesure « Contrat Compétitivité Énergie » en application des dispositions de la loi du 22 janvier 2002 (article 17) qui autorise la Collectivité Territoriale de Corse à créer des mesures d'aides aux entreprises dans le respect de la réglementation communautaire. Il s'agit d'une mesure spécifiquement dédiée aux secteurs d'activités du volet insulaire du pôle de compétitivité Capenergies. Ce sont ainsi près de 855 k€ qui ont été mobilisés pour soutenir les projets nés au sein du pôle.

En matière de soutien au secteur, le volet Corse s'est positionné sur des actions de structuration.

On citera notamment l'opération de diagnostic des entreprises du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Menée de façon partenariale, cette opération a permis de cartographier les compétences et les qualifications des entreprises, d'identifier les freins au développement de projets nouveaux, d'identifier les besoins (en ressources financières, en RH, en collaboration) pour la réalisation de projets nouveaux et d'identifier des pistes de développement collectif de la filière.

Ce diagnostic a été la phase préalable à l'élaboration et la validation d'un programme d'actions relatif aux entreprises du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, porté par l'association Aghjasole. Au regard des caractéristiques du secteur, la stratégie de développement élaborée repose sur la mutualisation de moyens et d'actions nécessaires, d'une part à l'accroissement et au développement des compétences et, d'autre part à l'ouverture de ces entreprises.

On citera également la mobilisation d'un ensemble de services à destination des entreprises membres de Capenergies. Face aux évolutions rapides de la technologie, de la concurrence et de la demande, et compte-tenu de l'étroitesse du marché local, le volet corse du pôle de compétitivité Capenergies soutient ses membres dans leurs efforts de compétitivité, de recherche et de conquête de marchés extérieurs à l'île. La délégation régionale a diffusé systématiquement les événements en lien avec les thématiques du pôle pour encourager les déplacements professionnels des adhérents sur des salons ou séminaires professionnels, ou des visites d'affaires et de prospection. Les entreprises ont pu bénéficier d'une aide financière pour se rendre aux salons sur le continent ou à l'étranger.

En matière d'animation de l'écosystème et de promotion, on citera enfin différentes actions menées visant à renforcer la communication autour du volet Corse du pôle, matérialisée par un kit de communication « Capenergies Corse » détaillant les fiches de services proposés.

Ainsi que l'organisation ou la participation à des salons ou événements professionnels. A cet égard, on citera le Salon Energ'iles, organisé par la Direction Déléguée à l'Energie, qui a en 2013 réuni des intervenants institutionnels et des experts autour de colloques, tables rondes et ateliers techniques. 18 membres du pôle Capenergies ont participé à cet événement. Parmi eux, 10 ont tenu un stand. Certains ateliers techniques ont été placés sous le patronage du pôle de compétitivité Capenergies, qui a ainsi animé trois tables rondes sur La Biomasse, les Smartgrids et le Stockage. Une soixantaine de personnes ont participé à ces tables rondes.

4. Le contrat de performance du pôle pour 2013-2018

En 2013, s'est ouverte la troisième phase de développement des pôles de compétitivité. Ces derniers doivent mieux intégrer l'objectif de mettre sur le marché et de diffuser les produits ou services innovants issus de leur activité.

L'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi pour mieux participer à la structuration des filières industrielles et se mobiliser pour la réindustrialisation. Les pôles doivent accompagner plus efficacement les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) innovantes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de leurs produits, en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée associant l'Etat, les régions et les métropoles. Ils doivent participer ainsi au renforcement des territoires en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique.

Dans la phase 3 des pôles, l'accompagnement des PME doit être renforcé dans quatre domaines principaux en lien avec les régions : l'accès au financement (capital investissement), l'internationalisation, l'accès aux compétences et le conseil.

Les pôles de compétitivité doivent renforcer les relations entre les PME, les ETI et les grands groupes, et doivent porter une attention particulière aux achats, à la sous-traitance, à la mise sur le marché et à l'accompagnement à l'export. Ils doivent veiller à une implication plus forte des acteurs de la formation, pour mieux mettre en cohérence l'offre de formation avec les besoins des entreprises sur leur territoire.

Les objectifs sont fixés dans un contrat de performance individualisé, en fonction des ambitions et du potentiel de chaque pôle sur les six années 2013 à 2018.

Dans ce contexte, Capenergies s'inscrit depuis 2013 dans une nouvelle feuille de route stratégique axée sur la création de valeur pour ses membres et l'accompagnement du développement économique de ses territoires.

L'ambition du pôle Capenergies est d'être un acteur majeur de deux grands défis de la société :

- La transition énergétique, permettant de fournir des solutions concrètes au nécessaire remplacement des énergies fossiles, à la réduction de la demande énergétique et à la maîtrise du changement climatique.
- La compétitivité de la France, en développant des filières énergétiques régionales ou nationales et en permettant de transformer notre recherche de haut niveau en produits ou services commercialisables.

Sur ces bases et pour la période 2013-2018 correspondant à la phase 3 des pôles de compétitivité, les objectifs de Capenergies se concentrent sur trois grands domaines d'activités stratégiques :

- Efficacité énergétique,
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées,
- Production d'énergies décarbonées.

Au sein des 3 domaines d'activités stratégiques, 13 axes d'innovation prioritaires ont été définis. L'innovation s'entend ici comme la convergence entre idée, marché et société.

Les objectifs se déclinent en cinq orientations principales :

- S'inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique,
- Cibler des marchés applicatifs,
- Orienter le potentiel d'innovation,
- Développer l'accès aux marchés,
- Optimiser l'action du pôle.

Le document annexé à ce rapport détaille l'ensemble de ces orientations.

5. Perspectives du volet Corse

Dans le contexte de la phase 3 des pôles de compétitivité, l'enjeu de la période à venir est d'impulser une réelle dynamique dans le secteur des énergies renouvelables (ENR) et de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), afin que les membres du pôle, essentiellement des TPE et des PME retirent une valeur ajoutée réelle de leur adhésion au pôle.

C'est en ce sens que le Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle, qui regroupe les représentants de l'éco-système de l'innovation en Corse et de la filière ENR/MDE, a validé le 15 mai 2014 un plan d'actions à horizon 2015, articulé autour des axes suivants :

- Animer et sensibiliser,
- Développer l'accès aux marchés,
- Orienter le potentiel d'innovation,
- Poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière,
- Accompagner l'émergence, le suivi et la valorisation des projets structurants.

a. Animer et sensibiliser

Dans le contrat de performance 2013-2018, les objectifs de Capenergies se concentrent sur trois grands domaines d'activités stratégiques : efficacité énergétique, systèmes énergétiques insulaires et zones isolées et production d'énergies décarbonées.

Le pôle réaffirme ainsi son positionnement historique sur la problématique énergétique des territoires insulaires et sur les énergies décarbonées. Il y adjoint le thème central de l'efficacité énergétique.

Il apparaît ainsi nécessaire de faire évoluer la structure des membres du volet Corse du pôle afin d'assurer une meilleure représentation des acteurs de l'efficacité énergétique, en initiant des démarches de référencement auprès des entreprises de l'éco-construction.

Au-delà du simple accroissement de la base d'adhérents au pôle, la dynamique insufflée par ce dernier passe nécessairement par une bonne communication autour de ses activités. Il est donc envisagé de renforcer la communication autour du pôle, notamment en ce qui concerne son positionnement et son offre de services à valeur ajoutée.

b. Développer l'accès aux marchés

Le volet Corse s'inscrit pleinement dans les orientations de la phase 3 de la politique des pôles de compétitivité et dans l'axe de développement identifié par la gouvernance centrale. Il s'agit ici d'accompagner la croissance des entreprises par la mise en place de gammes de services à valeur ajoutée intervenant sur les différents leviers de croissance.

Le pôle a construit pour 2013-2018 un package d'accompagnements pour la croissance des entreprises, permettant notamment de transformer le vivier de

projets, en produits et services générateurs de croissance et d'emplois. Cela se traduit par la mise en place d'une gamme de services à forte valeur ajoutée visant à renforcer la capacité du pôle à accélérer la mise en marché des innovations :

- La mise à disposition d'un savoir-faire en termes de montage de consortium.
- Un renforcement de la capacité de Capenergies à insérer ses membres, notamment PME, dans les bons réseaux de partenaires
- Un appui au développement et à la mise sur le marché des innovations.
- Une anticipation des besoins en compétences et en formation

L'exercice de veille réglementaire, économique et technologique apparaît comme une action fondamentale pour accompagner les actions de développement d'accès aux marchés. C'est une condition nécessaire de réussite afin que les membres puissent appréhender plus précisément les caractéristiques de leur environnement à court terme et à moyen terme.

Cette veille sera déclinée en tables rondes de sensibilisation aux enjeux nouveaux afin d'accompagner les mutations du tissu économique et afin de préparer à ces contextes.

Les journées de rencontre entre donneurs d'ordres et sous-traitance seront poursuivies et seront des espaces privilégiés d'établissement de courants d'affaires pour les entreprises membres du volet Corse.

c. Orienter le potentiel d'innovation

Lors du lancement des pôles de compétitivité en 2005, l'objectif était de parvenir, par le rapprochement du monde de la recherche, de la formation et de l'entreprise, à faire émerger des projets collaboratifs technologiquement innovants.

La phase 3 de la politique des pôles de compétitivité n'écarte pas la thématique centrale de l'innovation qui a été le principal levier de croissance et de visibilité des pôles. L'innovation s'entend désormais comme la confrontation entre usage, technologie et marché.

Ainsi, le pôle et son volet Corse ont identifié un certain nombre d'axes d'innovations qu'il conviendra de développer, en particulier :

- Efficacité énergétique
 - Outils, méthodes et technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments
 - Composants et systèmes de production énergétique intégrés au bâti
 - Solutions de pilotage et d'optimisation de la consommation et de la production d'énergie (Smart Grid) pour les bâtiments
 - Systèmes énergétiques embarqués
 - Systèmes de recharge de véhicules électriques et d'alimentation des navires à quai
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées
 - Outils et modèles de prédiction et de gestion de la consommation et de la production d'énergie
 - Systèmes de stockage électrique et thermique

- Solutions pour l'autoconsommation
- Systèmes énergétiques autonomes à base d'ENR

Dans une démarche proactive, le volet Corse du pôle devra être en mesure de lancer des appels à projets thématiques et ciblés sur ses axes d'innovations, adaptés aux caractéristiques du tissu entrepreneurial local, afin de faire émerger des projets innovants au sein de « niches » de croissance et d'emploi.

Les appels à projets pourront être lancés en partenariat avec d'autres établissements ou collectivités.

d. Poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière

Lors de la phase 2, le volet Corse du pôle avait mené diagnostic des membres afin de réaliser une cartographie des entreprises existantes et de leurs caractéristiques.

De ce diagnostic avaient été identifiés les besoins existants de la filière, tant en terme de financement, de formation ou de tout autres moyens nécessaire à la concrétisation des projets.

Les efforts entrepris pour structurer la filière nécessitent d'être poursuivis voire renforcés.

Les axes de développement suivants sont envisageables :

- Audits stratégiques individuels d'entreprises
- Référencement et valorisation des savoir-faire des industriels.

e. Accompagner l'émergence, le suivi et la valorisation des projets structurants

Le pôle de compétitivité a contribué activement au montage de projets structurants, notamment en termes d'ingénierie financière, juridique et règlementaire. On citera bien évidemment le projet MYRTE.

Par la suite, ces projets structurants ont fait l'objet d'un suivi par le pôle.

Il convient désormais d'accentuer l'effort sur la valorisation de ces projets. Ainsi, l'analyse détaillée des potentialités de ces projets est un objectif que le pôle peut se fixer.

Bien évidemment, l'émergence d'un nouveau projet structurant pour le territoire reste une priorité. On analysera notamment les possibilités d'un projet structurant en lien avec le Domaine d'Action Stratégique « Efficacité énergétique ». Ce projet pourrait constituer une expérimentation pilote à l'échelle d'un territoire ou d'un micro-territoire et pourrait dépasser la seule thématique énergétique afin de lui donner une portée générale.

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- De prendre acte du bilan du pôle de compétitivité et de son volet Corse, tel qu'annexé au présent rapport ;
- D'approuver le contrat de performance entre l'Etat, le Pôle, et les Collectivités partenaires tel qu'annexé au présent rapport et d'approuver la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse au fonctionnement du Pôle, sachant qu'elle pourra bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne.
- De prendre acte du plan d'action du volet Corse du pôle pour la période 2013-2015 tel qu'annexé au présent rapport;
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre tous actes et toutes mesures destinées à mettre en œuvre la troisième phase du pôle de Compétitivité.
- De désigner un membre titulaire et un suppléant représentant l'Assemblée de Corse au Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle Capenergies.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ANNEXES

- Bilan (2009-2012) et des perspectives (2013-2015) du volet Corse du pôle de Compétitivité Capenergies,
- Contrat de Performance 2013-2018
- Liste des membres du volet Corse de Capenergies
- Projets labellisés

CAPENERGIES

**BILAN (2009-2012) ET PERSPECTIVES (2013-2015) DU POLE DE
COMPETITIVITE ET DE SON VOLET CORSE**



1 SOMMAIRE

1	Sommaire	13
2	Présentation du bilan général du Pôle de Compétitivité Capenergies	15
2.1	L'évaluation des pôles de compétitivité	15
2.1.1	Contexte	15
2.1.2	Politique des pôles	15
2.1.3	Evaluation individuelle de Capenergies.....	15
2.2	Caractéristiques du pôle	16
2.2.1	Capenergies en bref	16
2.2.2	Les chiffres-clefs 2009-2012	19
2.3	Stratégie, collaboration et organisation.....	21
2.3.1	Stratégie du pôle	21
2.3.2	Dynamiques collaboratives.....	22
2.3.3	Animation du pôle et organisation de la gouvernance	25
2.3.4	Articulation et positionnement avec les autres acteurs de l'innovation et du développement territorial	27
2.4	Actions et résultats	29
2.4.1	Développement des projets de R&D	29
2.4.2	Projets structurants de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises du pôle	31
2.4.3	Développement de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises du pôle	33
2.4.4	Impacts du pôle	37
3	Présentation du bilan d'activité du volet Corse.....	38
3.1	Volet Corse du Pôle de compétitivité	38
3.1.1	Présentation	38
3.1.2	Gouvernance.....	39
3.2	Plan d'action du volet Corse	39
3.2.1	Les Axes.....	39
3.2.2	Animation et sensibilisation	40
3.2.3	Construction de partenariat avec les autres membres insulaires du pôle.....	42
3.2.4	Amplifier les actions autour de la formation.....	44
3.2.5	Accompagner la structuration de la filière.....	45
3.2.6	Initier une ébauche de stratégie à l'international	48
3.2.7	Assurer le suivi des projets structurants	48
3.3	Soutien aux projets innovants.....	50
3.3.1	Rappel	50
3.3.2	Bilan	50
3.4	Bilan Financier.....	51
4	Stratégie générale du pôle et plan d'action du volet Corse.....	52
4.1	La troisième phase des pôles de compétitivité	52
4.2	Orientations Stratégies du pôle de compétitivité Capenergies.....	54
4.2.1	Ambition	54
4.2.2	Domaines d'activités stratégiques	54
4.2.3	Objectifs	55
4.2.4	1 - S'inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique	55
4.2.5	2 - Cibler des marchés applicatifs.....	57
4.2.6	3 - Orienter le potentiel d'innovation	57
4.2.7	4 - Développer l'accès aux marchés.....	58
4.2.8	5 - Optimiser l'action du pôle	59
4.3	Les orientations du Volet Corse du pôle de compétitivité	60

4.3.1 Rappels des ambitions et orientations stratégiques énergétiques de la région Corse	60
4.3.2 Domaines d'activités.....	63
4.3.3 Plan d'Actions.....	66
4.3.4 Gouvernance.....	69

2 PRESENTATION DU BILAN GENERAL DU POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES

2.1 L'ÉVALUATION DES POLES DE COMPETITIVITE

2.1.1 CONTEXTE

Le rapport de l'évaluation de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité confiée au consortium Bearing Point-Erdyn-Technopolis ITD a été rendu en juin 2012. Cette évaluation a été pilotée conjointement par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DATAR). Sa réalisation s'est appuyée sur un comité de pilotage associant des personnalités qualifiées, des représentants de l'Association des régions de France ainsi que les ministères et agences participant à la politique des pôles de compétitivité.

Cette évaluation, conduite entre décembre 2011 et juin 2012, a porté à la fois :

- sur la mise en œuvre des pôles de compétitivité de 2009 à 2012,
- sur analyse de la performance et des résultats atteints par chaque pôle de compétitivité depuis leur création.

2.1.2 POLITIQUE DES POLES

L'évaluation a mis en évidence l'efficacité de l'action des pôles de compétitivité.

La majorité des entreprises membres des pôles ont déclaré avoir augmenté leurs investissements et effectifs en R&D depuis leur adhésion. Près de 66 % des entreprises membres ont affirmé avoir créé des emplois et plus de 80 % en avoir maintenu. Enfin, un tiers des entreprises membres ont indiqué que leur appartenance à un pôle leur a permis d'augmenter leur chiffre d'affaires et d'améliorer leur capacité à exporter.

2.1.3 EVALUATION INDIVIDUELLE DE CAPENERGIES

Capenergies a été classé dans les 20 pôles très performants (sur 71). Il a été évalué comme un pôle ayant rempli d'une manière excellente les objectifs de la politique des pôles de compétitivité.

L'audit a relevé que Capenergies est un pôle qui fonctionne bien et qui a su développer des synergies à différents niveaux.

Concernant la participation des acteurs, un équilibre a été trouvé sur le rôle et le poids de chacun. La dynamique est bonne, le pôle accueille une cinquantaine de nouveaux membres chaque année sans qu'aucune campagne de sensibilisation particulière ne soit réalisée.

Concernant l'animation du pôle, l'audit a relevé le professionnalisme de l'équipe, orientée sur des activités précises et ciblées. L'effectif a connu une croissance importante depuis la dernière évaluation puisqu'il a plus que doublé. Cet accroissement semble correspondre à une augmentation de l'activité et des revenus, le pôle a toujours su dégager une trésorerie positive depuis sa création.

La création d'un collège des financiers par le pôle répond à un besoin des PME. Ce collège suscite l'adhésion des membres du pôle et l'intérêt d'autres pôles de compétitivité.

Le pôle a engagé des coopérations avec d'autres pôles à différents niveaux. Au niveau thématique (charte avec les pôles énergie) au niveau local (développement de synergies et de projets transversaux), au niveau européen (développement de partenariats européens avec le projet Régions de la connaissance du septième programme-cadre - FP7 - de l'Union européenne pour la recherche et le développement et Communautés de la connaissance et de l'innovation - KIC - de l'European Institute of Innovation and Technology - EIT).

Les projets « Agence Nationale de la Recherche » labellisés par le pôle sont nombreux (grâce à l'existence de programmes dédiés à l'ANR probablement) mais le nombre de projets du Fonds Unique Interministériel reste faible, au regard notamment du nombre et de la typologie des membres du pôle. Les grands groupes sont impliqués dans les projets de démonstrateurs mais ne jouent pas l'effet d'entraînement sur les PME et les autres acteurs du territoire que l'on pourrait attendre. Le pôle a une forte implication dans le cadre des Investissements d'Avenir, notamment via les AMI ADEME qui permettent d'associer grands groupes, PME et laboratoires,

La précédente évaluation soulignait l'intégration perfectible des acteurs du volet Corse. Le projet Myrte sur le site de Vignola répond directement à cette critique. Il a permis d'accroître l'implication des acteurs Corse dans le pôle. Ces tendances doivent être poursuivies notamment pour maintenir la spécificité insulaire du pôle.

Les sections suivantes détaillent cette analyse et reprennent en partie les argumentaires développés dans le cadre de l'audit.

2.2 CARACTERISTIQUES DU POLE

2.2.1 CAPENERGIES EN BREF

Le pôle de compétitivité Capenergies s'est constitué en association loi 1901 le 14 novembre 2005, à la suite de sa labellisation par le CIADT du 12 juillet 2005. Le pôle s'appuie sur un large réseau d'entreprises, de laboratoires de recherche et de centres de formation, acteurs de l'innovation, de la formation et du développement industriel dans le domaine des énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Centré sur les énergies non génératrices de gaz à effet de serre, Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux pour développer une filière énergétique nationale adaptée au « mix énergétique » de demain, en préparant l'industrie aux inévitables mutations technologiques et industrielles à venir. Capenergies s'est positionné dès son origine sur le développement et le déploiement de systèmes énergétiques permettant de fournir des solutions concrètes au nécessaire

remplacement des énergies fossiles. Ces systèmes énergétiques du futur, basés sur les analyses des besoins et des ressources énergétiques de chaque territoire, intégreront diverses solutions correspondant :

- à la maîtrise de la demande en énergie dans le bâtiment, les équipements, l'industrie et le transport,
- à des énergies primaires renouvelables,
- à des énergies primaires nucléaires,
- au stockage de l'énergie,
- à des architectures énergétiques locales, réparties sur les territoires,
- à une gestion dynamique de l'offre et de la demande.

Développer de nouvelles technologies, expérimenter et optimiser des systèmes, créer de nouvelles filières constituait les objectifs prioritaires de Capenergies durant la phase 2.0, dans ses 9 grands domaines d'activité :

- Maîtrise de la demande en énergie
 - o Développer une filière régionale sur les services énergétiques, dans tous les secteurs (bâtiments, industries, tertiaire, éclairage, équipements et process) et rechercher un modèle économique durable
 - o Maîtriser la demande en énergie sur les territoires insulaires
- Solaire
 - o Réduire les coûts, accroître les performances et la fiabilité des systèmes solaires photovoltaïque, thermique et thermodynamique
 - o Développer une filière régionale/nationale dans le solaire photovoltaïque
- Eolien
 - o Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de technologies off-shore
 - o Positionner des acteurs régionaux et nationaux sur le développement de petites éoliennes
- Hydraulique
 - o Evaluer les potentialités d'un stockage des énergies solaires et éoliennes par de petits réservoirs hydrauliques dédiés
 - o Compléter le savoir-faire national par des outils et méthodes relatifs aux impacts environnementaux
- Géothermie
 - o Accompagner le développement de la filière sur les territoires insulaires
 - o Promouvoir la réalisation de réseaux de chaleur Basse Température
- Energies marines
 - o Favoriser la définition et la conception de systèmes de production compétitifs
- Biomasse
 - o Conforter le positionnement des acteurs régionaux et nationaux sur le marché des appareils et installations de Chauffage Biomasse
 - o Développer les procédés de production des biocarburants de 2eme génération
- Bioénergies
 - o Accroître la compétitivité technico économique des procédés biotechnologiques

- Fission nucléaire
 - Favoriser l'activité scientifique, technologique et industrielle autour du CEA/Cadarache
 - Développer des procédés de production d'hydrogène, de chaleur ou de Dessalement d'eaux saumâtres couplés à l'énergie nucléaire
- Fusion
 - Accompagner les initiatives d'acteurs industriels régionaux et nationaux pour répondre aux besoins d'ITER
 - Accompagner les PME du pôle dans leur positionnement « métier » vis-à-vis des marchés ITER
- Hydrogène
 - Contribuer au développement d'une filière nationale par la mise en œuvre de programmes structurants
- Stockage de l'énergie
 - Déployer des moyens de stockage de l'énergie sur les territoires insulaires
- Intégration et couplage des systèmes énergétiques
 - Développer une filière nationale sur les systèmes énergétiques embarqués
 - Préparer les territoires à une arrivée massive de véhicules électriques
 - Favoriser le déploiement des énergies renouvelables sur les territoires insulaires
 - Développer des architectures énergétiques associant différents modes de production d'énergie, des moyens de stockage de maîtrise de la demande

En 2013, Capenergies regroupe 572 membres dont 314 implantés en PACA, 185 sur les territoires insulaires et le reste dans d'autres départements, représentant l'ensemble de la palette des énergies concernées, des PME-PMI et TPE aux grands groupes industriels en passant par les laboratoires et organismes de recherche ainsi que des centres de formation.

Les membres sont répartis en 4 collèges : Industriel, Formation, Recherche et Financiers.

Il répond à des objectifs partagés par tous, à savoir :

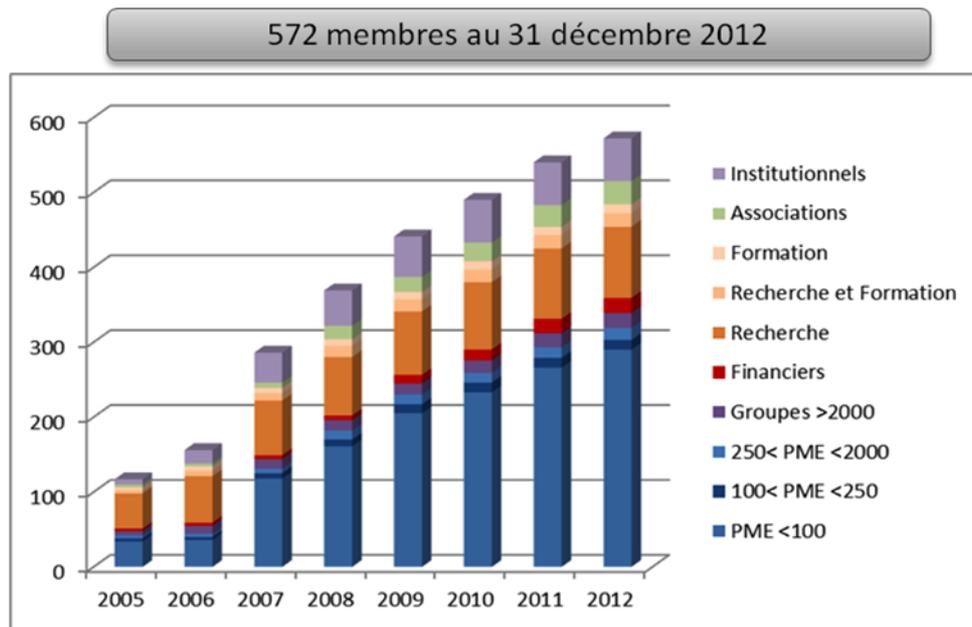
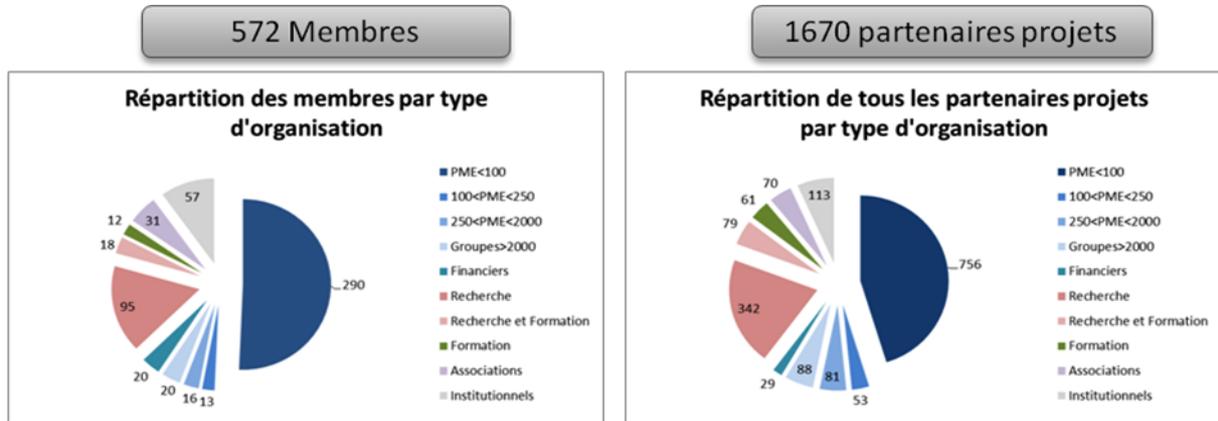
- la maîtrise des changements climatiques,
- la diminution de la dépendance énergétique nationale,
- la recherche d'un équilibre régional production/consommation,
- la maîtrise des impacts environnementaux des futurs moyens de transport et de production d'énergie,
- un positionnement renforcé des industriels régionaux et nationaux sur le secteur de l'énergie.

La présence, au sein de Capenergies, d'un tissu de PME très dynamiques sur cette thématique constitue un atout remarquable pour le développement industriel du pôle. Ce réseau d'acteurs est porteur de fortes compétences dans les différents domaines énergétiques et est positionné de manière privilégiée sur le marché de l'énergie de chacun de ces territoires. La problématique énergétique très spécifique des systèmes insulaires est, par ailleurs, le plus souvent critique et nécessite que des solutions innovantes y soient déployées rapidement. Ils constituent ainsi des terrains

d'expérimentation et de démonstration de première importance pour un positionnement concurrentiel de nos entreprises.

2.2.2 LES CHIFFRES-CLEFS 2009-2012

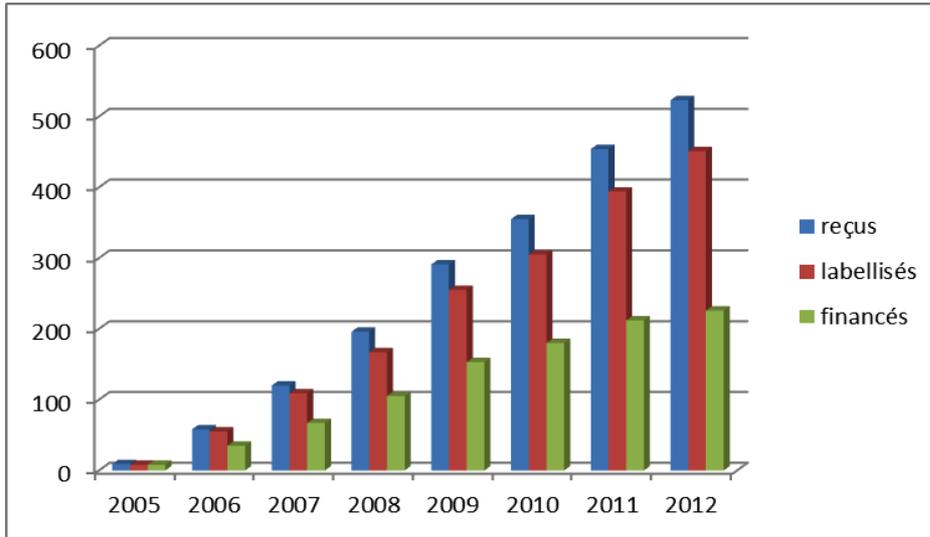
2.2.2.1 MEMBRES ET PARTENAIRES



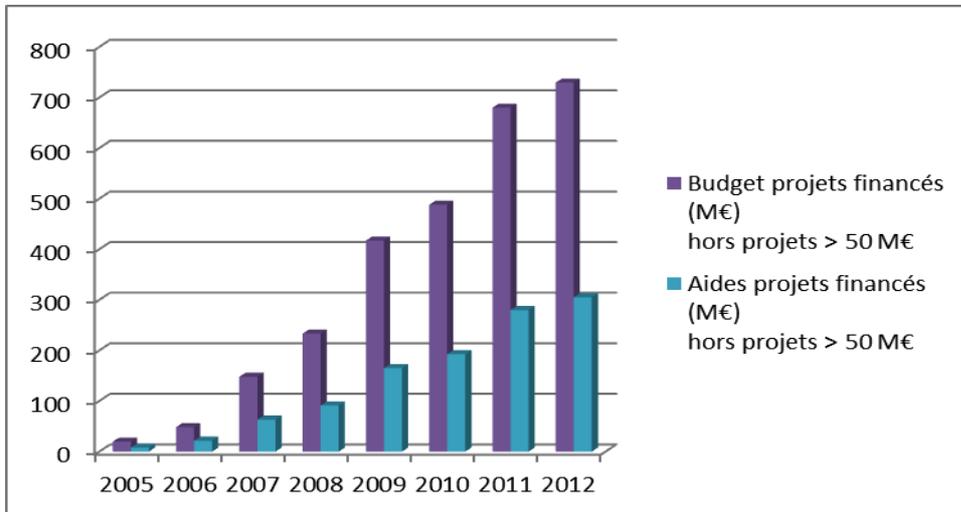
une croissance continue du nombre d'adhérents

2.2.2.2 PROJETS D'INNOVATION

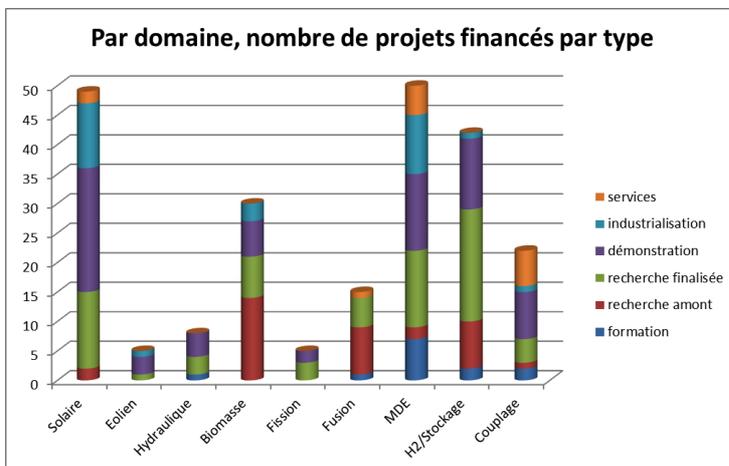
Le pôle a connu une croissance continue du nombre de projets d'innovation depuis sa création.



A fin 2012, 452 projets ont été labellisés et 226 projets ont été financés, représentant un budget investi de 730 M€ et 305 M€ d'aides.



On constate toujours une part importante de projets (financés) dans les domaines Solaire, Maîtrise de la Demande en Energies et Hydrogène/Stockage.

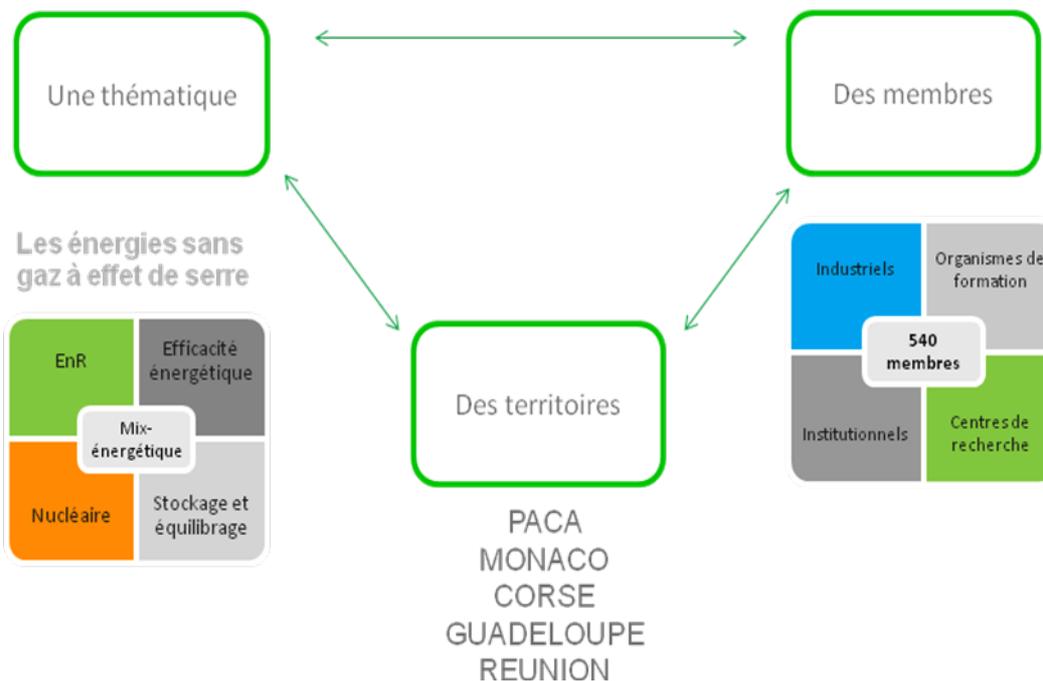


2.3 STRATEGIE, COLLABORATION ET ORGANISATION

2.3.1 STRATEGIE DU POLE

S'inscrivant dans une complémentarité, à l'échelle des régions et du territoire national, Capenergies possède différentes spécificités, à savoir :

- Son positionnement sur l'ensemble du mix énergétique « décarboné » : en associant les différentes ressources énergétiques (énergies renouvelables et nucléaire), l'efficacité énergétique et l'intégration aux réseaux (vecteurs énergétiques et stockage, équilibrage, smartgrids),
- Sa stratégie volontariste pour les réseaux faiblement interconnectés et insulaires : son objectif est de répondre aux spécificités de ses territoires riches en ressources énergétiques renouvelables mais contraints par des réseaux énergétiques faiblement interconnectés (Est de la Région PACA) ou isolés (Corse et territoires ultramarins),
- Son réseau de près de 570 membres spécialistes de l'énergie, intégrant à la fois les grands industriels (EDF, GDF-Suez, AREVA, E-ON,...), les grands organismes de recherche et d'enseignement (CEA, CNRS, Universités, Grandes Ecoles,...), de nombreuses entreprises (PME, TPE) et des financiers.



Les atouts de Capenergies justifient une ambition au niveau international du pôle et de ses membres, sur le mix énergétique des réseaux faiblement interconnectés (PACA) ou isolés (les îles), une priorité sur les réseaux intelligents et le stockage, le développement des filières énergétiques de demain et d'un mix énergétique optimisé. Le contrat de performance et la feuille de route de la phase 2 détaillent de manière complète la stratégie du pôle. L'objectif de Capenergies est d'être un acteur majeur du développement scientifique, technologique et industriel des filières Énergétiques.

La stratégie générale du pôle dans sa phase 2 comprend 4 Domaines d'Activité Stratégique (DAS). 2 DAS d'énergies primaires, les Énergies renouvelables et l'énergie nucléaire et 2 DAS de gestion et d'intégration, l'efficacité énergétique et le couplage, intégration et stockage avec une priorité mise sur le dernier DAS. Des analyses Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces (AFOM) sont réalisées pour chacune des technologies avec une analyse sur le positionnement stratégique du pôle par rapport à celles-ci ce qui permet de faire le lien avec la feuille de route.

Les enjeux technologiques et économiques sont ainsi couverts par l'analyse AFOM. Une partie de l'analyse par domaine aborde la question des ruptures technologiques attendues et du positionnement en France.

L'activité du pôle porte principalement sur les nouvelles technologies énergétiques ce qui place le développement durable au cœur de son activité. De 2009 à 2011, 100 % des projets de R&D financés étaient consacrés aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

Le regroupement des énergies renouvelables a pour objectif de mettre en exergue les aspects transversaux. Capenergies veut se spécialiser sur le mix énergétique localisé. Les analyses technologiques sont faites deux crans en dessous.

2.3.2 DYNAMIQUES COLLABORATIVES

Capenergies a su développer au cours de la phase 2 une dynamique collaborative à plusieurs niveaux. Au niveau de ses membres, des autres pôles présents sur le territoire, des clusters européens. La collaboration avec les autres pôles du secteur de l'énergie apparaît en revanche moins évidente.

La dynamique collaborative est désormais intégrée dans le comportement des membres du pôle. Les projets du programme d'investissements d'avenir ont permis d'impliquer les grandes entreprises dans des projets collaboratifs avec des partenaires académiques.

Une remarque de la précédente évaluation était de mieux travailler avec les autres pôles. L'audit de 2012 considère que cette faiblesse a été traitée comme l'atteste la coopération avec de nombreux pôles. Une coopération plus poussée avec le pôle SCS est lancée dans les smartgrids avec la mise en place d'une colabellisation de projets (un processus de labellisation commun).

Capenergies mutualise avec les autres pôles présents sur le thème de l'énergie. Une charte a été signée en 2008. Dans ce cadre, le pôle a des relations formelles mais peu poussées avec les autres pôles « énergies ». Cela résulte d'une volonté de

s'appuyer sur des projets concrets plutôt que sur des conventions ou des contrats cadres sans contenu opérationnel clair.

Capenergies mutualise aussi avec les pôles locaux pour développer des synergies en profitant de la proximité géographique. Les pôles locaux sont liés par une convention appelée CORP (Capenergies, Optitec, Risc, Pégase). Les pôles signataires de CORP ont défini une feuille de route.

L'évaluation de 2008 avait souligné une faible implication des grands groupes.

L'évaluation de 2012 reconnaît que les projets d'investissement d'avenir ont permis d'impliquer les grands groupes dans le pôle.

Capenergies souhaite s'inscrire au niveau européen. La participation aux projets du 7^e PCRD et l'inscription dans le KIC inno-energy (ce projet se veut être la « vitrine internationale » du pôle) de l'EIT participent à cette stratégie internationale. Capenergies a des relations régulières avec les autres pôles « énergies » afin de mutualiser certaines actions d'accompagnement et de faire émerger des projets co-labellisés. L'initiative originale « Ilenergies » portée par le volet Corse du pôle Capenergies permet de mutualiser les problèmes insulaires et oriente les travaux et l'animation du pôle pour ces territoires. L'implication dans la KIC Inno-Energy permet l'obtention de financements complémentaires pour les projets nationaux et assure une veille sur des projets et partenaires européens.

2.3.2.1 DYNAMIQUES DE COLLABORATION

Le taux de rotation des partenaires dans les projets était de 63 % en 2008 et de 79 % en 2011 ce qui est cohérent pour un pôle comptant 543 membres en 2011. Il signifie un fort renouvellement des participants dans les projets de R&D.

La dynamique collaborative est désormais intégrée dans le comportement des membres du pôle. Cependant le faible nombre de projets FUI financés montre que la dynamique collaborative entre grands groupes, PME et laboratoires académiques a une marge de progression. Ce faible nombre de projets FUI est à corriger par l'existence de guichets complémentaires dédiés à l'énergie tels que l'ADEME et du nombre important de projets collaboratifs dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Bien qu'étant hors périmètre de l'évaluation conduite en 2012, il est à noter que la dynamique actuelle en termes de FUI pour le Pôle s'est accélérée. A titre d'exemple, en mai 2014, dans le cadre du 17^{ème} appel à projets du FUI, 7 projets soutenus par le pôle et labellisés par son comité d'experts, ont été sélectionnés pour leur contenu innovant et les retombées économiques qu'ils devraient générer.

2.3.2.2 IMPLICATION DES PME

Le pôle Capenergies comptait 92 % de PME parmi les entreprises membres en 2008, ce chiffre est de 92 % en 2011. La part de PME sur le nombre total des membres du pôle était de 68,2 % en 2008, elle est de 59 % en 2011.

19 personnes membres des structures de gouvernance du pôle sont issues de PME, soit 26 %. En moyenne entre 2008 et 2011, les PME constituent 32,5 % des membres du pôle participant à des projets labellisés.

Il existe un grand décalage entre la part importante des PME dans les membres du pôle et la relative faiblesse de la part des PME participant à des projets labellisés.

Cette différence suggère que les PME adhèrent au pôle en premier lieu pour bénéficier de l'écosystème créé par le pôle et par les services qu'il fournit (par le collège des financiers notamment).

2.3.2.3 COORDINATION ENTRE POLES, COLLABORATIONS INTERPOLES ET INTER-CLUSTERS

En 2011, le pôle Capenergies a colabellisé 22 projets avec un autre pôle, soit une progression de 120 % par rapport à 2008.

Le pôle a des relations formelles mais peu poussées avec les autres pôles. Cela résulte d'une volonté de s'appuyer sur des projets concrets plutôt que sur des conventions ou des contrats cadres sans contenu opérationnel clair.

Cependant la précédente évaluation recommandait au pôle de développer les collaborations inter-pôles. C'est pourquoi le pôle coopère avec de nombreux pôles soit une base sectorielle (en l'occurrence l'énergie) soit sur une base géographique :

- Une coopération plus poussée avec le pôle SCS (Solutions Communicantes sécurisées) est lancée dans les « smartgrids » avec la mise en place d'une colabellisation de projets,
- Capenergies mutualise avec les autres pôles présents sur le thème énergie. Une charte a été signée en 2008 avec DERBI, TENERDIS, S2E2 et ADVANCITY,
- Capenergies mutualise aussi avec les pôles locaux (PEGASE, OPTITEC, SCS, SDVC) pour développer des synergies en profitant de la proximité géographique,
- Le collège de financiers est mutualisé au sein d'autres pôles locaux avec CORP et avec le pôle Mer PACA toujours pour profiter de la proximité géographique.

Au niveau européen, Capenergies a soumis en janvier 2012 un projet « Region of knowledge » dans le 7e PCRD et coopère à ce titre avec d'autres clusters énergie européens pour la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques.

Capenergies est inscrit dans un projet KIC (Knowledge Innovation Cluster) de l'Institut Européen des technologies (EIT), et intervient dans la sélection des projets au niveau national et européen.

Capenergies a signé une convention de partenariat avec le cluster italien SIIT avec pour objectif le montage de projet de R&D communs. Le pôle est aussi impliqué dans des projets (de la Commission européenne) avec STRIA (Hongrie), PIS (Italie), ER (Allemagne), GHA (Royaume-Uni), ENVIPARK (Italie), AVAENSEN (Espagne).

Le pôle a lancé l'initiative « Ilennergies » qui mutualise les problématiques insulaires et oriente les travaux et l'animation du pôle pour ces territoires.

2.3.2.4 AGORA, LA PLATEFORME COLLABORATIVE ET SECURISEE DE CAPENERGIES

Agora est à la fois une plateforme collaborative, un outil de pilotage du réseau et des projets pour l'équipe et la gouvernance et un outil de collaboration et d'expertise entre les membres du réseau. Il est réservé aux seuls membres et partenaires du pôle. Son utilisation a considérablement facilité le traitement des dossiers et limité fortement l'usage des messageries traditionnelles qui offrent moins de protection de l'information.

On compte 584 Licences attribuées, 8 000 sessions ouvertes en moyenne par an, 890 contributions publiées en 2011, 60 formations dédiées réalisées en moyenne par an.

Parmi les fonctionnalités de cette plateforme, la gestion documentaire permet un archivage des données de Capenergies en assurant la traçabilité des informations sortantes et entrantes.

Les fonctionnalités savoirs et expertises ainsi que les retours d'expérience permettent d'introduire de nouvelles pratiques collaboratives au sein des membres du pôle. Échanges capitalisés à haut niveau de sécurité permettant de plus un ciblage rapide du destinataire.

De plus, Capenergies a lancé en 2008 le développement d'une cartographie des compétences de ses membres à laquelle les porteurs de projets peuvent au coup par coup avoir recours dans leur recherche de partenaires ou d'experts. La mise en ligne d'un « Workflow Projets » permet également une gestion entièrement informatisée de toutes les étapes d'instruction des projets. Chaque membre du pôle peut, s'il en fait la demande, bénéficier d'une formation par téléphone lui permettant une prise en main rapide de cet outil collaboratif.

2.3.3 ANIMATION DU POLE ET ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

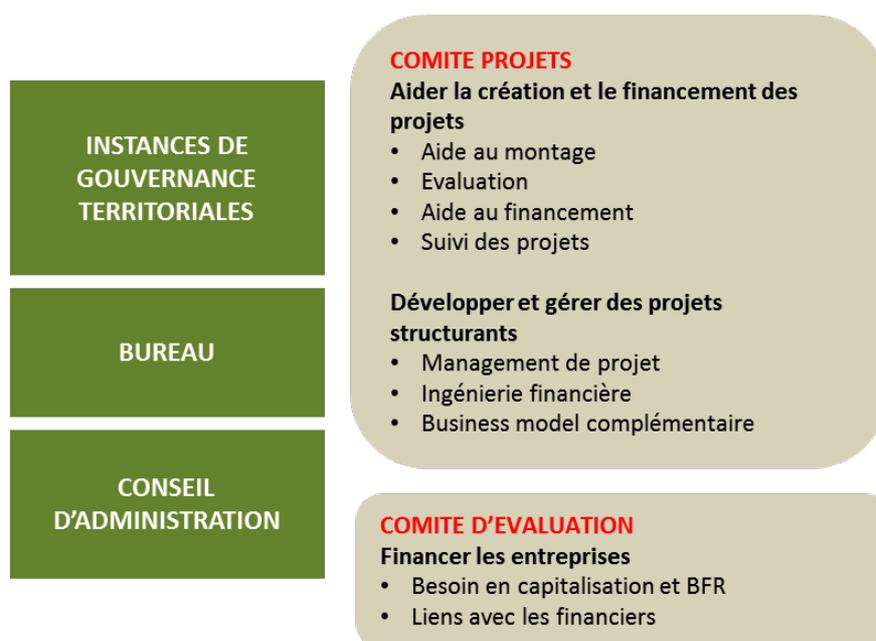
2.3.3.1 LES ORGANES DE GOUVERNANCE

La gouvernance du pôle se compose d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau et d'instances de gouvernance territoriales.

L'audit de 2012 atteste que la gouvernance du pôle, notamment via le Conseil d'Administration et le Bureau, est en adéquation avec ses objectifs et la diversité de ses membres. Capenergies a modifié ses statuts afin de renforcer la présence des PME dans le conseil d'administration.

La Collectivité Territoriale Corse s'implique fortement dans la gouvernance du pôle (Vice-présidence, Bureau et Conseil d'Administration).

En parallèle, 2 comités viennent compléter cette organisation : le comité projet et le comité d'évaluation, comme présenté ci-dessous :



La labellisation de projets a pour but de faciliter leur financement, favoriser les liens et les complémentarités au sein du Pôle, mutualiser les moyens et les compétences et réaliser les actions de promotion correspondantes.

L'association dispose également d'une Assemblée Générale qui regroupe les quatre collèges d'acteurs : Collège Industriel, Collège de la Recherche, Collège de la Formation, Collège des Partenaires. Le Collège des Industriels est composé de neuf domaines d'activités.

Chaque domaine est piloté par un animateur qui organise régulièrement des réunions qui permettent aux porteurs de projets de présenter leur dossier aux autres membres du domaine et ensemble de le finaliser pour qu'il soit labellisé par le pôle.

2.3.3.2 LE BUREAU

Depuis le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2014, la composition du bureau est la suivante :

Président : Christian BONNET (Directeur du centre CEA de Cadarache)
 Vice-présidente : Anne-Marie COLOMBIER (Déléguée Régionale PACA du groupe EDF)
 Vice-président : Jean ZUCCARELLI (Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse)
 Trésorier : Bruno PAGLIA (Directeur de participations Viveris Management - ACG Group)
 Secrétaire : Paul-François de ZERBI (Chef de Département Structuration Economique à l'Agence de Développement Economique de la Corse).

2.3.3.3 L'EQUIPE OPERATIONNELLE

Placée sous l'autorité d'un Directeur, cette équipe, composée de 14 personnes a en charge la réalisation d'actions :

- De gestion administrative et financière de l'association,
- D'animation, de promotion et de valorisation du réseau des membres,
- D'émergence, de montage et de suivi des projets d'innovation,
- De soutien au développement économique des entreprises,
- De soutien aux politiques énergétiques.

Les actions d'animation conduites, couvrent l'ensemble des sujets d'écosystème d'innovation et des DAS de sa feuille de route.

L'animation technologique et prospective pour l'émergence et la réalisation de projets repose sur un processus structuré autour de 3 canaux :

- Echanges BtoB entre les membres et les permanents : remontée naturelle d'un flux important de projets, entretiens confidentiels permettant à l'équipe de mettre en relation les membres adéquats recherchant des partenaires projets
- Actions d'animation dans chaque domaine thématique : conférences téléphoniques avec les territoires insulaires, appels à idées et appels à projets en amont des réunions de travail, réunions de DT, ateliers de travail, « Rendez-vous Capenergies » ...
- Réunions de réflexion inter pôles : comités stratégiques bilatéraux ou dans le cadre des interpoles Energies, CORP et SDVC, collaboration sur la filière stratosphérique avec Pégase, réunions d'émergence de projets (exemple : Journée CORP le 15 septembre 2011 sur les capteurs autonomes, Journée SDVC du 30 juin sur les Archipels exemplaires), collaboration SCS sur les smart grids et pôle Mer PACA sur les énergies marines.

La dynamique de recrutement atteste de l'utilité du pôle pour ses membres. Il agit en tant qu'intermédiaire entre les acteurs mais aussi en tant que prestataire de service.

2.3.4 ARTICULATION ET POSITIONNEMENT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'INNOVATION ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

2.3.4.1 ANCRAGE TERRITORIAL

Un quart des membres métropolitains de Capenergies se situe en dehors de la région PACA, principalement en Rhône-Alpes et Ile de France qui regroupent des acteurs importants du domaine de l'énergie.

Le pôle concentre 76 % de ses membres dans un rayon inférieur à 150 km.

La région PACA se qualifie péninsule énergétique par sa relative dépendance vis-à-vis des autres régions en matière d'électricité en cas de consommation importante. Cette situation rapproche la région des territoires insulaires confrontés aux mêmes contraintes d'approvisionnement. Le territoire Corse qui est intégré à Capenergies permet aux pôles Réunionnais (Temergie) et Guadeloupéens (Synergiles) de s'adosser à lui autour de problématiques communes à travers l'initiative « Ilenergies ».

Capenergies est impliqué dans l'élaboration des schémas de développement territoriaux: Schéma régional de développement économique (SRDE), SRI de

PACA : constitution des domaines d'activités stratégiques, Plans climat énergie régionaux, départementaux, municipaux, Agenda 21 locaux, Plan Bleu, Sécurisation électrique PACA. Il est prévu que le pôle participe à la construction du futur contrat de projet état région (CPER).

2.3.4.2 ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Capenergies ambitionne d'intervenir de plus en plus sur le mix énergétique mais plus particulièrement sur les « smartgrids » et le stockage de l'énergie notamment en initiant des projets de démonstrateurs à échelle réelle (les projets PREMIO et MYRTE).

Capenergies veut profiter de la spécificité des territoires (péninsule énergétique, Soleil, vent...) qui font la pertinence de projets.

Capenergies est impliqué et sollicité par les agences régionales d'innovation (référencement des services de Capenergies), les chambres consulaires (identification des projets dormants) des incubateurs (accompagnement de start-up) universités et collectivités territoriales (favoriser l'émergence de projets innovants).

Les territoires insulaires, riches en ressources énergétiques, sont précurseurs des besoins futurs de la métropole pour l'insertion des énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et l'équilibrage réseaux. Les plateformes telles que Myrte et Millener renforcent leur attractivité.

2.3.4.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES ACTEURS DE L'INNOVATION

Selon l'audit de 2012, Capenergies est « installé » dans le paysage et n'est pas en quête de reconnaissance ni de légitimité vis-à-vis des acteurs intervenant sur le champ de l'innovation et du développement économique sur le territoire. Le pôle collabore avec l'ensemble des acteurs liés à l'innovation dans les territoires.

Outre les liens avec l'agence régionale d'innovation pour rendre lisible l'ensemble des services proposés aux entreprises innovantes, Capenergies collabore étroitement avec les agences de développement économique des territoires et avec leur bureau commun dédié à l'énergie. Cette collaboration a pour objectif l'implantation d'entreprises. Capenergies accompagne en moyenne 5 dossiers de demande d'implantation par an.

Capenergies collabore activement avec les collectivités territoriales en les aidant à lancer des appels à projets territoriaux et en développant conjointement des démonstrateurs territoriaux. L'objectif de cette collaboration est de favoriser l'émergence de projets innovants sur les territoires et de favoriser le développement du réseau insulaire.

Le pôle collabore aussi avec les incubateurs pour identifier et accompagner les entreprises innovantes dans le domaine de l'énergie.

Capenergies collabore avec les chambres consulaires dans l'organisation des rencontres pour favoriser les synergies entre acteurs. Le pôle est impliqué dans une action collective pour aider les PME à inscrire le volet RH dans leur stratégie globale

de développement (Pré-diagnostic, diagnostic et livrable, Accompagnement personnalisé).

Les projets PREMIO et MYRTE sont les projets phares de Capenergies. Ils fédèrent les collectivités territoriales, entreprises et recherche académiques.

Capenergies constituent un pôle de référence vis-à-vis des pôles Corse, réunionnais et guadeloupéens.

La stratégie de Capenergies est influencée par la nature du territoire sur lequel il se trouve. La région PACA se qualifie péninsule énergétique par sa dépendance vis-à-vis des autres régions en matière d'approvisionnement en électricité. Les territoires insulaires sont par nature isolés du point de vue énergétique, dépendants des importations et confrontés au taux d'insertion des renouvelables sur un réseau non interconnecté.

Les membres du pôle et de l'équipe d'animation sont impliqués dans les instances nationales des filières énergétiques :

- Participation à l'élaboration des feuilles de routes nationales : Ademe, ANR, CSF (ex-COSEI),
- Participation à l'élaboration des feuilles de routes régionales : SRI, SRDE.

Capenergies collabore activement avec les collectivités territoriales en les aidant à lancer des appels à projets territoriaux et en développent conjointement des démonstrateurs territoriaux.

L'initiative « Ilenergies » portée par le volet Corse de Capenergies, fédérant les problématiques des territoires Corse, Guadeloupe, Réunion, et ouverte aux autres îles, est un point fort d'animation et de cohérence d'actions.

2.4 ACTIONS ET RESULTATS

2.4.1 DEVELOPPEMENT DES PROJETS DE R&D

Capenergies favorise l'émergence de projets par son rôle d'intermédiaire et de point de rencontre dans l'écosystème (établissements de recherche et d'enseignement supérieur inclus).

Capenergies examine un nombre flux élevé de projets, de l'ordre de 75 projets par an, 32 projets sont financés. Le flux important de projets ANR constituent un socle d'innovation et sert de tremplin vers des projets FUI, ADEME, Oséo ou ISI.

Les 99 projets achevés entre 2008 et 2011 ont donné lieu à la publication de 167 articles scientifiques avec des disparités importantes entre les projets puisqu'un bon nombre de projets n'a pas publié. Le résultat en termes de publications scientifique est donc mitigé. Il est toutefois à noter que ce nombre de publications et de brevets correspondant aux 99 projets achevés sont nettement sous-estimés car issus du panel de réponses reçues par le pôle dans le cadre de l'audit ne représentant qu'un quart des membres du pôle.

Les 99 projets ont permis l'émission d'une cinquantaine de brevets ce qui ne paraît pas élevé dans un domaine comme celui de l'énergie. Ce constat est d'ailleurs partagé par l'équipe d'animation du pôle, qui considère que le nombre réel doit être bien supérieur puisque ces chiffres sont issus d'un panel de seulement 25 % des membres.

Le processus de labellisation ne souffre d'aucun commentaire particulier. Le pôle vise la qualification ISO 9001 de ses processus pour garantir vis-à-vis de l'extérieur la transparence de son processus. Le processus est doté d'une procédure de labellisation d'urgence en cas de nécessité.

L'implication forte de Capenergies dans les investissements d'avenir avec 42 projets labellisés, dont 12 financés et 21 en attentes, mérite d'être soulignée.

2.4.1.1 PROCESSUS D'EMERGENCE DE PROJETS

La cartographie des compétences mise en place par le pôle permet l'émergence de projets. Les chercheurs sont dans une logique de collaboration avec les entreprises. Capenergies n'ayant pas d'enjeu industriel est devenu relativement incontournable comme lieu de rencontre entre acteurs de la R&D.

L'animation repose sur des échanges entre les membres et les permanents, des actions dans chaque domaine thématique (conférences téléphoniques avec les territoires insulaires, appels à idées et appels à projets en amont des réunions de travail, réunions de DT, ateliers de travail, « Rendez-vous Capenergies ») et des réunions de réflexion inter-pôles.

Capenergies a démontré sa capacité à faire émerger des projets par sa position de fédérateur assurant l'animation d'un réseau composé des principaux acteurs liés à l'énergie.

2.4.1.2 PROCESSUS DE LABELLISATION

Le taux de labellisation des projets de R&D du pôle est de 82 % en 2011 après un premier filtre. Celui n'a pas évolué par rapport à 2008.

Le taux de financement des projets de R&D labellisés par le pôle est de 18 % en 2011. Il a fortement chuté puisqu'il était de 55 % en 2008. Ce taux est dû aux nombreux projets en cours d'instruction à la date de l'audit (sur 85 projets labellisés, 25 projets étaient présélectionnés et en attente de décision). Le taux de financement est en moyenne de 50 % pour les projets décidés.

Les projets candidats à la labellisation doivent répondre à 13 critères établis par le pôle. Les projets sont examinés par le comité projets qui soumet sa décision au conseil d'administration. Le comité projets est composé de représentants industriels, de la recherche, de la formation, des territoires. Il se réunit 1 fois par mois environ.

Le pôle vise une organisation par processus compatible avec la norme ISO 9001 pour garantir vis-à-vis de l'extérieur la transparence de son processus de labellisation. Capenergies prévoit aussi une procédure de labellisation d'urgence en cas de nécessité pour un projet.

Le profil des projets labellisés par Capenergies et retenus pour financement varie de manière importante. La principale différence provient des projets de R&D financés par l'ANR qui connaissent un fort taux de sélection. Le taux de sélection moyen du programme ANR sur les nouvelles technologies énergétiques avoisine les 20% alors que celui des projets labellisé par le pôle s'établit autour de 40% (sauf en 2011 avec un taux de réussite de seulement 16%). L'ANR offre des possibilités de financement dans les domaines de l'énergie pour les laboratoires académiques qui sont particulièrement actifs.

Les projets issus des AAP de collectivités territoriales (hors FUI) sont une caractéristique importante du pôle. Les projets phares de Capenergies comme Premio et Myrte sont issus de ces AAP. Ils réunissent collectivités territoriales, PME, Grands groupes, recherche académiques.

Capenergies a connu un succès relatif au PIA puisque sur 42 projets labellisés, 12 sont retenus, 21 en attente et 9 refusés.

Le nombre de projets FUI est encore faible au regard du nombre de projets ANR financés.

2.4.2 PROJETS STRUCTURANTS DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION ET DE CROISSANCE DES ENTREPRISES DU POLE

Capenergies est impliqué, dans le montage de 42 projets dont 23 démonstrateurs ADEME. A la date de l'audit, 12 projets étaient retenus dont 6 démonstrateurs ADEME et 21 sont en attente de décision. Sur les 2 projets de PFMI soumis un a été refusé et l'autre est en attente de résultat.

Les projets structurants coordonnés par le pôle concrétisent la spécificité de son positionnement territorial en PACA et dans les îles. Par ces projets d'ampleur ancrés localement, Capenergies contribue à affirmer les caractéristiques propres à ses territoires en vue de leur compétitivité: les projets Premio (1er démonstrateur européen smartgrids) et Myrte (1ère plateforme stockage énergie intermittente), la cité des énergies et la plate forme Megasol (démonstration solaire), les projets R&D Nice Grids et Reflexe sur les smartgrids.

Capenergies participe parfois en tant que chef de file au développement de démonstrateurs ou de plate forme d'essai (PREMIO, MYRTE, HELIOBIOTEC, VERTIWIND...). Ces démonstrateurs sont des marques de réussite du pôle qui permettent de fédérer les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, et laboratoires). Ils constituent une vitrine que le pôle met en valeur.

Le pôle a développé l'accompagnement des PME vers la levée de fonds et l'industrialisation, ce qui occupe l'équipe de manière importante. La part dédié à l'aide à la détection et au montage et au suivi des projets de R&D est stable entre 2008 et 2011. La prestation originale de pré-industrialisation connaît un beau succès.

A noter des actions remarquables sur la dimension « projets structurants de l'écosystème d'innovation et de croissance des entreprises du pôle » : l'activité du pôle est matérialisée par des démonstrateurs que Capenergies a permis de mettre en place. Ces démonstrateurs matérialisent la collaboration entre acteurs et témoignent de l'utilité du pôle en tant que trait d'union et fédérateur de savoir faire et

de compétences au niveau des territoires. Le pôle est particulièrement impliqué dans deux grands projets structurants qu'il coordonne. Le projet PREMIO, un projet démonstrateur de la maîtrise de la production et de la demande locale en électricité à Lambesc (13) et la Plateforme MYRTE sur le stockage par vecteur H2 couplé à une centrale PV (forte implication du volet Corse).

2.4.2.1 IMPLICATION DU PÔLE DANS LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Capenergies est impliqué (hors démonstrateurs Ademe), dans le montage de 19 initiatives d'avenir: 4 IEED, 2 PFMI, 2 PSPC, 3 labex, 2 equipex, 6 mesures sectorielles. Le pôle est impliqué en tant que pilote dans 4 d'entre eux: 1 IEED, et 3 mesures sectorielles. 14 projets sont acceptés dont 6 démonstrateurs ADEME : 1 IEED (GEOENERGIES) en partenariat avec les pôles Avenia, S2E2 et DREAM, 1 Labex, 1 Equipex et une SATT.

L'implication du pôle sur les démonstrateurs ADEME (AMI) a été très forte avec 23 projets. Dans le domaine de l'énergie, l'ADEME est un partenaire clé.

Les moyens humains dédiés par le pôle au programme d'investissements d'avenir s'élèvent à 200 jours hommes en 2008, 356 en 2011 ce qui représente 12% de l'activité.

Capenergies a développé une vision stratégique concernant sa coopération avec la nouvelle SATT et prévoit de mettre en place des synergies pour couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur. La future SATT serait alors en charge de la phase amont des projets et Capenergies de la phase aval.

L'implication du pôle sur les démonstrateurs ADEME (AMI), qui est un acteur clé dans le domaine de l'énergie, est très forte avec 23 projets.

2.4.2.2 PROJETS DE PLATES-FORMES

Capenergies a soutenu le montage de 2 PFMI. Un projet est d'ores et déjà refusé et l'autre est en attente de réponse. Plates-formes d'innovation du pôle (PFI et PFMI ; INOVSYS (mécanique) en attente et Defi micro algues (bioénergies) refusé.).

L'inscription des projets de PFMI dans la stratégie du pôle n'est pas clairement formulée. Le pôle mentionne seulement l'association des organismes de formation à des programmes structurants de type PFMI. Les attentes du pôle vis-à-vis des PFMI sont donc faibles.

2.4.2.3 PROJETS STRUCTURANTS ET INGENIERIE D'ECOSYSTEME

On listera les équipements structurants suivants :

- PREMIO : Démonstrateur de réseaux électriques intelligents, l'objectif pour le pôle est de contribuer à développer la filière « Smart grids » au niveau national.
- MYRTE : Plateforme Solaire et Stockage de l'Energie, l'objectif est en lien avec le stockage, et l'hydrogène, l'insertion des ENR, les systèmes insulaires.

- HELIOBIOTEC : Plateforme Bioénergies, Fédération des acteurs du domaine Bioénergies
- MILLENER : Démonstrateur Smartgrids sur 3 territoires insulaires : Corse, Ile de la réunion, Guadeloupe. L'objectif est de combiner production photovoltaïque, stockage d'énergie et pilotage de la consommation pour maîtriser la demande d'électricité des particuliers et améliorer l'insertion des énergies renouvelables dans les îles.
- IN-CORE : Programme R&D - conception, la réalisation et la qualification d'équipements. L'objectif est de Favoriser l'activité scientifique, technologique et industrielle autour du CEA/Cadarache.
- VERTIWIND : Démonstrateur d'éoliennes off-shore. L'objectif pour le pôle est de positionner des acteurs régionaux et nationaux sur développement de technologies off-shore.

2.4.3 DEVELOPPEMENT DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION ET DE CROISSANCE DES ENTREPRISES DU POLE

Le pôle offre une palette d'outils et de prestations qui permet de répondre aux besoins des entreprises à tous les stades de leur développement grâce notamment à des partenariats avec les chambres consulaires, les agences d'innovations et les incubateurs.

Le pôle parvient à attirer, sans action de recrutement particulière de nouveaux membres et notamment des PME qui représentent près de 60 % des membres en augmentation de 36 % en 2008 et 2011. Son rôle d'intermédiaire et d'appui pour les entreprises est reconnu par ses membres.

La création du collège des financiers en 2009 a permis aux entreprises de se présenter avec un projet structuré auprès de capitaux-risqueurs. Cet outil sert d'exemple à d'autres pôles et doit être mutualisé avec des pôles présents sur le même territoire. Le pôle a mis en place l'accompagnement à la pré-industrialisation en 2011, qui est couplé avec la levée de fonds.

La démarche d'accompagnement des PME vers les financements peut être qualifiée de réussite. Le pôle a mis en place un dispositif d'accompagnement jusqu'à la levée de fonds. Le pôle assiste les PME dans les réalisations de leur Business plan. Les PME sont ensuite présentées à un collège d'investisseur réuni au sein du collège des financiers (créé en 2007). Le pôle dispose d'un taux de réussite de 35 % dans la levée de fonds, 10 fois supérieur au taux de réussite moyen qui avoisine les 3,4 %.

2.4.3.1 LA MOBILISATION DE FINANCEMENTS PRIVÉS DES ENTREPRISES

Les investissements en capital risque dans les PME du pôle entre 2010-2011 se sont élevés à 825 k€.

Entre 2008 et 2011, la mobilisation de financements privés représente, parmi l'ensemble des actions du pôle 8 % du temps d'animation (en évolution de 78 % sur la période).

Le collège des financiers regroupe les investisseurs privée et des membres du pôle, il accompagne les PME (surtout start-up) jusqu'à la levée de fonds. Le pôle assiste

les PME dans les réalisations de leur Business plan. Le pôle obtient de bons résultats ce qui le rend visible et attractif vis-à-vis des jeunes entreprises. Ce service n'est pas payant aujourd'hui.

Capenergies participe aux comités de pilotage du label national EIP (« Entreprise innovante des pôles ») et a signé la charte EIP.

2.4.3.2 SOUTIEN A LA CREATION D'ENTREPRISES

4 start-ups ont été créées à l'issue de projets de R&D conduits dans le cadre du pôle (FUI ou autre).

Capenergies place la création et l'aide à l'implantation des entreprises sur le territoire au cœur de son activité. Le pôle participe aux comités de pilotage de 2 pépinières et 2 incubateurs.

Le pôle participe conjointement avec les chambres consulaires aux actions Valor'Innov, Performance PME et aux « Rendez-vous Business ».

2.4.3.3 ADAPTATION ET DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES AU SEIN DES ENTREPRISES, ADAPTATION ET CREATION DE FORMATIONS, ENJEUX DE RESSOURCES HUMAINES

Le secteur de l'énergie doit affronter une pénurie de techniciens sur le marché. Ce constat est réalisé par les entreprises membres du pôle demandeuses de compétences spécifiques (en matière de contrôle commande notamment).

Contrairement à d'autres secteurs (la mécanique par exemple) le secteur de l'énergie ne souffre pas d'un problème d'attractivité vis-à-vis des étudiants. Le pôle accompagne la création de formations initiales de niveau Bac+5 à l'université ou en écoles d'ingénieur.

Le domaine des ENR prend une place croissante dans l'activité des territoires notamment par le programme opérationnel FEDER alors que les élus et les chargés de mission territoriaux n'ont pas toujours les compétences adéquates. Le pôle propose via l'ISTN (CEA) d'offrir un cycle de formation continue dans le domaine.

Un travail d'inventaire des formations existantes a été effectué, et un GIS a été monté. Le pôle en a déduit qu'il manquait des aspects et cela a débouché à la création d'un master énergie nucléaire.

Capenergies est actionnaire de l'IRFEDD, l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable créée par le conseil régional, qui cartographie l'ensemble des formations de la région.

L'activité de Capenergies en matière de formation apparaît comme exemplaire grâce à des cycles lancés très récemment ou en programmation et dont il n'est encore possible de mesurer les effets.

Capenergies soutient 9 formations initiales de niveau Master, 7 dans les sciences de l'ingénieur et 2 dans les SHS. Depuis 2008, 6 formations ont été lancées ; elles ont formé 275 personnes depuis leur lancement.

Le pôle a initié 6 formations continues de niveau BEP, Bac et Bac Pro et Bac + 3 toutes dans les sciences de l'ingénieur. Leur lancement est récent pour certaines (2 formations en 2010 et 2 en 2012) et encore au stade de la programmation pour d'autres (1 formation prévue en 2013 et une en 2014). Toutes ne sont pas inscrites dans la durée. Certaines ont un caractère pérenne comme le pôle de formation aux ENR méditerranéen, d'autres sont plus ponctuelles (formations des élus aux ENR, Campus régional de l'apprentissage).

2.4.3.4 INTELLIGENCE ECONOMIQUE

La principale action du pôle en matière d'intelligence économique est la réalisation de la cartographie des compétences qui permet d'aiguiller vers les bons acteurs.

Cette cartographie est mise à disposition des membres via la plateforme sécurisée AGORA.

Des notes de veille sont également écrites par Capenergies à raison d'une note par an ce qui apparaît faible pour un pôle et un sujet de cette dimension.

Capenergies a mis en place un bulletin à destination de ces membres sur l'actualité économique des membres du pôle. Les « Ecos de Capenergies » présentent toute l'actualité économique des entreprises innovantes de Capenergies : lancement de produits, nouvelles offres, nouveaux marchés, partenariats...

Le pôle diffuse via la plateforme Agora de nombreuses contributions de veille (890 en 2011).

Le pôle sensibilise ses membres en matière de sécurité industrielle. La direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) intervient chaque année auprès des membres du pôle qui le souhaitent. Ces sessions d'information touchent 15 à 30 membres du pôle (3 à 6 % des membres de Capenergies).

2.4.3.5 PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les questions de propriétés intellectuelles sont abordées dans la note de veille annuelle.

Capenergies a développé un partenariat avec l'INPI destiné à sensibiliser ces membres aux questions de PI. Le pôle cofinance une prestation sur le dépôt de brevet (recherche d'antériorité, marque communautaire et accompagnement PTR). Le pôle observe une demande croissante d'information sur les processus de pré-industrialisation.

La démarche ne semble intéresser que peu de membres puisqu'en 2011 seuls 12 membres sur 545 ont été touchés par cette activité offerte par le pôle soit 2 %. Le pôle reconnaît la faiblesse de ses membres en matière d'émission de brevets ce qui explique ce relatif désintérêt (la non publication de brevets afin de garder la confidentialité est souvent adoptée par les industriels).

2.4.3.6 DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La stratégie à l'international du pôle est inscrite dans sa feuille de route. Elle est dérivée des trois objectifs du pôle qui aboutit à des partenariats scientifiques et techniques avec des clusters européens et avec le pourtour méditerranéen, l'accompagnement du développement commercial des PME du pôle dans des zones géographiques identifiées et le renforcement de la visibilité et l'attractivité des territoires du pôle à l'international.

En plus de l'accompagnement des membres à l'international, l'implication du pôle dans l'initiative de l'institut européen de l'innovation et de la technologie KIC InnoEnergy (Knowledge and innovation communities) constituent une fenêtre sur l'extérieur. Le KIC a 31 M€ à distribuer en 2012 au niveau européen. L'idée est de faire remonter des projets de Capenergies vers le KIC.

Le pôle est également impliqué dans un projet Region of Knowledge du 7e PCRD en cours de sélection au moment de l'audit. Ce projet réunit les principaux pôles européens dans le domaine de l'énergie.

En 2011, 34 entreprises ont été accompagnées par le pôle dans le cadre d'une action ou un partenariat à l'étranger (promotion commerciale + partenariat technos). Le taux d'exportation des entreprises ayant un établissement membre du pôle, en 2010 est de 12 %.

Le pôle a participé à de nombreuses actions à l'international : 43 depuis 2008 (visites, conférences, séminaires, projets européens). Ces actions ont mobilisés à 215 reprises des membres du pôle dont 196 fois des PME.

Le Conseil régional PACA a contribué à la réalisation de l'International Business Book permettant de référencer les offres à l'international (produits et services) des entreprises membres de Capenergies.

2.4.3.7 ACCOMPAGNEMENT DES PME ET RESULTATS POUR LES PME

Les PME représentent 92 % des entreprises membres du pôle en 2011.

37 % des partenaires impliqués dans des projets de R&D labellisés et financés en 2011 étaient des PME contre 32 % en 2008.

33 % des coordinateurs de projets de R&D labellisés et financés en 2011 étaient des PME contre 44 % en 2008.

Les 99 projets terminés sur la période 2008-2011 ont abouti à 50 demandes de brevets (chiffre fortement sous-évalué par l'audit car issu de seulement de 25 % des membres), avec 21 entreprises PME impliquées soit un ratio de 42 %.

Les PME membres du pôle sont en croissance de 24 % de leur chiffre d'affaires sur la période 2008-2011.

La catégorie PME est celle la plus représentée dans le pôle. Les PME semblent adhérer naturellement au pôle sans qu'aucune action particulière ne soit entreprise.

Cette attractivité du pôle témoigne de son crédit et de sa valeur ajoutée auprès des PME.

Capenergies revendique une importante démarche de soutien au développement des PME structurée autour d'actions visant leur développement économique, le développement de leurs compétences, la protection et la mise sur le marché des innovations.

Le collège des financiers mis en place par le pôle est un outil particulièrement performant pour le financement des PME. L'existence de ce collège contribue à l'attractivité du pôle.

2.4.4 IMPACTS DU POLE

Capenergies a un impact favorable sur le développement des entreprises en se plaçant au carrefour des différentes catégories d'acteurs (grand groupes, ETI, PME, recherche et enseignement supérieur) et en offrant un large éventail de prestations à destination des PME en particulier.

Capenergies bénéficie d'une bonne notoriété au niveau régional. Au niveau international, le pôle participe à de nombreuses manifestations.

La participation du pôle au projet de l'EIT KIC Innoenergy lui confère une légitimité accrue au niveau européen. Le pôle compte se servir de cette position pour développer son activité européenne.

Le pôle est impliqué dans de grands projets de démonstrateurs réunissant acteurs des territoires universités, centres de recherche, PME et grands groupes ce qui constitue une valeur ajoutée qu'il a hérité de son statut de PRIDES PACA et de son ancrage dans les territoires insulaires.

2.4.4.1 RESULTATS DES PROJETS ABOUTIS DE R&D

Les résultats en termes de propriété intellectuelle et production scientifique des projets financés dans le cadre du pôle qui ont été conduits et achevés entre 2008 et 2011 sont les suivants :

- 163 articles scientifiques sont parus, dont 107 dans une revue internationale.
- 50 brevets ont été déposés en public/privé.

Les résultats économiques des projets financés dans le cadre du pôle qui ont été conduits et achevés entre 2008 et 2011 sont les suivants :

- 48 projets ont abouti à des innovations de produits,
- 2 innovations de procédé,
- 11 innovations de services,
- Aucune innovation organisationnelle recensée,
- Aucune innovation marketing recensée.

2.4.4.2 NOTORIETE, RAYONNEMENT, POLITIQUE DE MARQUE

En moyenne entre 2008 et 2011, 297 jours-homme ont été dédiés par le pôle aux actions de communication, promotion, recrutement de membres et attractivité ce qui représente 10% de l'activité sur l'année (en évolution de 78 % par rapport à 2008).

Le pôle et/ou ses membres ont participé à 18 manifestations professionnelles, en France et à l'étranger en 2011.

Le pôle a organisé ou co-organisé 4 manifestations professionnelles en 2011.

Le pôle est cité dans 50 articles de presse, dont 3 dans la presse étrangère.

La participation de Capenergies dans le nouveau dispositif européen KIC Innoenergy de l'EIT (avec Tenerrdis) donne au pôle une ouverture internationale.

2.4.4.3 IMPACT DU POLE SUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Capenergies a un impact favorable au développement des entreprises en se plaçant au carrefour des différentes catégories d'acteurs (grand groupes, ETI, PME, recherche et enseignement supérieur) et en offrant un large éventail de prestations à destination des PME en particulier.

La part importante du nombre de PME parmi les membres du pôle témoigne de la satisfaction qu'il suscite.

Selon l'enquête auprès des adhérents, les entreprises déclarent que l'impact du pôle a permis une augmentation de 25 % du CA des PME.

99 projets collaboratifs labellisés et financés depuis 2008 ont permis la création de 90 emplois environ.

Les 196 projets labellisés et financés depuis l'origine du pôle ont permis la création ou le maintien d'environ 4 800 ETP (sur la base de la variation déclarée de CA) ou 2 600 ETP affectés aux développements (sur la base des budgets de projets, donc hors valorisation des retombées).

3 PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DU VOLET CORSE DU POLE

3.1 VOLET CORSE DU POLE DE COMPETITIVITE

3.1.1 PRESENTATION

Sur les 572 acteurs de Capenergies, 65 partenaires sont situés en Corse. De la même manière qu'en région PACA, ils sont répartis en différents collèges :

- Collège industriel : 46 membres
- Collèges Formation et Recherche : 3 membres
- Collèges des partenaires institutionnels : 16 membres

Outre la participation à l'ensemble des réunions de Capenergies (Comité projet, Conseil d'administration, Assemblée Générale), le volet Corse du pôle a tenu plusieurs réunions de travail et le Conseil de gouvernance s'est réuni 4 fois.

Ces réunions ont permis, tout au long des années 2009, 2010, 2011 et 2012, la labellisation des projets innovant les plus aboutis, proposés par les acteurs du volet Corse du Pôle de Compétitivité selon le processus et les critères d'examen de sélection instaurés par Capenergies.

Il convient toutefois de préciser que les projets issus du volet Corse ont été préalablement présentés et évalués par le Conseil de gouvernance du volet insulaire avant d'être transmis pour examen devant le Comité stratégique de Capenergies.

L'organisation et l'animation du volet Corse du pôle a été assurée par la Délégation régionale basée au sein des services de l'Agence de Développement Economique de la Corse, au travers de deux personnes à temps partiel - un Délégué régional et une Secrétaire Générale - représentant 0,6 « homme/an ».

Le volet Corse au travers de sa Délégation régionale, a présenté 17 projets pour le compte de la région.

3.1.2 GOUVERNANCE

Le volet Corse de Capenergies joue un rôle central dans la gouvernance du pôle à travers le Conseiller exécutif territorial Jean Zuccarelli qui assure l'une des deux vice-présidences du Pôle de compétitivité, celle-ci étant dédiée aux affaires insulaires.

La délégation régionale assure le relai auprès de ses adhérents, elle soutient ses membres dans le déploiement de solutions innovantes autour des énergies décarbonées par un accompagnement continu, de l'émergence au montage du projet.

Une première expertise des dossiers présentés pour la labellisation est confiée aux membres du Conseil de Gouvernance qui émettent un avis circonstancié sur le projet. La labellisation est délivrée en dernier ressort par le comité projet.

Les membres du conseil de gouvernance sont composés d'une quinzaine de représentants de l'éco-système de l'innovation en Corse.

3.2 PLAN D'ACTION DU VOLET CORSE

3.2.1 LES AXES

Par délibération n° 10/003 AC en date du 21 janvier 2010, l'Assemblée de Corse a pris acte du plan d'action volet Corse du pôle pour la période 2009-2011, articulé autour des axes suivants :

- Animation et sensibilisation
- Construction de partenariat avec les autres membres insulaires du pôle
- Amplifier les actions autour de la formation

- Accompagner la structuration de la filière
- Initier une ébauche de stratégie à l'international
- Assurer le suivi des projets structurants.

3.2.2 ANIMATION ET SENSIBILISATION

3.2.2.1 OBJECTIF

Outre les missions déjà assurées, (détection et accompagnement des projets, animation et promotion du volet Corse, soutien aux secteurs des EnR), l'enjeu identifié avait été d'impulser sur la période 2009-2011 une réelle dynamique dans le secteur des EnR en Corse, afin que les membres du pôle retirent une réelle valeur ajoutée de leur adhésion. Dans la logique de la précédente recommandation de l'évaluation des pôles de compétitivité, il convenait de replacer l'entreprise au cœur du pôle. Ainsi, avait été établie la nécessité de renforcer la communication autour du pôle, de valoriser son offre de service et les différents avantages que pourraient en retirer les entreprises en y adhérant et y étant actif.

3.2.2.2 BILAN

3.2.2.2.1 AVIS D'APPEL A REFERENCEMENT

L'avis d'appel à référencement lancé au printemps 2011 visait à susciter l'adhésion de nouvelles entreprises et de mettre à jour les données des principaux acteurs du secteur. Son objectif était de tendre vers un référencement exhaustif, le référencement d'un maximum d'acteurs conditionnant la mise en place d'une dynamique commune en vue de faciliter la structuration de la filière.

La base de données des adhérents a été actualisée et élargie aux membres de l'association Aghjasole. Aghjasole est une association de professionnels du secteur des ENR et de la MDE qui compte une dizaine d'adhérents dont la restructuration est également en cours. Le nombre d'adhésions devrait croître en conséquence courant 2014.

3.2.2.2.2 ACTIONS DE COMMUNICATION

Différentes actions ont été menées afin de renforcer et d'accroître la communication autour du volet Corse du pôle. On citera notamment :

- La réalisation d'un kit de communication « Capenergies Corse » (6 fiches services)
- Les rencontres des adhérents et la réalisation d'un diagnostic des besoins
- La formalisation d'un contenu dédié spécifiquement au volet Corse à intégrer à la prochaine version du site Internet Capenergies.
- Les interviews et publications dans la newsletter et les échos de Capenergies (PAOLITECH, Rencontre STX, ...).

3.2.2.2.3 L'APPEL A PROJET « 25 CHAUFFERIES BOIS EN CORSE »

Face au contexte énergétique de l'île, la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME ont développé avec l'ODARC, le pôle de compétitivité Capenergies et EDF

l'accompagnement de réalisations exemplaires en lançant, au printemps 2012, un appel à candidatures : « 25 chaudières bois ».

Celui-ci s'inscrit parfaitement dans la politique menée par la Collectivité Territoriale de Corse en matière d'énergie, politique visant l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Cet appel à candidatures relatif au développement de la filière bois-énergie en Corse avait pour objectif de soutenir des projets :

- efficaces du point de vue énergétique, économique, environnemental et social
- structurants au niveau micro-régional et local

Il s'intéresse à la fois à la production de chaleur et à la filière d'approvisionnement, ce qui présente l'avantage d'appréhender la filière de manière cohérente et globale.

Cet appel à projets concerne :

- les installations automatiques à bois,
- les équipements de mobilisation et de stockage du bois.

Les principaux objectifs du programme « 25 chaudières bois en Corse » sont :

- dynamiser la filière bois énergie, génératrice d'emplois en milieu rural,
- mettre en œuvre des installations groupées, optimisées d'un point de vue économique,
- induire sur le long terme des économies financières pour les collectivités,
- agir en faveur de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre en limitant les distances de transport par l'utilisation de combustible local,
- améliorer le bilan économique de la gestion forestière,
- améliorer la qualité de la gestion forestière.

Dans le cadre de cet appel à candidatures, 20 dossiers ont été déposés. Ils se répartissent ainsi :

- 16 candidats éligibles
- 1 candidat non éligible
- 3 dossiers abandonnés par pétitionnaire.

Le volet Corse du pôle a participé au jury de l'Appel à projets, en juillet et octobre 2012. Deux ingénieurs-projets du pôle Capenergies ont contribué à l'expertise et au choix des candidatures retenues ainsi qu'à l'identification des projets innovant potentiellement éligibles à une labellisation.

3.2.3 CONSTRUCTION DE PARTENARIAT AVEC LES AUTRES MEMBRES INSULAIRES DU POLE

3.2.3.1 OBJECTIF

Le pôle de compétitivité Capenergies, dès son origine, a porté son attention sur les problématiques énergétiques insulaires. C'est ainsi que depuis le mois d'avril 2009, le pôle s'est doté d'une vice-présidence dédiée aux affaires insulaires et détenue par la Corse. Afin de donner corps à cette vice-présidence deux projets phares ont été lancés :

- La réponse commune de la Corse, de la Guadeloupe et de la Réunion à l'appel à projet européen dans le cadre du Programme Opérationnel Europ'Act,
- La création du réseau « Ilenergies » au sein du Pôle.

3.2.3.1.1 REPONSE COMMUNE DE LA CORSE, DE LA GUADELOUPE ET DE LA REUNION A L'APPEL A PROJET EUROPEEN DANS LE CADRE DU PO EUROP'ACT

Ce projet a fait suite à l'Appel à Proposition « Volet d'Initiative Régionale » lancé par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT. Il a été piloté par la D.A.T.A.R. (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) et par la Délégation Générale à l'Outre Mer. La Collectivité Territoriale de Corse et les régions Guadeloupe et Réunion ont répondu à cet appel à proposition, en présentant un projet concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en milieu insulaire, intitulé : « Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique ».

Il s'est agi de procéder à des échanges de bonnes pratiques et de capitaliser les expériences autour du développement des énergies renouvelables. Ces échanges visaient une définition des dispositifs d'interventions publiques et des programmes d'action afin de permettre un développement cohérent de toutes les composantes des filières des énergies renouvelables et d'améliorer la compétitivité du territoire. Le projet devait se dérouler sur une période de 18 mois.

La Région Guadeloupe en tant que chef de file du projet, devait assurer la coordination du projet.

3.2.3.1.2 LA CREATION DU RESEAU « ILENERGIES » AU SEIN DU POLE

La loi Grenelle de l'Environnement 1 dispose que les départements, les régions et l'ensemble des collectivités d'outre-mer sont appelés à jouer un rôle essentiel dans la politique de la Nation en faveur du développement durable et de l'écodéveloppement, au sein de leurs différentes aires stratégiques.

La politique ultramarine de l'Etat placera au premier rang de ses priorités le développement durable des départements, des régions et des collectivités d'outre

mer, en prenant en compte leurs spécificités sociétales, environnementales, énergétiques et économiques.

Même si la Corse n'appartient pas à cette catégorie de collectivités, il n'en demeure pas moins qu'elle partage avec les territoires ultra-marins des spécificités institutionnelles et surtout le particularisme énergétique ainsi que les objectifs fixés par la loi Grenelle 1.

Fin 2009, le constat avait été dressé sur la rareté des échanges entre ces différents territoires de la République. Afin de les renforcer, le réseau Ilenergies créé au sein du pôle de compétitivité Capenergies devait permettre la mise en place d'un cadre de coopération entre les différentes régions insulaires membres du pôle.

Fin 2009, la Corse, la Réunion et la Guadeloupe prenaient parties aux activités du pôle, mais la liste des territoires a vocation à s'élargir aux autres territoires ultramarins dans un premier temps, et par la suite, aux autres îles de la méditerranée.

Ce réseau visait à ouvrir une voie nouvelle de collaboration et d'échanges permanents entre ces îles.

Le cadre de coopération était le suivant :

- Promotion des intérêts communs notamment auprès des instances nationales, européennes et internationales afin de mieux faire reconnaître le fait insulaire.
- Echange d'expériences et de savoir-faire à tous les niveaux :
 - o Entre les acteurs privés : les échanges d'expériences en le s entreprises du secteur des énergies renouvelables et non génératrices de gaz à effet de serre devront permettre de renforcer la coopération technologique et économique entre les territoires. Plusieurs modalités opérationnelles pourront être envisagées : échange de cadres, d'ingénieurs...
 - o Entre les acteurs de la recherche et de la formation : ces échanges devront permettre un renforcement de la coopération scientifique et technologique. Cela passera par des échanges d'étudiants, de chercheurs mais également par l'échange de stagiaires.
 - o Entre les collectivités locales : il s'agira aux différentes administrations en charge de la mise en œuvre des politiques énergétiques régionales de procéder à des échanges d'expériences, notamment en terme d'accompagnement financier des filières, mais également en terme d'action d'animation et de promotion du secteur des énergies renouvelables et non génératrices de gaz à effet de serre.
- Expérimentation de solutions énergétiques innovantes spécifiques aux territoires insulaires et isolés. Il s'agira de rationaliser entre les territoires la mise en œuvre de projets et de plateforme technologiques expérimentales innovantes. Ainsi, la plateforme MYRTE et le plateau technique PAGLIA ORBA qui expérimentent, à plus ou moins grande échelle, des solutions techniques de stockage de l'énergie. Ces deux projets permettront à la Corse d'être une tête de pont en matière de stockage de l'énergie et donc de recherche de solution énergétique pour

les territoires insulaires. La Réunion quant à elle, développe de nombreux projets autour des énergies marines, qui pourront bénéficier dans le futur à l'ensemble des territoires insulaires.

Le réseau Ilennergies, ne se voulait pas une structure additionnelle. Son ambition était de s'appuyer sur les organes décisionnels du pôle et notamment sur la vice-présidence dédiée aux affaires insulaires qu'occupait la Corse. Afin de permettre de la montée en charge du réseau et d'en assurer le fonctionnement, une dotation de 50 000 € au bénéfice de l'Agence de Développement Economique de la Corse avait été nécessaire.

3.2.3.2 BILAN

Le réseau Iles énergies a permis une mise en commun et un partage des problématiques insulaires. Ainsi un groupe de travail s'est constitué au sein du pôle avec des représentants des différents clusters issus des territoires insulaires.

Les travaux ont porté sur :

- L'analyse de l'autoconsommation, avec notamment la réalisation d'une étude « Etat des lieux, perspectives et propositions pour l'autoconsommation d'énergie photovoltaïque en France »,
- Les prédictions des énergies intermittentes dans les systèmes non interconnectés avec l'organisation de conférences/séminaires dédiés.
- La thématique des Smart Grids avec notamment l'intervention du pôle auprès de la Commission de Régulation de l'Energie sur un retour d'expérience des projets afin de tirer les premières leçons sur un possible modèle économique des Smart grids dans les îles.

Le réseau Iles énergie a par ailleurs été un facilitateur de l'organisation de rencontres. On citera notamment le Salon Energ'iles 2013, les 30, 31 mai et 1^{er} juin à Ajaccio. Organisé par la Direction Déléguée à l'Energie de l'Office de l'Environnement de la Corse, cet événement a réuni des intervenants institutionnels et des experts autour de colloques, tables rondes et ateliers techniques. 18 membres du pôle Capenergies ont participé à cet événement. Parmi eux, 10 ont tenu un stand.

Certains ateliers techniques ont été placés sous le patronage du pôle de compétitivité Capenergies, qui a ainsi animé trois tables rondes sur La Biomasse, les Smartgrids et le Stockage. Une soixantaine de personnes ont participé à ces tables rondes.

3.2.4 AMPLIFIER LES ACTIONS AUTOUR DE LA FORMATION

3.2.4.1 OBJECTIF

Le renforcement des liens entre les différents acteurs (formation, recherche, entreprise) apparaissait comme une condition nécessaire au développement de la filière. Ainsi permettre une adéquation à long terme entre l'offre de formation (initiale et continue) et les besoins des entreprises était un des enjeux identifiés afin de disposer d'un tissu entrepreneurial compétitif. Des actions en ce sens (enquêtes

auprès des différents acteurs, séminaires d'échange et de travail,...) seraient donc engagées à l'initiative du volet Corse du pôle.

3.2.4.2 BILAN

3.2.4.2.1 LA CONVENTION AVEC POLE-EMPLOI CORSE ET LES ACTIONS ENTREPRISES

Un accord régional a été signé le 1^{er} février 2012 entre la délégation régionale de Corse du Pôle de Compétitivité Capenergies et Pôle emploi. Il vise, pour les membres adhérents de Capenergies, à bénéficier de l'appui de Pôle emploi dans le domaine des ressources humaines, de la gestion prévisionnelle des recrutements et dans le repérage des besoins en matière de formation.

Dans ce cadre, un interlocuteur unique au sein de Pôle emploi a été identifié pour coordonner les interventions avec le volet Corse de Capenergies sur le territoire insulaire.

S'en est suivie la réalisation d'un questionnaire en ligne adressé aux entreprises adhérentes de Capenergies en Corse afin de mieux les connaître et d'apporter des solutions adaptées à leurs besoins. Le questionnaire, administré par Pôle emploi, a été lancé en octobre 2012. Le faible taux de retour a nécessité une relance en décembre 2012 renforcée par une relance téléphonique. Le taux de participation dans ces conditions a été très favorable, aux alentours de 75 %.

L'offre de service a été mise à jour pour intégrer les possibilités offertes par la convention.

3.2.4.2.2 BOURSES ENSAM

La Délégation Régionale pour la Corse a soutenu la formation et l'élévation des compétences pour accroître la compétitivité du tissu économique régional via la participation au financement de la scolarité d'étudiants qui souhaitent intégrer la formation dispensée par l'Institut ENSAM de Corse dans le cadre du Mastère Energies Renouvelables et leurs systèmes de production, en contribuant aux frais d'inscription.

Cette opération a été mise en œuvre depuis 2009 et a permis à 7 étudiants d'en bénéficier.

3.2.5 ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE

3.2.5.1 OBJECTIF

L'objectif avait été assigné au pôle d'accompagner la démarche de structuration de la filière des entreprises des EnR et de la MdE afin de permettre la construction d'actions collectives. Il était en effet nécessaire de créer une véritable synergie entre les différents cœurs de métier du secteur des EnR et de la MdE. Favoriser les rapprochements entre les entreprises insulaires, mais également avec les entreprises du pôle situées en PACA, devrait permettre la réalisation de partenariats, seule condition à une élévation de la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs, la structuration de la filière devrait permettre aux entreprises de relever le défi des nouvelles réglementations en matière environnementale issues notamment des lois Grenelle 1 et 2. En effet, l'objectif premier du volet corse du pôle de compétitivité devait consister à accompagner la structuration d'une filière économique durable et compétitive. Cette action constituerait ainsi l'écho économique des orientations stratégiques de développement des EnR et de la MdE adoptée par l'Assemblée de Corse en 2007.

3.2.5.2 BILAN

3.2.5.2.1 DIAGNOSTIC INDIVIDUEL DES ENTREPRISES

L'année 2012 a vu la finalisation de l'opération de diagnostic des entreprises du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie en s'appuyant notamment sur le volet corse du pôle de compétitivité Capenergies.

Initialement menée en partenariat avec la DIRECCTE, l'ADEME, la Direction Déléguée à l'Énergie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, l'opération a été finalisée uniquement par l'ADEC et la DIRECCTE.

Le rendu de cette opération a été présenté à l'occasion du conseil de gouvernance du pôle de compétitivité Capenergies du premier trimestre 2013.

Le diagnostic, réalisé auprès de 22 entreprises du pôle sur 44 entreprises adhérentes, soit 50 %, entre mi-2011 et mi-2012 visait à :

- cartographier les compétences et les qualifications des entreprises,
- identifier les freins au développement de projets nouveaux,
- identifier les besoins (en ressources financières, en RH, en collaboration) pour la réalisation de projets nouveaux
- identifier des pistes de développement collectif de la filière.

Les entreprises cibles ont été constituées principalement des membres du pôle de compétitivité ainsi que des entreprises du secteur des EnR et de la MdE susceptible de participer aux activités du pôle ou ayant un potentiel de développement de projets.

Outre les perceptions du marché de l'énergie par le panel, domaine par domaine, les éléments suivants ont pu être mis en évidence :

- Au niveau des besoins de ces entreprises
 - o Lisibilité au niveau des rôles et missions des différents acteurs publics impliqués dans la politique énergétique régionale
 - o Remontée d'information des projets des grands donneurs d'ordre et des maîtres d'ouvrage publics pour de la sous-traitance éventuelle ;
 - o Mise en avant des prestataires agréés par l'ADEME;
 - o Accompagnement financier pour les déplacements professionnels et les formations.
 - o Accompagnement dans la mise en collaboration et le montage de projet.
- Au niveau des attentes vis-à-vis du Pôle Capenergies

- Affirmation du rôle et des missions du pôle de compétitivité Capenergies : Identité floue, déficit de notoriété au niveau des entreprises, pôle perçu comme dédié uniquement à la recherche et tourné vers les grands groupes
- Répertoire des acteurs publics et privés de la filière énergie;
- Sélection de l'information et animation plus proche des problématiques des TPE et moins ciblée sur la R&D;
- Présentation des dispositifs d'aides de l'ADEC et du pôle en faveur des entreprises;
- Meilleure mise en réseau et synergie.
- Veille réglementaire.
- Accompagnement de la structuration des filières.

En synthèse, la nécessité d'un accompagnement de l'ensemble des acteurs du secteur (tous métiers, tous secteurs confondus) a été confirmée afin de :

- limiter l'effet de la petite taille des entreprises
- limiter les effets de l'atomisation des acteurs
- faire converger les entreprises sur l'appropriation de leur environnement (marché, réglementaire, ...)
- initier une dynamique prospective (développement interne et externe)
- mieux exploiter les opportunités
- renforcer la synergie entre les acteurs

L'association Aghjasole ayant été confirmée comme potentiel support de structuration.

Dans un second temps, un accompagnement par filière énergétique ou métier pourrait être envisageable afin de permettre de cibler sur les besoins spécifiques, mais nécessitait quelques préalables :

- Un degré de structuration minimal (interpro,...)
- Une participation au premier temps du développement.

3.2.5.2.2 ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION CONCERTÉE PORTÉE PAR AGHJASOLE

L'année 2012 a permis l'élaboration et la validation d'un programme d'actions relatif aux entreprises du secteur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

Ce programme d'action est porté par l'association Aghjasole.

Au regard des caractéristiques du secteur, la stratégie de développement élaborée repose sur la mutualisation de moyens et d'actions nécessaires, d'une part à l'accroissement et au développement des compétences et, d'autre part à l'ouverture de ces entreprises.

C'est donc pour répondre à cette stratégie que quatre leviers d'actions ont été identifiés :

- Le renforcement de la promotion, de l'attractivité et du marketing territorial sectoriel.

- Le développement de la veille et de la prospection.
- L'accompagnement à l'élévation de la compétence.
- L'animation et coordination de l'action.

Ce programme d'action d'une durée de 3 ans s'élève à 420 000 €, financé à 50 % par la Collectivité Territoriale de Corse conformément aux dispositions régissant sa politique de structuration économique du territoire.

3.2.6 INITIER UNE EBAUCHE DE STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

3.2.6.1 OBJECTIF

Le constat avait été fait que la stratégie générale du pôle de compétitivité Capenergies en matière d'actions à l'international était déjà bien défini et identifiable mais que les entreprises insulaires, membres du pôle, n'étaient que très peu parties prenantes de ces actions. Ainsi les thématiques suivantes avaient été identifiées :

- participation à des salons internationaux sur les énergies. L'extension de la zone de chalandise en dehors de l'île constituant un objectif à moyen terme.
- promotion des solutions énergétiques spécifiques au milieu insulaire via renforcement des collaborations avec les autres partenaires insulaires du Pôles.

Par ailleurs, dans le cadre des conventions qui lient l'ADEC et l'Agence Française des Investissements Etrangers et UBIFRANCE, il conviendrait de définir les modalités d'accompagnement d'une démarche à l'international spécifiques aux entreprises du volet corse.

3.2.6.2 BILAN

Face aux évolutions rapides de la technologie, de la concurrence et de la demande, et compte-tenu de l'étroitesse du marché local, le volet corse du pôle de compétitivité Capenergies soutient ses membres dans leurs efforts de compétitivité, de recherche et de conquête de marchés extérieurs à l'île. La délégation régionale a diffusé systématiquement les événements en lien avec les thématiques du pôle pour encourager les déplacements professionnels des adhérents sur des salons ou séminaires professionnels, ou des visites d'affaires et de prospection.

Ainsi 8 entreprises ont pu bénéficier d'une aide financière pour se rendre aux salons BE POSITIF à Lyon et au forum du Bâtiment durable à Bordeaux début 2013.

3.2.7 ASSURER LE SUIVI DES PROJETS STRUCTURANTS

La Collectivité Territoriale de Corse s'étant engagé dans deux projets structurants dans le domaine des énergies renouvelables (Myrte et Paglia Orba situés, tout deux sur le site de Vignola).

La qualité scientifique de ces deux projets a retenu l'attention du pôle de compétitivité Capenergies.

Aujourd'hui, au moins pour l'un d'entre eux (le projet myrte) la phase opérationnelle est engagée. Il conviendra donc au volet corse du pôle de suivre la réalisation de ces projets.

Il conviendra donc au volet Corse du pôle d'assurer le suivi de ces deux projets dans lequel la Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée.

Ce rapport a été présenté d'une part, au Conseil d'Administration de l'ADEC qui l'a approuvé par la délibération n° 09/17 CA en date du 8 octobre 2009, et d'autre part au Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle dans sa séance du 16 novembre 2009. A ces deux occasions, les administrateurs de l'ADEC et les membres du Conseil de Gouvernance ont attiré l'attention des gestionnaires du pôle sur un certain nombre d'éléments :

- La nécessité de replacer l'entreprise au cœur de l'action du pôle ;
- Renforcer la communication du volet corse envers les entreprises et les différents partenaires institutionnels ;
- Accentuer les efforts en matière de formation, initiale et continue ;
- Mieux préparer les entreprises de Corse du secteur des EnR et de la MdE à relever le défi de la nouvelle réglementation issue des lois Grenelle 1 et 2 ;
- Etre attentif sur l'allocation d'aide publique à destination des chercheurs en évitant le phénomène de double financement.

3.2.7.1 BILAN

Projet MYRTE :

La plate-forme MYRTE a été inaugurée le 9 janvier 2012 en présence des 3 partenaires, l'Université de Corse, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'industriel Helion (filiale d'Areva).

Le consortium est à l'œuvre pour développer une seconde phase d'expérimentation. Le projet MYRTE 2 vise à compléter le projet MYRTE pour en faire un véritable équipement d'excellence, passant notamment par une montée en puissance de la plateforme (200 kWe de pile à combustible, électrolyseur de 40 Nm³/h) ainsi qu'une optimisation des différents équipements et du système. Ce projet a été présenté au conseil de gouvernance de février. Le Conseil de gouvernance était favorable à la poursuite de l'expérimentation de MYRTE2 sous réserve que la CTC entame une démarche de négociation tarifaire sur le rachat de l'électricité avec la CRE, et dans l'attente de la complétude du dossier sur les aspects financiers. En effet la visibilité budgétaire du projet initial (MYRTE) s'arrête en 2015, ses seules recettes proviendront alors de la revente d'électricité à EDF au tarif actuel de 0,12 centimes/kw. Cette configuration ne permettra pas d'équilibrer le budget de fonctionnement de la plateforme évalué à 250 K€ annuel. La Direction régionale d'EDF a apporté son soutien pour trouver des solutions et infléchir les décisions de la Commission de Régulation de l'Electricité en matière de tarification.

3.3 SOUTIEN AUX PROJETS INNOVANTS

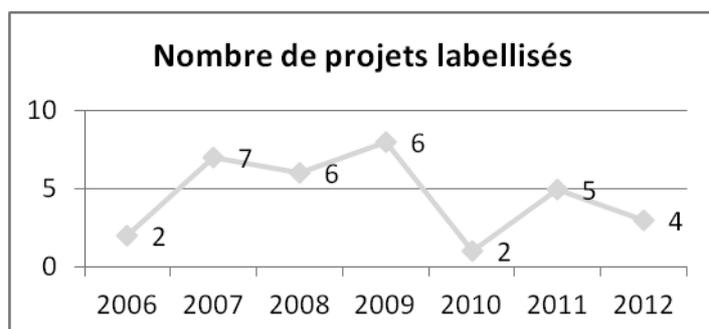
3.3.1 RAPPEL

Sur ces domaines d'intervention, le Pôle et son volet Corse a un objectif général de stimuler l'innovation, la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (en particulier les PME) et les laboratoires, via l'émergence de nouveaux projets de R&D et l'accompagnement de ceux-ci pour aboutir à de nouveaux produits, services et procédés innovants mis sur le marché.

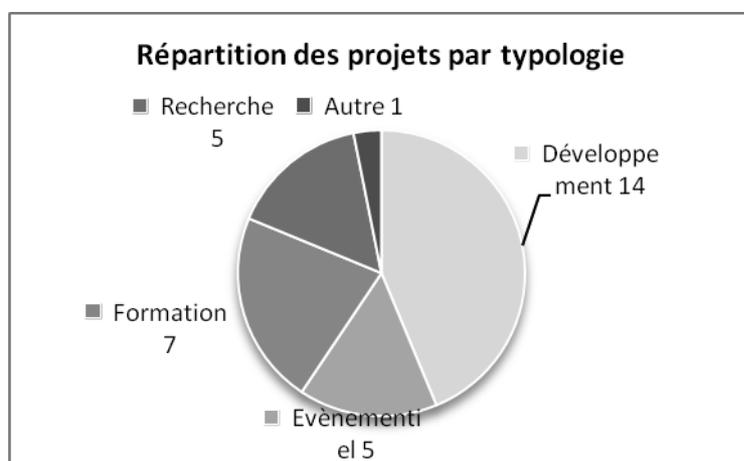
Au-delà du programme d'actions présenté ci-dessus, le pôle a vocation à labelliser des projets. Cette activité comprend l'analyse de la cohérence d'un projet par rapport à la thématique du pôle et sa feuille de route. En cas de succès, le pôle assure, sur la durée, le suivi de l'avancée du projet de R&D, ainsi que de ses retombées économiques. Le pôle assure une bonne communication et animation autour des projets qu'il a soutenus ou labellisés. L'accès au financement est facilité par la procédure de labellisation qui permet d'accroître la visibilité des projets et leur capacité à être financés.

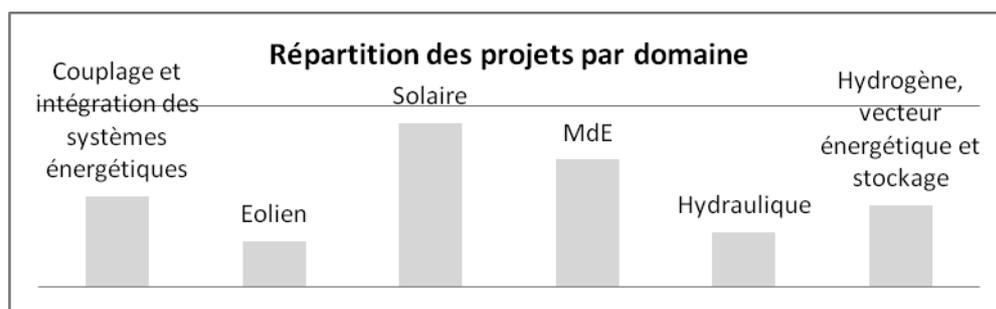
3.3.2 BILAN

Le nombre de projets labellisés sur la période 2009-2012 s'élève à 17.



On constate une forte part de projets intégrant un volet Développement et dans une moindre mesure un volet Recherche.





Les présentations détaillées des projets sont en annexe.

3.4 BILAN FINANCIER

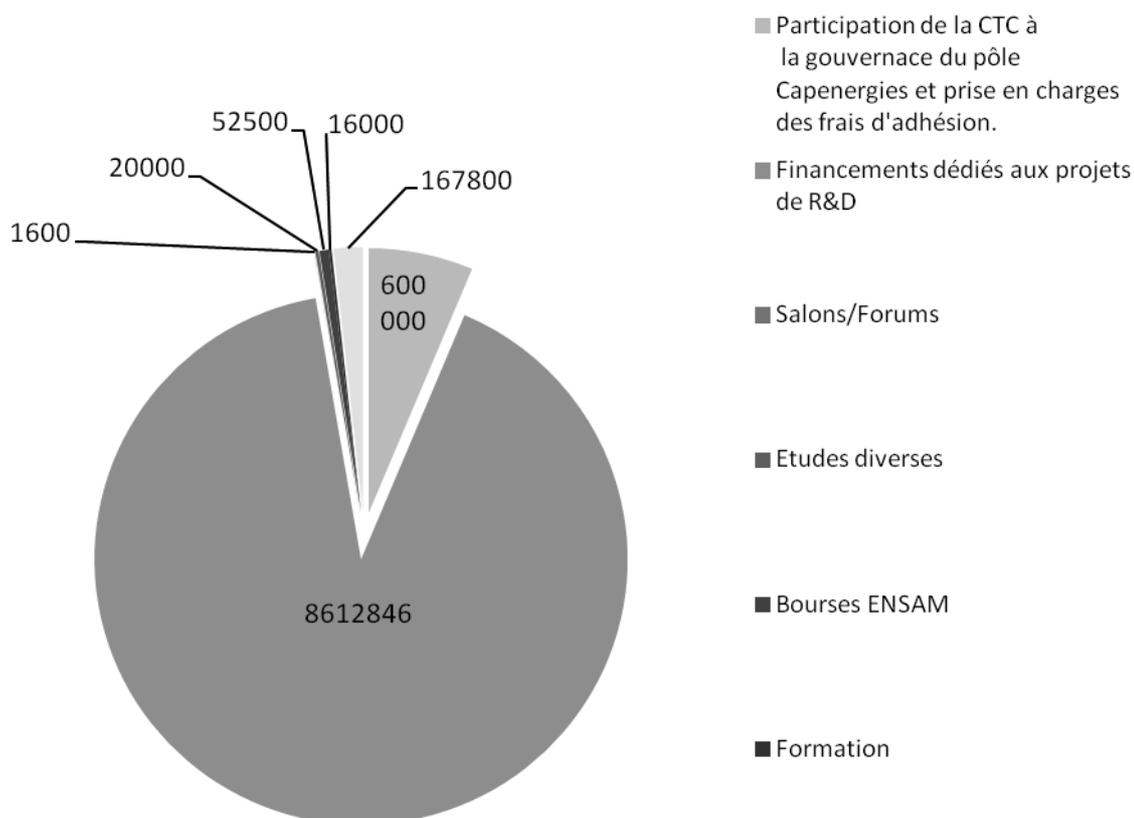
Dans le cadre de ses missions d'accompagnement financier, le volet Corse du pôle a mobilisé un contrat de compétitivité destiné aux entreprises labellisées et au financement d'actions ponctuelles au profit des adhérents. Depuis la création du pôle de compétitivité, la direction régionale de Capenergies coopère également avec l'I2TC sur l'accompagnement de projets de R&D et de création d'entreprises dans les domaines des ENR et de la MDE. 5 projets d'entreprises incubés sur la période 2009-2012, dont 1 labélisé par Capenergies.

Le pôle de compétitivité a également mobilisé des fonds pour la Recherche, le Développement et l'Innovation pour 2 projets emblématiques : le projet Myrte et projet Millener, tous deux labellisés par Capenergies.

Le montant global des financements dédiés aux Pôles de compétitivité s'élève à 9 470 746 euros, selon la répartition suivante :

- 8 448 337 € issus de la mesure d'aide RDI- DIRETTU
- 854 609 € issus de la mesure Contrat de Compétitivité Energie.
- 167 800 € pour les projets en incubation à l'I2TC.

Répartition des financements



4 STRATEGIE GENERALE DU POLE ET PLAN D'ACTION DU VOILET CORSE

4.1 LA TROISIEME PHASE DES POLES DE COMPETITIVITE

Le ministre du redressement productif, la ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication en janvier 2013 relative à la troisième phase des pôles de compétitivité.

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi a placé l'innovation et la montée en gamme des entreprises au cœur de la stratégie du Gouvernement pour le redressement du pays ; il annonce une nouvelle phase de développement pour les pôles de compétitivité, qui devront mieux intégrer l'objectif de mettre sur le marché et de diffuser les produits ou services innovants issus de leur activité.

Acteurs majeurs du dispositif d'innovation français, présents dans un grand nombre de secteurs économiques, les pôles de compétitivité sont des associations qui réunissent localement des entreprises innovantes de toute taille et des acteurs de la formation et de la recherche, autour de projets collaboratifs, en s'appuyant sur les atouts et les savoir-faire présents dans les territoires.

L'ambition nouvelle des pôles est de se tourner davantage vers les débouchés économiques et l'emploi pour mieux participer à la structuration des filières industrielles et se mobiliser pour la réindustrialisation. Les pôles doivent accompagner plus efficacement les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) innovantes depuis la recherche et développement jusqu'à la commercialisation de leurs produits, en s'appuyant sur une gouvernance renouvelée associant l'Etat, les régions et les métropoles. Ils participeront ainsi au renforcement des territoires en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique.

Chaque pôle présentera au nouveau Conseil national de l'industrie ses objectifs technologiques et d'innovation ainsi que ses marchés-cibles dans un projet comprenant des objectifs quantifiés et collectifs dont le suivi sera renforcé et les retombées économiques évaluées. Ils développeront des liens étroits avec les acteurs du transfert et de l'innovation, dont les plateformes de recherche technologique, et permettront aux entreprises d'accélérer leur croissance par l'innovation.

L'accompagnement des PME sera renforcé dans quatre domaines principaux en lien avec les régions : l'accès au financement (capital investissement), l'internationalisation, l'accès aux compétences et le conseil. Ces services seront mis en œuvre en s'appuyant sur les acteurs de chaque territoire, en particulier la Banque publique d'investissement.

Les pôles de compétitivité renforceront les relations entre les PME, les ETI et les grands groupes, et porteront une attention particulière aux achats, à la sous-traitance, à la mise sur le marché et à l'accompagnement à l'export. Ils veilleront à une implication plus forte des acteurs de la formation, pour mieux mettre en cohérence l'offre de formation avec les besoins des entreprises sur leur territoire.

Les pôles les plus stratégiques, une vingtaine au maximum, permettront à la France de se positionner à l'échelle internationale sur des secteurs de pointe où le savoir-faire français est reconnu. Ils participeront activement à l'attractivité du pays et seront mis en avant par nos outils de diplomatie économique.

Enfin, les investissements d'avenir seront mobilisés dès 2013 pour soutenir l'industrialisation des projets des pôles.

Les objectifs seront fixés dans un contrat de performance individualisé en fonction des ambitions et du potentiel de chaque pôle sur les six prochaines années, qui devrait être signé avant la fin du mois de juin 2013. Un bilan en sera effectué à mi-parcours.

4.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES

4.2.1 AMBITION

Évalué comme pôle très performant lors de l'audit national de 2012, Capenergies s'inscrit depuis 2013 dans une nouvelle feuille de route stratégique axée sur la création de valeur pour ses membres et l'accompagnement du développement économique de ses territoires.

L'ambition du pôle Capenergies est d'être un acteur majeur de deux grands défis de notre société :

- La transition énergétique, permettant de fournir des solutions concrètes au nécessaire remplacement des énergies fossiles, à la réduction de la demande énergétique et à la maîtrise du changement climatique.
- La compétitivité de la France, en développant des filières énergétiques régionales ou nationales et en permettant de transformer notre recherche de haut niveau en produits ou services commercialisables.

La thématique et son potentiel d'innovation, les partenariats et projets engagés, sa reconnaissance acquise d'expert national et international, sa stratégie et son équipe solide de permanents font de Capenergies un pôle d'excellence sérieux, d'avenir.

4.2.2 DOMAINES D'ACTIVITES STRATEGIQUES

Capenergies représente aujourd'hui un réseau d'acteur de l'innovation comprenant plus de 1600 entreprises, laboratoires de recherches et organisations qui se sont traduit par l'émergence de plus de 300 projets financés depuis 2005.

Sur ces bases et pour la période 2013-2018 correspondant à la phase 3 des pôles de compétitivité, les objectifs de Capenergies se concentrent sur trois grands domaines d'activités stratégiques :

- Efficacité énergétique
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées
- Production d'énergies décarbonées

Au sein des 3 domaines d'action stratégiques, 13 axes d'innovation prioritaires ont été définis. L'innovation s'entend ici comme la convergence entre idée, marché et société.

- Efficacité énergétique
 - o Outils, méthodes et technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments
 - o Composants et systèmes de production énergétique intégrés au bâti
 - o Solutions de pilotage et d'optimisation de la consommation et de la production d'énergie (Smart Grid) pour les bâtiments
 - o Optimisation énergétique des sites industriels

- Systèmes énergétiques embarqués
- Systèmes de recharge de véhicules électriques et d'alimentation des navires à quai
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées
 - Outils et modèles de prédiction et de gestion de la consommation et de la production d'énergie
 - Systèmes de stockage électrique et thermique
 - Solutions pour l'autoconsommation
 - Systèmes énergétiques autonomes à base d'ENR
 - Matériaux et technologies pour bâtiments en climat tropical
- Production d'énergies décarbonées
 - Optimisation des systèmes de production d'énergie renouvelable et nucléaire
 - Recherche et développement dans le domaine des énergies futures.

4.2.3 OBJECTIFS

Les objectifs se déclinent en cinq orientations principales :

- S'inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique
- Cibler des marchés applicatifs
- Orienter le potentiel d'innovation
- Développer l'accès aux marchés
- Optimiser l'action du pôle.

4.2.4 1 - S'INSCRIRE DANS LES DYNAMIQUES ASSOCIEES A LA TRANSITION ENERGETIQUE

4.2.4.1.1 L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DANS LA DECLINAISON DE LEURS SCHEMAS TERRITORIAUX RELATIFS A L'ENERGIE

Le pôle Capenergies s'inscrit dans la déclinaison des projets de Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE) des territoires sur lesquels il est présent : Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Guadeloupe et Réunion.

Chacun de ces SRCAE propose un certain nombre d'orientations en lien avec les stratégies énergétiques des territoires.

Elles concernent pour l'essentiel :

- Le développement de l'ensemble des filières ENR (PV, Eolien, Hydraulique, géothermie, biomasse,...)
- L'efficacité énergétique (ECS, Eclairage, Comportement des usagers, ...)
- Le déploiement de solutions de stockage de l'énergie pour atténuer la variabilité de l'injection d'EnR intermittentes sur le réseau électrique.

4.2.4.1.2 SMART SPECIALISATION ET FILIERES VERTES EN REGION PACA

La Région PACA est en cours d'élaboration de ses DAS, notamment dans le cadre de la démarche de Spécialisation Intelligente (3S).

Le pôle Capenergies est associé à la démarche de la région qui a défini un DAS « transition énergétique et efficacité énergétique des bâtiments » et un DAS « Mobilité intelligente et durable ».

Capenergies s'inscrit dans les futurs meta projets de la 3S.

Les Domaines d'Activités Stratégiques Région	Domaines d'Activités Stratégiques		
	Augmenter la part des énergies décarbonées dans le mix énergétique	Assurer la sécurisation énergétique et l'autonomie des sites et zones isolées	Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les écosystèmes urbains, industriels et de transport
Transition Energétique / efficacité énergétique des bâtiments			
<ul style="list-style-type: none"> Production et gestion des énergies renouvelables (éolien offshore, solaire à forte concentration, méthanisation, biocarburants...), smart grids, production décentralisée d'électricité 	FORT	FORT	
<ul style="list-style-type: none"> Bâtiment durable méditerranéen : architecture thermique, biomatériaux, domotique, bâtiment intelligent, résistance aux risques naturels ... 			FORT
Mobilité intelligente et durable			
<ul style="list-style-type: none"> Véhicule propre : mode de propulsion propre, allègement de véhicule 			MOYEN
<ul style="list-style-type: none"> Solutions multimodales, gestion des flux, et services portuaires / aéroportuaires 			MOYEN

En complément, la DREAL a conduit une étude sur les filières vertes en région PACA, qui a retenu 2 principaux axes :

- **Axe 1 :** Se positionner en leader innovant sur la valorisation des ressources marines et sur les services portuaires durables. Capenergies est directement concerné par le volet ressources en énergies marines (éolien offshore flottant, énergie thermique marine et boucle d'eau de mer, biomasse algale) et par le volet services portuaires durables (optimisation énergétique du passage à quai avec raccordement électrique des bateaux au quai). Ces actions sont menées en étroite collaboration avec le pôle Mer PACA,
- **Axe 2 :** Prendre une place de leader sur la gestion énergétique intelligente des bâtiments et des réseaux. Sur cet axe, Capenergies intervient naturellement et comme pilote sur les trois filières clés (Smartgrids, bâtiments à faible impact, instrumentation énergétique) et sur les filières contributives que sont le solaire PV, le petit éolien et le stockage de l'énergie. Ces actions sont menées en étroites collaboration avec le pôle SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) et le PRIDES BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen)

4.2.5 2 - CIBLER DES MARCHES APPLICATIFS

Les trois Domaines d'Activités Stratégiques ont donné lieu à une analyse des différents marchés applicatifs en lien avec les solutions technologiques et les produits innovants rattachés.

7 marchés cibles ont ainsi été identifiés.



4.2.6 3 - ORIENTER LE POTENTIEL D'INNOVATION

Pour 2013-2018, Capenergies continuera d'œuvrer à la transformation de la recherche en innovation, en renforçant les liens entre recherche et besoins marchands et sociétaux.

Cette volonté du pôle se traduit par :

- La mise en place, dans chacun des DAS, de thématiques de recherche court, moyen et long termes.
- La déclinaison, pour chacun des DAS, de 13 axes d'innovation autour desquels se construiront les projets des membres du pôle au cours de la période 2013-2018.

Axe d'innovation n°1 : Outils, méthodes et technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments

Axe d'innovation n°2 : Composants et systèmes de production énergétique intégrés au bâti

Axe d'innovation n°3 : Solutions de pilotage et d'optimisation de la consommation et de la production d'énergie (Smart Grid) pour les bâtiments

Axe d'innovation n°4 : Optimisation énergétique des sites industriels

Axe d'innovation n°5 : Systèmes énergétiques embarqués

Axe d'innovation n°6 : Systèmes de recharge de véhicules électriques et d'alimentation des navires à quai

DAS 1

Axe d'innovation n°7 : Outils et modèles de prédiction et de gestion de la consommation et de la production d'énergie

Axe d'innovation n°8 : Systèmes de stockage électrique et thermique

Axe d'innovation n°9 : Solutions pour l'autoconsommation

Axe d'innovation n°10 : Systèmes énergétiques autonomes à base d'ENR

Axe d'innovation n°11 : Matériaux et technologies pour bâtiments en climat tropical

DAS 2

Axe d'innovation n°12 : Optimisation des systèmes de production d'énergie renouvelable et nucléaire

Axe d'innovation n°13 : Recherche et développement dans le domaine des énergies futures

DAS 3

Des actions structurantes portées par Capenergies et qui recouvrent les thématiques suivantes :

✓ Favoriser l'intégration des technologies innovantes dans les bâtiments à énergie positive

DAS 1

✓ Déployer et accompagner des projets structurants « smart grid »

✓ Etre force de propositions pour optimiser la gestion de l'intermittence des énergies solaires et éoliennes (prédiction et stockage)

DAS 2

✓ Elaborer un projet structurant inter-insulaire (autoconsommation, bâtiment en climat tropical, recharge des véhicules électriques)

✓ Accompagner le développement des plateformes technologiques et des démonstrateurs existants

DAS 3

✓ Conforter la position de leader des acteurs régionaux et nationaux de la recherche dans les domaines fusion et bioénergies

La coopération et la concertation du pôle avec les acteurs territoriaux d'innovation afin de stimuler la recherche publique et d'encourager le montage de projets privés ou public-privés de recherche collaborative : SATT, universités, etc.

4.2.7 4 - DEVELOPPER L'ACCES AUX MARCHES

Il s'agit ici d'accompagner la croissance des entreprises par la mise en place de gammes de services à valeur ajoutée intervenant sur les différents leviers de croissance de ses membres.

Le pôle a construit pour 2013-2018 un package d'accompagnements pour la croissance des entreprises, permettant notamment de transformer le vivier de projets, en produits et services générateurs de croissance et d'emplois. Cela se traduit par la mise en place d'une gamme de services à forte valeur ajoutée visant à renforcer la capacité du pôle à accélérer la mise en marché des innovations :

- La mise à disposition d'un savoir-faire en termes de montage de consortium.
- Un renforcement de la capacité de Capenergies à insérer ses membres, notamment PME, dans les bons réseaux de partenaires
- Un appui au développement et à la mise sur le marché des innovations.
- Une anticipation des besoins en compétences et en formation

Capenergies contribuera au renforcement des filières régionales par :

- L'implication de ses membres et de l'équipe dans les instances nationales et européennes des filières énergétiques : cette démarche inclue la participation à l'élaboration de feuilles de route nationales - ADEME, ANR, CSF (ex-COSEI) - et régionales - SRI, SRDE, la participation à des interpole (*smartgrids*, énergie, bâtiment durable, etc.).
- L'analyse des filières énergétiques-cibles.

4.2.8 5 - OPTIMISER L'ACTION DU POLE

Capenergies est engagé dans de nombreuses démarches de coopération pour mutualiser des compétences et services ou exploiter des synergies. Ces démarches s'inscrivent un objectif de rationalisation des services d'accompagnement à l'innovation et à la croissance, encourageant les rapprochements et les mutualisations.

En premier lieu, il s'agit d'établir des partenariats privilégiés avec certains pôles et PRIDES :

Action \ territoire	Région PACA	National
Mise en place d'un partage des bonnes pratiques	Pôles Optitec, Risques, Pegase, Eurobiomed (CORPE),	Interpôles Energie (Derbi, Tenerrdis, S2E2, Energivie) Finance innovation
Conforter le cadre de collaboration national sur les SmartGrids	Pôle SCS	Interpôle Smart Grids France
Développer des projets Applicatifs avec d'autres pôles	Energies Marines : MER PACA Secteur aéronautiques : PEGASE Bâtiment : Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) et DERBI	Energies Marines : MER Bretagne / IEED FEM Géothermie : IEED Géodenergie

En second lieu, il s'agit de déterminer et d'élaborer des partenariats adaptés avec l'écosystème basé sur les territoires du pôle Capenergies.

Action \ déclinaison	Acteurs
Des partenaires pour développer l'innovation	Valoriser les innovations issues du monde académique, en partenariat avec la SATT Développer la thématique « sociologie et énergie » avec les acteurs académiques régionaux Donner accès à des plateformes technologiques via « Inovsys », « la Cité des énergies », « Myrte »
Des partenaires pour accompagner les entreprises	Permettre l'accès à des fonds d'investissements : partenariat avec PACA Invest Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises : Agences de développement, WOIC Contribuer à la structuration des filières régionales : convention avec les CCI (CCIMP, CCI06,..)

4.3 LES ORIENTATIONS DU VOILET CORSE DU POLE DE COMPETITIVITE

4.3.1 RAPPELS DES AMBITIONS ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES ENERGETIQUES DE LA REGION CORSE

4.3.1.1 SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

La loi portant sur l'engagement national pour l'environnement, dite loi ENE ou loi Grenelle II, promulguée le 12 juillet 2010, institue les Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE).

Le SRCAE est un document stratégique permettant de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'aide, et de changement climatique.

Il fixe les objectifs de maîtrise de l'énergie à l'horizon 2020 et 2050 et les orientations afférentes du territoire corse, répondant aux enjeux suivants :

- Atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter,
- Prévenir ou réduire la pollution atmosphérique,
- Valoriser le potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération en mettant en œuvre des techniques performantes d'efficacité énergétique,
- Réduire les consommations d'énergie.

Conformément à la feuille de route de la politique « énergie, climat, air, transport et mobilité durable », votée par l'Assemblée de Corse, en octobre 2011, le SRCAE trace le chemin qui doit mener à l'autonomie énergétique de la Corse.

Par délibération n° 13/272 AC du 20 décembre 2013, l'Assemblée de Corse a adopté le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Ce schéma envisage différents scénarios visant à servir d'aides à la décision pour la définition des objectifs et des orientations :

- Le scénario « Tendancier » trace l'évolution des consommations finales et des productions d'énergies renouvelables, en tenant compte de l'application des mesures prises ou envisagées avant 2008. Dans ce scénario, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables est principalement portée par le développement tendancier des filières du solaire photovoltaïque et de la micro-hydroélectricité.
- Le scénario « Grenelle » décline pour la Corse les objectifs nationaux du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2020, à partir des potentialités du territoire en termes d'économie d'énergie, de production d'énergies renouvelables - en particulier thermique de substitution (bois-énergie, solaire thermique, aérothermie) - et de réduction de gaz à effet de serre.
- Le scénario « Rupture », qui est le scénario retenu pour le SRCAE de Corse, donne une vision du profil Climat-Air-Energie que la Corse pourrait atteindre si les potentiels de réduction de consommation d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de réduction de gaz à effet de serre étaient entièrement mobilisés. L'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050 repose pour un tiers sur la substitution des énergies conventionnelles par les énergies renouvelables : développement des énergies thermiques de substitution et valorisation énergétique des déchets, sous forme de biogaz, développement des énergies marines et de l'éolien offshore, ainsi que les centrales PV au sol non raccordées au réseau électrique. L'hypothèse d'un renforcement du réseau électrique, d'une meilleure maîtrise des pointes de la demande en électricité et d'un développement des solutions de stockage de l'énergie, dont les STEP, est également intégrée au scénario. L'objectif à l'horizon 2050 repose toutefois pour les deux tiers sur les actions de maîtrise de la demande en énergie.

4.3.1.2 STRATEGIE DE SPECIALISATION INTELLIGENTE

La Corse n'a pas à ce jour adopté sa Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S).

Elle a toutefois finalisé son bilan de l'état d'avancement et de réalisation des actions identifiées et définies dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

Le bilan permet de préparer la Stratégie de Spécialisation Intelligente (3S), pour la future période de programmation 2014-2020 des fonds structurels, en fonction des besoins, des forces et des faiblesses du territoire en termes d'innovation.

L'analyse de l'écosystème régional de l'innovation, des principales filières économiques et de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Innovation a permis d'identifier des pré-domaines de spécialisation pour la Corse, qui apparaissent comme étant des domaines d'excellence pour le territoire. Basés sur la convergence de différentes filières du territoire et la mobilisation des compétences de recherche corses, ces pré-domaines apparaissent comme des leviers de compétitivité pour le territoire et des réponses aux enjeux de la Corse.

L'un des pré-domaines identifié est la « production et la gestion de l'énergie en milieu insulaire ». Ce pré-domaine fait écho aux trois Domaines d'Activité Stratégiques de la feuille de route de Capenergies (hors thématiques en lien avec le nucléaire).

La Corse dispose en effet d'atouts territoriaux non négligeables du fait de sa position géographique. En particulier, son ensoleillement en fait quasiment le seul territoire métropolitain pertinent de développement de l'énergie solaire thermodynamique. Le gisement hydroélectrique est également conséquent et bien exploité. La filière bois pourrait être plus mobilisée qu'elle ne l'est actuellement, mais c'est également une ressource à prendre en considération.

Les besoins sont accrus en milieu insulaire : ne disposant pas de raccordement aisé au parc électronucléaire, une île comme la Corse doit, pour améliorer son bilan carbone, accroître de manière substantielle la part des ENR. Par ailleurs, destination touristique majeure, la Corse connaît de fortes variations de consommation électrique sur l'année. Le besoin d'un pilotage fin de la distribution électrique, la généralisation de systèmes de délestage, de capacités de stockage de l'énergie, de pilotage de l'injection d'une part importante d'électricité issus de sources intermittentes ... sont autant de défis qui font de la Corse un laboratoire de grande taille pour développer des solutions énergétiques applicables dans de nombreux autres territoires (outremer français à travers le réseau Ilénergies déjà existant et développement d'une coopération méditerranéenne en projet).

Cet axe sur la production et gestion de l'énergie en milieu insulaire pourrait donc regrouper plusieurs thématiques sur lesquelles la Corse présente un fort potentiel d'innovation, tant au niveau des infrastructures de recherche que des entreprises et filières, à savoir :

- Les énergies renouvelables : la filière compte en effet un nombre significatif d'entreprises, certaines se sont regroupées en association de professionnels pour structurer et redynamiser la filière des énergies renouvelable via une action collective financée par la CTC. De surcroît, la Corse dispose sur son territoire de capacités renforcées en recherche et en formation avec l'Université de Corse, avec notamment une UMR dédiée aux sciences de l'environnement, un 3ème cycle offrant un MASTER Système Energétiques et Energies Renouvelable ainsi qu'une école d'ingénieurs PAOLITECH spécialisée dans les ENR et la MDE. L'école d'ingénieurs de l'ENSAM est également présente à Bastia, etc. Le bilan de la SRI établit que la présence du pôle de compétitivité Capenergies, qui structure la filière, est également un atout, tout comme les projets Myrte, Paglia Orba et Durasol ainsi que le projet Alba Nova (création d'une centrale solaire thermodynamique à concentration à Ghisonnaccia). Cette filière transversale traite à la fois de l'énergie solaire, photovoltaïque, du stockage de l'énergie, etc.
- La filière BTP, qui a déjà développé des liens avec la filière ENR, notamment pour la maîtrise de l'énergie et l'installation de systèmes de production chez les particuliers. Le renforcement de passerelles entre ces deux filières présente un fort potentiel de développement notamment en ce qui concerne l'éco-construction, les bâtiments à énergie positive, la rénovation de l'habitat, etc. qui pourraient également avoir un effet d'entraînement sur la filière bois et in fine sur les installateurs de matériels MDE.
- La problématique de gestion et valorisation des déchets en milieu insulaire : un rapprochement des filières déchets et ENR permettrait de traiter l'enjeu fondamental de la gestion des déchets en milieu insulaire.
- La question de la mobilité : le développement de modes de transport doux est un enjeu important pour l'île. Par ailleurs, le thème de la mobilité permettrait également d'associer les filières nautisme et aéronautique.

Même si la chaîne de valeur des ENR est incomplète en Corse et sans probabilité raisonnable de développer des capacités de production industrielle d'équipements et systèmes, le territoire combine suffisamment d'atouts pour en faire un point central de sa Stratégie de Spécialisation Intelligente, en positionnant la Corse comme territoire d'expérimentation de référence.

Cet axe de spécialisation, à la croisée de différentes filières économiques, permettrait notamment à la Corse de se positionner en tant que région leader sur les questions d'indépendance énergétique en milieu insulaire.

4.3.2 DOMAINES D'ACTIVITES

4.3.2.1 EFFICACITE ENERGETIQUE

Pour rappel, le SRCAE de la Corse affiche dans son scénario le plus ambitieux un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050. Cet objectif ne repose que pour un tiers sur le développement des énergies renouvelables tandis qu'il repose pour deux tiers sur les actions de maîtrise de la demande en énergie.

Parmi ces actions, l'efficacité énergétique dans le bâtiment (et donc l'axe d'innovation « Technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments » à l'échelle de bâtiments tertiaires et résidentiels notamment) constitue un sujet d'intérêt majeur pour le territoire corse. En effet 30 % de la consommation énergétique corse est dédiée à l'habitat individuel, notamment pour les usages « chaud/froid » (climatisation, chauffage). Dans un contexte de raréfaction de l'énergie, cette donnée implique de mettre l'efficacité énergétique au cœur de la stratégie de développement durable de la Corse.

Ainsi, l'émergence d'un ou de plusieurs projets structurants de type démonstrateurs de bâtiments à énergie positive dans le neuf ou de rénovation présentant un caractère exemplaire pourrait être envisagée. Ce ou ces démonstrateurs constitueraient ainsi des outils marketing majeurs, vitrines des savoir-faire corses, sur lesquels les industriels pourraient s'appuyer pour sensibiliser de futurs prospects.

L'objectif étant de cibler principalement les bâtiments résidentiels (construction et surtout rénovation) et de proposer davantage un packaging de solutions pragmatiques plutôt qu'une présentation des dernières technologies à la pointe de l'innovation. Il s'agit d'assurer la promotion de solutions simples, accessibles et relativement peu onéreuses.

Ces actions devront être couplées à l'émergence d'une offre ambitieuse de formation à destination des métiers concernés, notamment pour préparer le tissu économique aux enjeux de la réglementation thermique 2012 et 2020. Elles pourraient par ailleurs faire l'objet d'un signal politique sous la forme d'appels à projets dédiés.

L'axe d'innovation « technologies de pilotage et d'optimisation de la consommation et de la production d'énergie (*smart metering, smart grid*) » constitue également un fort enjeu. Le projet Millener s'inscrit dans cette thématique. Il a pour objectif de répondre aux spécificités des réseaux électriques insulaires de Corse et des Départements d'Outre-Mer (DOM) dans la continuité et en relais des actions de développement des Energies Renouvelables, et de Maîtrise de la Demande d'Énergie menées avec succès depuis plusieurs années. Le projet Millener propose,

pour la partie Corse, d'installer 125 installations photovoltaïques avec stockage ainsi que 450 énergie-box, afin d'en assurer le développement, d'en étudier l'intégration au sein du réseau insulaire.

L'ensemble des actions inhérentes à ce DAS vise un double objectif pour la Corse :

- encourager « l'acte écologique » dans les foyers par l'installation d'équipements à basse consommation énergétique respectueux de l'environnement,
- favoriser « l'acte économique » des usagers grâce au retour sur investissement généré par la diminution de la consommation énergétique et donc de la facture d'électricité.

Sur la thématique de la « valorisation énergétique des déchets ménagers et industriels », on notera que les déchets issus de l'industrie constituent un sujet mineur pour la Corse. En revanche, la méthanisation des déchets « verts » pourrait constituer une opportunité. Des travaux sont actuellement menés par l'Université de Corse ainsi que par le SYVADEC concernant la valorisation des déchets bois et déchets vers collectées par les recycleries du territoire corse.

L'axe d'innovation consacré aux énergies embarquées pour la mobilité décarbonnée constitue un sujet majeur pour la Corse. On citera à cet effet le projet Driv'Eco de développement d'un concept de bornes de recharge pour véhicules électriques à toiture photovoltaïque. Chaque borne de recharge sera connectée à une centrale photovoltaïque et une batterie et l'ensemble constituera un réseau intelligent de gestion de l'énergie ou « smart-grid ».

Le territoire porte également un intérêt dans le domaine naval (transports Corse-Continent) et dans le secteur aéronautique (projet de dirigeables solaires par exemple et rapprochement avec le Pôle Aéronautique Corse).

Les défis liés aux réseaux de chaleur sont particulièrement prégnants sur le territoire corse.

4.3.2.2 SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES, FAIBLEMENT INTERCONNECTES ET ZONES ISOLEES

La Corse porte un intérêt particulier pour les axes d'innovation « Moyens de prédiction de la ressource et d'équilibrage offre / demande », « Systèmes de stockage d'énergie électrique et thermique, journalier et inter-saisonnier » et « Valorisation de l'auto-consommation de l'énergie produite ». Avec l'atteinte du seuil de 30 % et compte tenu de leurs caractéristiques, les systèmes énergétiques insulaires constituent des territoires idéaux pour la R&D dans le domaine de l'intégration des EnR intermittentes : modèles de prévision, dispositifs de stockage, *smart grids*.

L'axe d'innovation « Moyens de prédiction de la ressource et d'équilibrage offre / demande » des énergies intermittentes, et notamment aux énergies solaires, constitue un sujet incontournable, pour l'ensemble du pôle, et plus spécifiquement pour le marché corse. La multiplicité des micro-climats en Corse, découlant principalement des caractéristiques géographiques du territoire (i.e., environnement montagneux), constitue, en ce sens, un défi majeur pour la région. L'Université de

Corse mène d'ailleurs des réflexions sur un raisonnement à l'échelle du mix énergétique, dans une vision de la prédiction à la fois temporelle et spatiale (foisonnement des ressources).

La problématique des « systèmes de stockage d'énergie électrique et thermique, journalier et inter-saisonnier » est fondamentale en Corse. L'objectif n'est pas de concentrer les efforts sur une technologie de stockage. Il s'agit davantage d'expérimenter les différentes technologies – hydrauliques (STEP notamment), électrochimiques, hydrogène, cinétique (volants d'inertie), etc. – afin d'étudier leur rapport coût / performance et d'évaluer les technologies les plus adaptées aux enjeux corses. Outre ces différentes technologies, il s'agira également de distinguer les systèmes centralisés, des systèmes décentralisés. L'Université de Corse s'est lancée dans un projet de *benchmarking* de ces systèmes de stockage afin de déterminer les technologies les plus appropriées pour une application donnée. Pour se faire, l'Université a mis en place un micro-réseau, permettant aux industriels, dans une logique de « plug & play » de tester leurs produits : la plateforme PAGLIA ORBA.

Le projet EOLSTOCK porté par la société ECODELTA est à la croisée des chemins, combinant prédiction et stockage. Il consiste en la mise en œuvre d'un système de production énergétique éolien intégrant une capacité de stockage avec un vecteur électrochimique (batterie lithium-ion) et pourvu d'un système de contrôle commande optimisé pour délivrer à J le productible annoncé à J-1. Il est mené en collaboration avec l'institut Arts et Métiers ParisTech de Corse qui dispose d'une spécialisation en énergies renouvelables et leurs systèmes de production.

Le sujet de l'autoconsommation est une thématique majeure, identifiée par la majorité des acteurs corses interrogés. En effet, pour beaucoup d'entre eux, ce sujet est analysé à travers la nécessité de sensibilisation des publics aux EnR. Le sujet de l'autoconsommation est un thème qui doit continuer à être étudié, tout en conservant à l'esprit l'enjeu qui consiste à trouver l'équilibre entre production/consommation individuelle et collective. En effet, l'autoconsommation constitue un modèle alternatif qui, dans un développement massif, pourrait remettre en cause les infrastructures assurant la production d'énergie pour la collectivité. Tout est une question d'équilibre et, si possible, d'optimum à trouver.

La thématique des « générateurs autonomes à base d'EnR en substitution des groupes électrogènes diesel » et plus globalement du marché des sites et zones isolées semble moins prégnante en Corse.

4.3.2.3 PRODUCTION D'ÉNERGIES DECARBONÉES

Le secteur de la biomasse (notamment bois-énergie) a été régulièrement présenté comme un secteur d'avenir pour le territoire corse et qui est largement intégré au scénario « Grenelle » du projet de SRCAE de la Corse. La Collectivité souhaite maintenir ses actions en faveur du développement de la filière bois-énergie, pour promouvoir les filières courtes notamment dans le rural. Un appel à projet avait été lancé à cet effet en 2012 pour la production de chaleur voire d'électricité. Le renouvellement de l'installation bois énergie du réseau de chaleur de Corte, arrivée en fin de vie, par une unité de cogénération bois, est également retenu. A noter enfin un projet de granuletterie régionale en cours de réflexion pour l'approvisionnement des particuliers.

Autre secteur qui pourrait représenter un potentiel pour la Corse : la géothermie.

L'Université de Corse a récemment été contactée par le BRGM pour une future implantation sur le territoire.

L'enjeu principal pour les acteurs corses est la structuration de la filière PV, actuellement en très forte perte de vitesse au regard de l'évolution de la politique tarifaire nationale. Les enjeux sont ainsi principalement non-technologiques (enjeux du renforcement de la formation et de l'information – marchés, brevets – des industriels, enjeux *marketing* liés à la sensibilisation des consommateurs et des donneurs d'ordre).

4.3.3 PLAN D' ACTIONS

Dans le contexte de la phase 3 des pôles de compétitivité, l'enjeu de la période à venir est d'impulser une réelle dynamique dans le secteur des énergies renouvelables (ENR) et de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), afin que les membres du pôle, essentiellement des TPE et des PME retirent une valeur ajoutée réelle de leur adhésion au pôle.

C'est en ce sens que le Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle, qui regroupe les représentants de l'éco-système de l'innovation en Corse et de la filière ENR/MDE, a validé le 15 mai 2014 un plan d'actions à horizon 2015, articulé autour des axes suivants :

- Animer et sensibiliser,
- Développer l'accès aux marchés,
- Orienter le potentiel d'innovation,
- Poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière,
- Accompagner l'émergence, le suivi et la valorisation des projets structurants.

4.3.3.1.1 ANIMER ET SENSIBILISER

Pour rappel, les objectifs de Capenergies se concentrent sur trois grands domaines d'activités stratégiques : efficacité énergétique, systèmes énergétiques insulaires et zones isolées et production d'énergies décarbonées.

Le pôle réaffirme ainsi son positionnement historique sur la problématique énergétique des territoires insulaires et sur les énergies décarbonées. Il y adjoint le thème central de l'efficacité énergétique.

Il apparaît ainsi nécessaire de faire évoluer la structure des membres du volet Corse du pôle afin d'assurer une meilleure représentation des acteurs de l'efficacité énergétique, en initiant des démarches de référencement auprès des entreprises de l'éco-construction.

Au-delà du simple accroissement de la base d'adhérents au pôle, la dynamique insufflée par ce dernier passe nécessairement par une bonne communication autour de ses activités. Il est donc envisagé de renforcer la communication autour du pôle, notamment en ce qui concerne son positionnement et son offre de services à valeur ajoutée.

4.3.3.1.2 DEVELOPPER L'ACCES AUX MARCHES

Le volet Corse s'inscrit pleinement dans les orientations de la phase 3 de la politique des pôles de compétitivité et dans l'axe de développement identifié par la gouvernance centrale. Il s'agit ici d'accompagner la croissance des entreprises par la mise en place de gammes de services à valeur ajoutée intervenant sur les différents leviers de croissance.

Le pôle a construit pour 2013-2018 un package d'accompagnements pour la croissance des entreprises, permettant notamment de transformer le vivier de projets, en produits et services générateurs de croissance et d'emplois. Cela se traduit par la mise en place d'une gamme de services à forte valeur ajoutée visant à renforcer la capacité du pôle à accélérer la mise en marché des innovations :

- La mise à disposition d'un savoir-faire en termes de montage de consortium.
- Un renforcement de la capacité de Capenergies à insérer ses membres, notamment PME, dans les bons réseaux de partenaires
- Un appui au développement et à la mise sur le marché des innovations.
- Une anticipation des besoins en compétences et en formation

L'exercice de veille réglementaire, économique et technologique apparaît comme une action fondamentale pour accompagner les actions de développement d'accès aux marchés. C'est une condition nécessaire de réussite afin que les membres puissent appréhender plus précisément les caractéristiques de leur environnement à court terme et à moyen terme.

Cette veille sera déclinée en tables rondes de sensibilisation aux enjeux nouveaux afin d'accompagner les mutations du tissu économique et afin de préparer à ces contextes.

Les journées de rencontre entre donneurs d'ordres et sous-traitance seront poursuivies et seront des espaces privilégiés d'établissement de courants d'affaires pour les entreprises membres du volet Corse.

4.3.3.1.3 ORIENTER LE POTENTIEL D'INNOVATION

Lors du lancement des pôles de compétitivité en 2005, l'objectif était de parvenir, par le rapprochement du monde de la recherche, de la formation et de l'entreprise, à faire émerger des projets collaboratifs technologiquement innovants.

La phase 3 de la politique des pôles de compétitivité n'écarte pas la thématique centrale de l'innovation qui a été le principal levier de croissance et de visibilité des pôles. L'innovation s'entend désormais comme la confrontation entre usage, technologie et marché.

Ainsi, le pôle et son volet Corse ont identifié un certain nombre d'axes d'innovations qu'il conviendra de développer, en particulier :

- Efficacité énergétique
 - o Outils, méthodes et technologies de réduction des pertes énergétiques dans les bâtiments
 - o Composants et systèmes de production énergétique intégrés au bâti

- Solutions de pilotage et d'optimisation de la consommation et de la production d'énergie (Smart Grid) pour les bâtiments
- Systèmes énergétiques embarqués
- Systèmes de recharge de véhicules électriques et d'alimentation des navires à quai
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées
 - Outils et modèles de prédiction et de gestion de la consommation et de la production d'énergie
 - Systèmes de stockage électrique et thermique
 - Solutions pour l'autoconsommation
 - Systèmes énergétiques autonomes à base d'ENR

Dans une démarche pro-active, le volet Corse du pôle devra être en mesure de lancer des appels à projets thématiques et ciblés sur ses axes d'innovations, adaptés aux caractéristiques du tissu entrepreneurial local, afin de faire émerger des projets innovants au sein de « niches » de croissance et d'emploi.

Les appels à projets pourront être lancés en partenariat avec d'autres établissements ou collectivités.

4.3.3.1.4 POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA STRUCTURATION DE LA FILIERE

Lors de la phase 2, le volet Corse du pôle avait mené diagnostic des membres afin de réaliser une cartographie des entreprises existantes et de leurs caractéristiques.

De ce diagnostic avaient été identifiés les besoins existants de la filière, tant en terme de financement, de formation ou de tout autres moyens nécessaire à la concrétisation des projets.

Les efforts entrepris pour structurer la filière nécessitent d'être poursuivis voire renforcés.

Les axes de développement suivants sont envisageables :

- Audits stratégiques individuels d'entreprises
- Référencement et valorisation des savoir-faire des industriels.

4.3.3.1.5 ASSURER L'EMERGENCE, LE SUIVI ET LA VALORISATION DES PROJETS STRUCTURANTS

Le pôle de compétitivité a contribué activement au montage de projets structurants, notamment en termes d'ingénierie financière, juridique et règlementaire. On citera bien évidemment le projet MYRTE.

Par la suite, ces projets structurants ont fait l'objet d'un suivi par le pôle.

Il convient désormais d'accentuer l'effort sur la valorisation de ces projets. Ainsi, l'analyse détaillée des potentialités de ces projets est un objectif que le pôle peut se fixer.

Bien évidemment, l'émergence d'un nouveau projet structurant pour le territoire reste une priorité. On analysera notamment les possibilités d'un projet structurant en lien

avec le Domaine d'Action Stratégique « Efficacité énergétique ». Ce projet pourrait constituer une expérimentation pilote à l'échelle d'un territoire ou d'un micro-territoire et pourrait dépasser la seule thématique énergétique afin de lui donner une portée générale.

4.3.4 GOUVERNANCE

Il est proposé d'alléger le processus de labellisation en déchargeant le Conseil de Gouvernance de l'analyse des projets et en constituant un Comité technique ayant spécifiquement vocation à analyser les projets. Le Conseil de gouvernance conservant les aspects stratégiques et de suivi et de pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions 2015.

CONTRAT DE PERFORMANCE

2013 - 2018

DU POLE DE COMPETITIVITE

CAPENERGIES

Entre :

L'Etat, représenté par les préfets des régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Corse,

Le conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, représenté par son président, M. Michel VAUZELLE,

La Collectivité Territoriale de Corse représentée par le Président du Conseil Exécutif de Corse, M. Paul GIACOBBI,

Les autres collectivités territoriales suivantes :

- Département du Var, représenté par M. Horace LANFRANCHI,
- Département des Bouches du Rhône, représenté par M. Jean-Noël GUERINI
- Département de Vaucluse, représenté par M. Claude HAUT,
- Département des Alpes Maritimes, représenté par M. Eric CIOTTI,
- Département des Alpes de Haute Provence, représenté par M. Gilbert SAUVAN,
- Communauté de communes du Pays d'Aix, représentée par Mme Maryse JOISSAINS,
- Métropole Nice Côte d'Azur, représentée par M. Christian ESTROSI,
- Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, représentée par M. Hubert FALCO,
- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, représentée par M. Eugène CASELLI,

Le pôle de compétitivité, PRIDES (Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire) CAPENERGIES, ci-après désigné sous le terme « le pôle », représenté par la structure Pôle de Compétitivité CAPENERGIES, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé Bâtiment Henri Poincaré - Domaine du Petit Arbois, Avenue Louis Philibert, 13857 Aix-en-Provence Cedex 3, n° SIRET 488 702 218 00014, code APE 9499Z, et représentée par sa présidente, Mme Anne-Marie COLOMBIER

Vu l'article 24 de la loi de finances n° 2004-1484 pour 2005 du 31 décembre 2004,

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 et relatif aux pôles de compétitivité

Il est convenu ce qui suit :

Préambule : de la R&D collaborative à la mise sur le marché

La politique des pôles de compétitivité vise à renforcer la compétitivité des entreprises sur les territoires par l'innovation.

Ecosystèmes innovants, qui fédèrent sur un territoire relativement compact, entreprises et acteurs publics de la formation et de la recherche et qui répondent à une spécialisation thématique bien identifiée, technologique ou sectorielle, de leur activité, les pôles de compétitivité s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales et régionales en matière d'innovation et développement économique et en sont des éléments moteurs.

Les pôles de compétitivité renforcent le développement de leurs membres entreprises en incitant leurs trois types d'acteurs - entreprises, acteurs de la recherche publique et acteurs de la formation - à mener ensemble des projets d'innovation collaboratifs, partant de la recherche et développement (R&D) et devant aboutir à la mise sur le marché de produits, procédés et services innovants, afin de contribuer à la croissance des entreprises et la création d'emplois.

La priorité de ce présent contrat est l'amélioration de l'efficacité du passage de la R&D à la mise sur le marché afin d'accroître l'impact économique des pôles de compétitivité. Conformément aux décisions du Gouvernement et des Régions, l'activité des pôles sera donc évaluée à l'aune de leurs retombées économiques et de l'augmentation des produits et services innovants en France et à l'international.

L'émergence de projets de R&D collaborative et leur accompagnement est le socle de l'activité des pôles de compétitivité. Ce socle est complété en amont par des actions relatives à la formation, afin d'articuler les besoins en compétences des entreprises et l'offre de formation de l'enseignement supérieur. En aval, des actions garantissent que les projets de R&D conduisent effectivement à la création de nouveaux produits ou services.

Les pôles de compétitivité renforceront également leur rôle en faveur du développement d'un environnement d'innovation et de croissance propice à l'ensemble des membres de leur communauté et, en particulier, aux entreprises les plus jeunes et/ou les PME et ETI en complémentarité avec les actions proposées par d'autres acteurs territoriaux. Ces activités se focaliseront sur 4 domaines principaux que sont l'accès au financement privé, l'internationalisation des entreprises, l'accompagnement des PME et l'anticipation des besoins en compétences.

Le CIADT du 12 juillet 2005 a accordé le label « pôle de compétitivité », prévu par l'article 24 de la loi de finances pour 2005, au pôle CAPENERGIES. Ce label a été confirmé par le CIADT du 7 août 2008.

Le 15 février 2006 le projet de pôle de compétitivité « Corse Energies renouvelables » porté par la Collectivité Territoriale de Corse est intégré dans le pôle Capenergies par la signature d'un protocole de coopération.

Article 1. Objet du contrat de performance

L'objet du présent contrat est de définir les conditions d'usage du label « pôle de compétitivité » qui a été attribué par l'Etat et, par là-même, les priorités d'actions du pôle pour la période 2013-2018.

Par la présente, le pôle s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, en conformité avec son objet social, à mettre en œuvre le présent contrat et ses annexes. Le pôle s'engage à cette fin, à déployer tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent contrat. En particulier, il met en œuvre la feuille de route stratégique du pôle jointe en annexe pour atteindre les objectifs technologiques et non technologiques de développement et de marché présentés. Il met en œuvre un programme d'actions sur 1 à 3 ans, mis à jour annuellement et assorti d'indicateurs de suivi, de résultats et d'impacts (cf. Article 15).

En contrepartie, l'Etat reconnaît au pôle le bénéfice du label « pôle de compétitivité », marque déposée le 4 juin 2010 auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI). Le pôle dispose des droits associés à ce label sur la durée du présent contrat dans les conditions d'usage définies ci-après.

L'Etat et les collectivités territoriales signataires s'engagent à soutenir financièrement le fonctionnement du pôle, tel que décrit à l'article 11 du présent contrat.

Article 2. Présentation du pôle

1. Thématique du pôle

Le pôle réunit des membres intéressés par ses travaux sur la thématique principale « Énergies non génératrices de gaz à effet de serre ».

2. Domaines d'actions stratégiques du pôle

Les objectifs du pôle sont déclinés sur 3 domaines d'action stratégiques qui correspondent à des domaines de compétences technologiques ou non technologiques stratégiques qui doivent être maîtrisés à terme par les acteurs du pôle. Les domaines d'actions stratégiques relève de la (les) thématique(s) du pôle et sont cohérentes avec celles-ci et entre elles.

Ces domaines sont les suivants :

- Efficacité énergétique
- Systèmes énergétiques insulaires et zones isolées
- Production d'énergies décarbonées

Le détail des domaines d'actions stratégiques du pôle, leurs liens avec la(les) thématique(s) du pôle, leurs perspectives de développement et les enjeux les entourant sont détaillés dans la feuille de route stratégique du pôle annexée au présent contrat.

3. Territoire du pôle

Les activités du pôle s'exercent sur un « territoire » comprenant les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse conformément aux décisions du CIADT du 12 juillet 2005.

En complément, par recommandation du CIADT du 7 juillet 2007, le territoire de la Guadeloupe, représenté par l'association **SYNERGILE**, a été adossé au pôle le 1^{er} juillet 2008.

Il appartient au pôle de préserver sa compacité. Le territoire d'un pôle s'établit sur une à trois région(s) adjacentes sauf situation antérieure validée en CIADT.

4. Composition du pôle

Le pôle est composé des entreprises, des établissements de recherche et de formation adhérant au pôle.

Ces adhérents sont à jour de leurs obligations financières envers le pôle, matérialisées par le paiement de leurs cotisations.

75 % des adhérents du pôle sont implantés sur le territoire du pôle défini précédemment.

Le pôle est doté d'un règlement intérieur ou assimilé présentant les droits et obligations des membres. Ce règlement précise notamment les obligations en matière de confidentialité s'imposant aux membres dès lors qu'ils participent à l'activité du pôle.

Le pôle tient à jour la liste de ses membres sous la forme d'une liste des établissements d'entreprises, des laboratoires de recherche et de formation. Il s'engage à réactualiser cette liste au moins annuellement et à la communiquer conformément à l'article 14 selon le format requis.

Article 3. Missions du pôle

Les pôles de compétitivité ont pour objectif de développer l'innovation au sens du manuel d'Oslo.

Pour ce faire, le pôle exerce trois grandes catégories de missions susceptibles d'être aidés par les pouvoirs publics selon les modalités présentées à l'article 11 :

- des missions strictement réalisées pour le compte des pouvoirs publics, qui comprennent de manière exhaustive :
 - l'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du pôle,
 - la labellisation des projets collaboratifs de R&D,
 - les activités de *reporting* exigées par les pouvoirs publics,
 - et les missions exercées par le pôle sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales pour participer à des travaux liés aux politiques publiques ;

- des missions pour stimuler l'innovation, la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires (cf. Article 6), soit des actions relatives à :
 - o l'émergence de nouveaux projets de R&D et l'accompagnement de ceux-ci pour aboutir à de nouveaux produits, services et procédés innovants mis sur le marché,
 - o la formalisation du soutien à d'autres projets de R&D,
 - o l'animation de la communauté des membres du pôle,
 - o la participation et l'animation d'actions fédératives de pôles ;
- des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes du pôle pour constituer un environnement favorable à leur croissance et faciliter l'industrialisation des résultats des travaux de R&D (cf. Article 7). Ces actions se développent en complémentarité avec les services proposés aux entreprises sur le territoire du pôle. Elles peuvent concerner l'ensemble des membres du pôle ou être individualisées au profit de quelques adhérents.

Les éventuelles prestations commerciales proposées par les pôles n'ont pas vocation à être aidées par les pouvoirs publics.

Article 4. Stratégie du pôle

La « feuille de route stratégique » du pôle définit sa stratégie sur la durée du présent contrat. Approuvée par le conseil d'administration du pôle, le 15/03/2013, elle figure en annexe 1 du présent contrat.

1. Marchés visés

Les principaux marchés visés (géographiquement et/ou sectoriellement) et les objectifs de croissance anticipés à titre indicatif à 3 et 6 ans sont :

Objectifs de croissance sur les marchés visés		
Marché et/ou segments visés (les chiffres de référence seront calculés en septembre 2013)	A 3 ans, évolution du chiffre d'affaire des entreprises du pôle comparée à celle des entreprises du secteur (panel > 10 entreprises par DAS)	A 6 ans, évolution du chiffre d'affaire des entreprises du pôle comparée à celle des entreprises du secteur (panel > 10 entreprises par DAS)
Efficacité énergétique	+3 points	+ 4.5 points
Systèmes énergétiques insulaires, péninsules électriques, sites faiblement interconnectés et zones isolées	+ 1point	+ 2 points
Production d'énergies décarbonées	+ 2 points	+ 3 points

2. Objectifs généraux de développement du pôle

Les principaux objectifs généraux de développement du pôle à 3 et 6 ans, développés dans la feuille de route stratégique dans le respect des orientations de la politique des pôles de compétitivité, sont résumés comme suit :

Afin de répondre au double défi de la transition énergétique et de la compétitivité, CAPENERGIES propose cinq grandes orientations pour son contrat de performance :

- 1- S’inscrire dans les dynamiques associées à la transition énergétique**
- 2- Cibler des marchés applicatifs**
- 3- Orienter le potentiel d’innovation**
- 4- Développer l’accès aux marchés**
- 5- Optimiser l’action du pôle**

Objectifs	Echéance	Indicateur	Valeur cible
Optimiser l’action du pôle en développant les partenariats en lien avec les DAS et marchés du pôle (Orientations 1, 2, 4)	3ans	- Nombre d’actions menées en partenariat (projets co-labellisés, événements, formation)	15
Faire émerger des propositions pour les territoires insulaires (Orientations 2, 4)	3 ans	- Nombre d’actions réalisées avec des acteurs insulaires (projets labellisés impliquant des acteurs insulaires, rencontres sur les thématiques du pôle)	15
Accompagner les entreprises « Pépites » dans leur stratégie de croissance (Orientation 3, 4)	3 ans	- Nombre d’entreprises « pépites » accompagnées	30
Augmenter la visibilité du pôle (Orientations 1, 5)	3 ans	- Nombre de connections au site Capenergies	+ de 20 000

3. Objectifs du pôle en termes d’impact économique

La mise en œuvre de la stratégie du pôle vise les résultats économiques suivants :

Objectifs	Indicateurs	Valeur cible à 3 ans	Valeur cible à 6 ans
Contribuer à l'augmentation du CA des entreprises du pôle	- Évolution du CA annuel moyen des PME et ETI (sur un panel d'entreprises) du pôle	+ 5 %	+ 10 %
Contribuer à l'augmentation des emplois dans les entreprises du pôle	- Évolution de l'effectif moyen des PME et ETI (sur un panel d'entreprises)	+ 5 %	+ 10 %
Contribuer à l'augmentation des emplois dans les entreprises du pôle	- Évolution de l'effectif moyen des pépites du pôle	+ de 15 %	+ de 25 %
Accompagner les Start-up dans leur croissance	Nombre de start-up accompagnées sur la période	10	20
Accompagner l'accès aux marchés	Nombre de produits ou services mis sur le marché issus des projets de R&D ou des projets d'entreprises accompagnées	30	60

Article 5. Activités en faveur de nouveaux produits, services et procédés innovants par l'émergence de projets de R&D collaboratifs

1. L'émergence de projets de R&D collaboratifs conduisant au développement de nouveaux produits, services et procédés innovants est le socle de l'activité du pôle. Il y consacre une part importante de ses ressources et est soumis à une obligation de moyens.

Le pôle fait émerger de nouveaux projets de R&D collaboratifs sur ses domaines d'actions stratégiques par un travail actif de mobilisation de ses membres, de relations entre pôles de compétitivité, de veille technologique, etc.

A ce titre, les principaux objectifs d'innovation technologiques et non technologiques du pôle à 3 et 6 ans (voire 10 ans dans la mesure du possible) dans le cadre des marchés visés définis par le pôle (cf. Article 4) sont :

Objectifs	Echéance	Indicateur	Valeur cible
Émergence de projets d'innovation	3 ans	Nombre de projets financés	15 par DAS
Initiatives structurantes portées par le Pôle (paragraphe 1.3.3 de la feuille de route)	6 ans	Nombre d'initiatives	6
Participation à des programmes européens	3 ans	Nombre de projets déposés	10

2. Le pôle labellise des projets de R&D collaboratifs, conformément à l'article 24 de la loi de finances pour 2005. Cette labellisation est possible dès lors que :
- le projet est inscrit dans une des thématiques du pôle définies à l'article 2 ;
 - le projet est collaboratif, c'est-à-dire réunit au moins 2 entreprises et un organisme de recherche ou de formation, conformément à la loi de finances pour 2005.

La procédure de labellisation comprend donc l'analyse de la cohérence du projet par rapport à la thématique du pôle et la feuille de route technologies-marchés. Cette labellisation conduit le pôle à adresser une « lettre de labellisation » au porteur du projet labellisé.

Le pôle peut également exprimer son soutien à un projet partenarial mais non collaboratif¹ (par une lettre de soutien par exemple) lorsque ce projet vise à répondre à une des priorités de ses domaines d'actions stratégiques et présente une qualité particulière.

Le pôle s'engage à disposer d'un « guide méthodologique » précisant les conditions d'obtention d'une labellisation par le pôle des projets de R&D collaboratifs et/ou d'une lettre de soutien (modalités internes de décision, conditions de colabellisation de projets avec d'autres pôles avec lesquels il est engagé dans des coopérations fréquentes, engagements mutuels du pôle et des porteurs de projets, etc.). Il est transmis aux membres du comité de coordination.

3. Le pôle assure, sur la durée, le suivi de l'avancée des projets de R&D, qu'il a labellisés et qui ont été cofinancés par des fonds publics, ainsi que de leurs retombées économiques.

Le pôle explicite formellement sa procédure interne d'accompagnement des projets de R&D et la porte à connaissance des pouvoirs publics lors d'un comité de coordination.

Cette procédure permet au pôle de disposer d'une description des retombées économiques attendues et effectives des projets précités afin notamment de répondre aux obligations de *reporting* (cf. Article 14) et d'évaluation (cf. Article 16).

Le pôle assure également une bonne communication et animation autour des projets qu'il a soutenus ou labellisés.

4. Le pôle accompagne les projets dans la durée, jusqu'à la mise sur le marché, pour faciliter la valorisation économique des résultats des travaux de R&D. A cette fin, le pôle mobilise l'ensemble des acteurs de son territoire et notamment les acteurs du transfert et de l'innovation. En tant que de besoin et si possible, le pôle participe à la gouvernance des structures de transfert et innovation.
5. Le pôle s'engage à favoriser l'émergence de projets de R&D collaboratifs au niveau communautaire associant des entreprises membres et/ou coordonnés par un de ses adhérents. Le plan d'actions à 3 ans précise des objectifs chiffrés en la matière.
6. Le pôle accompagne et favorise la création de startups issues des projets de R&D qu'il soutient. Pour cela, il veille à coordonner son action avec celle des

¹ C'est-à-dire ne réunissant pas au moins 2 entreprises et un organisme de recherche ou de formation.

incubateurs de son territoire mais aussi des pépinières et des hébergeurs d'équipements (plates-formes, *living lab*, *fablab*, etc.).

7. En matière de propriété industrielle, le pôle s'engage à nommer un référent « propriété industrielle » qui sera l'interlocuteur privilégié du correspondant du pôle nommé au sein de l'INPI. Il organise, au moins une fois par an, un séminaire d'information sur ce sujet, à l'intention des membres du pôle.

Article 6. Activités en faveur de l'accompagnement du développement et de la croissance des PME/ETI dans les territoires

1. Le pôle contribue à l'accompagnement du développement des entreprises innovantes adhérentes, en complémentarité avec l'offre de services existante sur son territoire.

Pour cela, il construit une réponse forte aux besoins prioritaires exprimés par ses membres.

Ses activités se focalisent sur 4 domaines principaux :

- l'accès au financement, en particulier privé : le pôle consacre un effort spécifique à accroître la visibilité de ses membres PME auprès des investisseurs et financeurs privés et renforce les liens avec les investisseurs de son écosystème.
- l'internationalisation des entreprises ;
- l'accompagnement des PME (parrainage, coaching, conseil en propriété intellectuelle, modernisation des procédés et outils industriels, qualité, design, marketing, comptabilité, etc.) par l'organisation d'une offre de service s'appuyant sur les outils existants dans le territoire quand c'est possible ou au sein même du pôle ;
- l'anticipation des besoins en compétences de ses membres et de la rencontre entre les besoins des entreprises et l'offre des centres de formation initiale ou continue.

Les actions du pôle peuvent être plus larges en fonction des attentes de ses membres, des spécificités locales et thématiques. A ce titre, le pôle peut conduire des actions notamment en faveur de l'anticipation des besoins fonciers et l'aménagement urbain, la promotion des innovations de ses membres en assurant un rôle de vitrine, la normalisation, etc.

L'accompagnement par le pôle de ses membres s'appuie sur l'offre existante des autres acteurs publics et privés du territoire (pépinières, incubateurs, technopôles, agence régionale de développement, etc.) et est construite en complémentarité avec celle-ci. Toute demande de soutien public pour une de ses actions est accompagnée d'un argumentaire sur la nécessité de cette action (absence sur le territoire d'un service équivalent, accès insuffisant, complémentarité avec l'existant, etc.).

Ces actions sont conduites en cohérence avec les actions présentées à l'article 5.

2. Les priorités du pôle en matière de développement des entreprises

Au vu de la feuille de route stratégique du pôle (Annexe 1), les priorités du pôle en matière de développement des entreprises à 3, 6 et 10 ans sont les suivantes :

Objectifs	Echéance	Indicateurs	Valeur cible
Faciliter l'accès au financement privé des PME du pôle	3 ans	Nombre total d'entreprises accompagnées dans la démarche de recherche de financement	30
Mise en relation et accompagnement des donneurs d'ordre et des PME du pôle sur des segments de marchés spécifiques	3 ans	Nombre de PME accompagnées par le pôle	120
Favoriser le développement des entreprises sur des marchés à l'export	3 ans	Nombre de PME accompagnées Nombre d'informations spécifiques transmises aux PME sur des marchés ciblés à l'export	5/an 50/an
Renforcer la présence des entreprises dans les programmes européens	6 ans	Nombre de projet européens financés impliquant des membres du pôle	10
Conduire des actions de sensibilisation des membres à la RSE avec des partenaires	3 ans	Nombre de partenariat établis	2

Les priorités 1 et 2 sont réalisées en propre par le pôle.

Les priorités 3 et 4 sont réalisées par l'intermédiaire d'autres acteurs dans le cadre d'un partenariat existant ou envisagé.

Le paragraphe 3 de la feuille de route établit la liste des thématiques que le pôle réalisera lui-même et celle pour lesquelles il se coordonnera avec d'autres acteurs.

L'implication du pôle dans l'accompagnement des entreprises à l'international fera l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la création de la future Agence régionale de développement de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises.

Article 7. Programme d'actions du pôle à 3 ans

La feuille de route stratégique du pôle se décline en deux programmes d'actions de 3 ans (2013-2015 et 2016-2018) fondées sur les activités d'émergence de nouveaux produits, services et procédés innovants et d'accompagnement du développement des PME et ETI, détaillées aux articles 5 et 6. Ils comprennent une mise en valeur spécifiques des sujets suivants :

- le soutien à l'innovation,
- les actions en faveur du lien avec les acteurs de la formation ;
- les actions à l'international du pôle et d'internationalisation des membres du pôle.

Le programme d'actions (2013-2015), à la date de la signature du contrat, constitue l'annexe 2. Ses principaux axes d'actions peuvent être résumés comme suit :

Intitulés des Actions	Indicateurs de résultats	Valeur cible
Activités en faveur de nouveaux produits, services et procédés innovants par l'émergence de projets de R&D collaboratifs		
Réaliser une veille sur les marchés et axes d'innovations sur chacun de nos 3 DAS	Nombre de Publications	50/an
Organiser des réunions d'émergence et d'évaluation individuelles ou collectives de projets	Nombre de comites projets	10/an
Organiser des appels à contribution sur les actions structurantes du pôle	Nombre d'appels à contribution	6 à 3 ans
Activités en faveur de l'accompagnement du développement et de la croissance de PME/ETI dans les territoires		
Mise en relation et accompagnement des donneurs d'ordre et des PME du pôle sur des segments de marchés spécifiques	Nombre de donneurs d'ordres impliqués	3 sur 3 ans
Accompagner les entreprises dans les différentes étapes du processus d'industrialisation et celui de levée de fonds	Nombre entreprises accompagnées	5 par an
Organiser des pré-diagnostic stratégiques des PME à fort potentiel de croissance au sein du réseau du pôle	Nombre PME	50 à 3 ans
Activités en faveur de la formation		
Monter des modules courts de formation continue pour répondre de manière réactive aux besoins des entreprises	Nombre de module mis en place sur la période	3 sur 3 ans
Evaluer des modules de formation, initiale et continue dans le secteur de l'énergie	Nombre de comités d'évaluation	1 par an
Actions à l'international du Pôle et d'internationalisation des membres		
International Business Book (IBB) de Capenergies	Publication et promotion de la mise à jour de l'IBB	2 fois par an

Contribuer aux missions commerciales à l'international, en collaboration avec la DGCIS et UBIFRANCE	Nombre de Missions	2 par an
---	--------------------	----------

Le programme d'actions à 3 ans est révisé chaque année et transmis aux correspondants Etat (national et local) et Région du pôle ainsi qu'au secrétariat du comité de pilotage de la politique des pôles de compétitivité. Il permet ainsi la définition du programme annuel d'actions du pôle.

L'année 2013 du programme d'actions 2013-2015, à la date de la signature du contrat, est la base du conventionnement financier de l'Etat pour 2013. Il en va de même de l'année 2014 pour le conventionnement 2014.

Article 8. Rappel des obligations du pôle appartenant au réseau des PRIDES de PACA et précisions sur les modalités d'évaluation de leur action

1. Rappel des obligations du pôle appartenant au réseau des PRIDES de PACA

1.1 Par délibération n°13-271 du 12 avril 2013, le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur a adopté le cadre d'intervention et les modalités de mise en œuvre de l'appel à projets des Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES). Le nouveau Schéma Régional de Développement Economique, en cours d'élaboration, doit rappeler la vocation des PRIDES de s'inscrire dans la politique régionale en constituant des écosystèmes d'innovation et de croissance performants, en complémentarité des autres acteurs locaux et nationaux

1.2 Le pôle CAPENERGIES est labellisé PRIDES avec la signature par le Conseil Régional PACA du présent contrat de performance.

Il est tenu, au titre de son appartenance au réseau des Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire, de prendre en compte les objectifs de la politique régionale dans la feuille de route stratégique et le programme d'actions décrits en annexes 1 et 2.

Le pôle à ce titre doit intensifier les retombées économiques des projets, notamment par la mise sur les marchés de produits, procédés et services innovants, et d'approfondir l'accompagnement de ses membres PME dans leur parcours de croissance. Ses actions doivent contribuer à la croissance des entreprises et au développement de l'emploi, avec une action particulière en direction des PME et ETI à fort potentiel, en privilégiant une approche marché.

Il contribue également à la structuration des grandes filières régionales, et au développement des Domaines d'Activités Stratégiques identifiés dans la Stratégie Régionale d'Innovation, dans la mesure des thématiques abordées par le pôle.

Son implication dans l'accompagnement des entreprises à l'international fera l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la création de la future Agence régionale de développement de l'innovation et de l'internationalisation des entreprises.

Au-delà des missions générales, le pôle doit prendre en compte les objectifs de la politique régionale et notamment :

- accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation, quelle que soit la forme de l'innovation ;
- renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire ;
- identifier et anticiper les besoins en compétences des entreprises en associant les acteurs de la formation initiale et continue ;
- expérimenter des démarches permettant un meilleur fonctionnement du marché de l'emploi en lien avec les acteurs de l'emploi ;
- veiller à la vocation régionale du PRIDES en développant les actions et les adhésions sur l'ensemble du territoire régional

L'annexe 8 reprend les principaux éléments de l'action du pôle dans le cadre de la labellisation PRIDES.

2. Précisions sur les modalités d'évaluation

2.1 L'action du pôle au titre du label PRIDES sera évaluée en coordination avec l'Etat, conformément aux dispositions prévues à l'article 16 du présent contrat. Les résultats du PRIDES seront évalués en mettant l'accent sur les critères suivants :

- l'accompagnement des entreprises à travers un « parcours de croissance »
- l'innovation sous toutes ses formes avec une attention particulière à la prise en compte des domaines d'activités stratégiques de la Stratégie régionale de l'innovation
- la responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- la formation
- l'international

L'évaluation PRIDES sera organisée la même année que l'évaluation nationale de la politique des pôles de compétitivité prévue à l'article 16 et veillera à employer l'ensemble des données recueillies dans le cadre de cette évaluation afin de minimiser les sollicitations effectuées envers le pôle.

2.2 Un comité annuel de suivi de la stratégie du PRIDES doit être tenu en présence du conseiller régional référent du PRIDES, du Président du pôle et de son directeur, des représentants des partenaires sociaux patronaux et salariés, du représentant du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional), de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, ainsi que des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des financeurs du pôle.. Ce comité, spécifique aux objectifs régionaux, est distinct du comité de coordination prévu à l'article 12.

Article 9. Insertion du pôle dans son écosystème, partenariats et coordination avec des structures homologues

1. Coordination avec d'autres pôles de compétitivité – relations inter-pôles

Le pôle veille à mettre en place et à développer des relations inter-pôles au sein de sa filière et au sein de filières complémentaires et/ou dans une logique de croisement entre offre technologique et marchés.

La liste et la nature des engagements existants sont rappelées en annexe 6.

Le pôle s'engage à poursuivre ses efforts pour faire évoluer la (les) charte(s) de coordination dont il est signataire, en fonction de l'évolution des stratégies des pôles concernés. Celle(s)-ci est (sont) communiquée aux correspondants Etat et Région du comité de pilotage de la politique des pôles de compétitivité ainsi qu'au secrétariat de ce comité.

Parallèlement, l'Etat s'engage à organiser au moins une fois par an des rencontres inter-pôle au niveau national par grands secteurs ou filières. Il propose également aux pôles de compétitivité des espaces d'échanges de bonnes pratiques à travers l'organisation régulière d' « ateliers des pôles » et de « journées nationales des pôles ».

2. Coordination avec d'autres clusters

Le pôle veille à développer ses relations et sa coordination avec d'autres clusters de son territoire et/ou de son secteur dans une logique de croisement entre offre technologique et marchés, afin d'inscrire son action dans la meilleure complémentarité possible avec les autres acteurs territorialisés.

La liste et la nature des engagements existants, en France ou à l'international, sont rappelées en annexe 7.

3. Coordination avec les plates-formes technologiques

Les pôles veilleront à mettre en place des relations étroites avec les plates-formes technologiques de son territoire relevant de son domaine d'activité.

Article 10. Sécurité économique

Les pôles réunissent des acteurs importants de l'innovation qui mutualisent leurs réflexions sur le devenir de leur secteur. Ils constituent donc une cible privilégiée pour les auteurs d'ingérence économique.

Dans ce contexte, le pôle s'engage à :

- mettre en œuvre les moyens de sa sécurité économique lors des échanges oraux, écrits et numériques entre ses membres et vis-à-vis de ses financeurs ;
- utiliser des outils d'échanges d'information sécurisés pour échanger et héberger des informations sur les projets collaboratifs de R&D ;
- mettre en place une charte de confidentialité vis-à-vis de ses membres.

Par ailleurs, il organise, une fois par an, avec le concours des services de l'Etat, une réunion d'information et de sensibilisation à l'intention de l'ensemble de ses membres. Les agents de l'Etat ou des conférenciers en sécurité économique labellisé Euclès seront prioritairement mobilisés à cette fin.

Article 11. Modèle économique et moyens de fonctionnement du pôle

1. Moyens d'animation du pôle

L'équipe opérationnelle, composée de quinze personnes, est située à Aix en Provence, au Domaine du petit Arbois. Le pôle dispose également de locaux à Cadarache mis à disposition par l'un de ses membres fondateurs, le CEA.

Suite à l'intégration du projet de pôle de compétitivité « Corse Energies renouvelables » dans le pôle Capenergies, en 2006, le volet Corse de Capenergies est porté par l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) qui a affecté deux personnes à temps partiel pour assurer l'animation du réseau insulaire et contribue financièrement en tant que membre fondateur..

Le budget de l'association s'élève à 2 233 k€ pour l'année 2013 dont 319 k€ sont affectés à la réalisation d'actions de gouvernance. Ces dépenses de gouvernance resteront stables sur la période 2013-2018.

Les dépenses d'animation de l'écosystème s'établissent à 729 k€ et augmenteront légèrement au cours de cette même période pour atteindre 750 k€ en 2018.

Les ETP liés à ces deux missions resteront stables sur la période 2013-2018.

Les actions d'accompagnement des entreprises, quant à elles, représentent un budget de 668 k€ en 2013 et resteront stables jusqu'en 2018. Sur la période 2013-2018, le pôle estime que les ETP affectés à ces actions pourraient être en décroissance en fonction des orientations des pouvoirs publics. Elle pourrait ainsi passer de 324 k€ à 160 k€ en 2018. L'activité serait réalisée progressivement en sous-traitance dont le poste progresserait alors de 176 k€ à 393 k€ sur la période 2013-2018.

Enfin, les dépenses affectées à des contrats relevant d'autres missions du pôle connaîtront une forte progression sur cette même période.

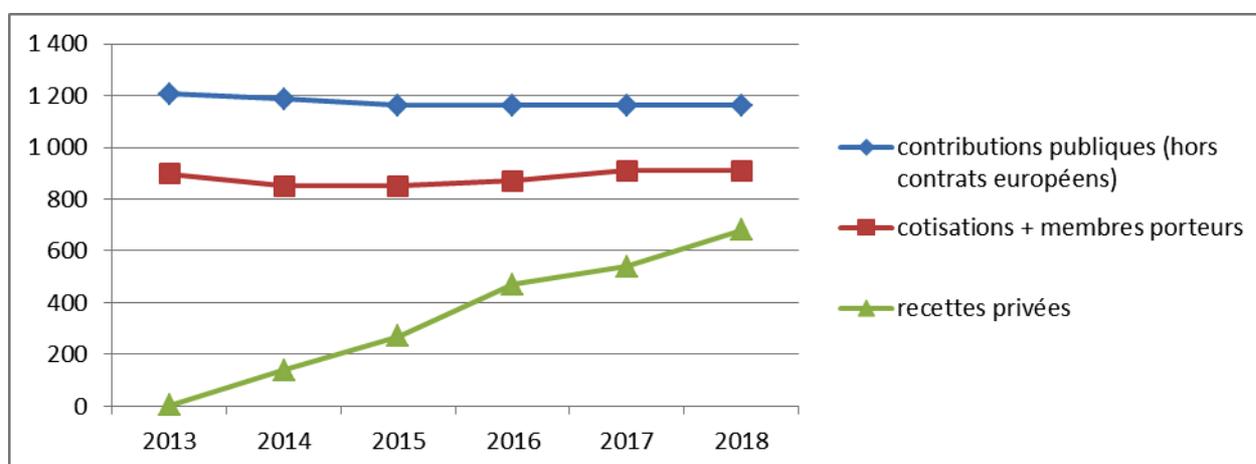
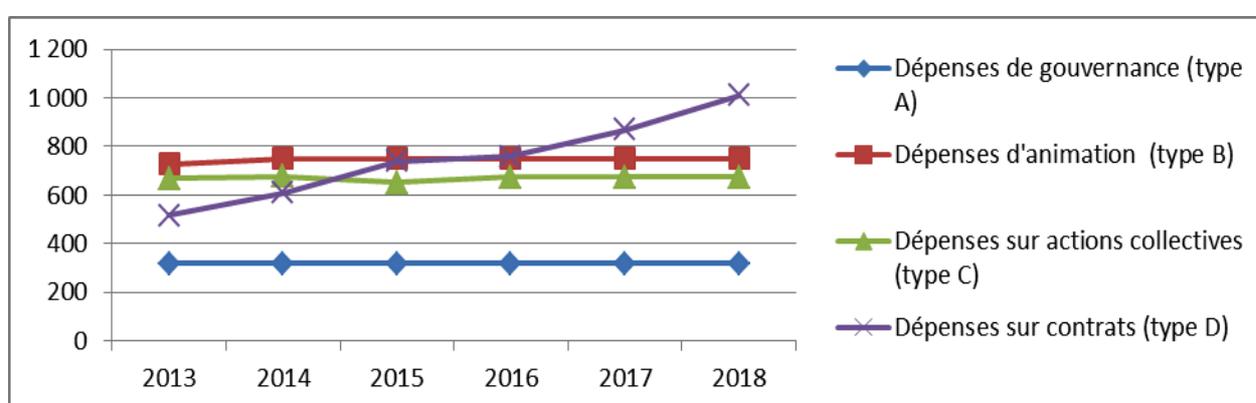
2. Modèle économique du pôle

Les principales orientations du modèle économique du pôle sur la période 2013-2018 sont :

- Une augmentation du budget du pôle de 230 k€ sur la période 2013-2015 (soit + 10 %) et de 520 k€ sur la période 2013-2018 (soit 23 %), qui se décompose en :
 - une quasi stabilité des dépenses de gouvernance (type A), d'animation de l'écosystème (type B) et d'actions collectives (type C) sur l'ensemble de la période,
 - une augmentation des contrats propres avec financements privés et publics (Type D)

- Une couverture des missions du pôle de type A, B et C par :
 - une légère décroissance des contributions publiques et des apports en nature,
 - une contribution financière spécifique des membres pour atteindre 330 k€ en 2018
- Une forte augmentation des autres prestations du pôle (contrats propres) financées par :
 - Une augmentation des cotisations des membres de 16%,
 - une croissance des recettes privées (350 k€ sur la période 2013-2018) correspondant à des prestations spécifiques.

Les figures ci-dessous illustrent respectivement les évolutions des dépenses et des recettes sur la période.



Le ratio « sous-traitance d'études sur coûts de main d'œuvre » évoluera de 47 % en 2013 à 72 % en 2018 afin de réduire les risques face aux aléas budgétaires.

En particulier, ce ratio passera d'un coefficient de 0.5 à 2.4 sur les actions collectives de type C.

Budget prévisionnel du pôle

DEPENSES (K€)	2013	2014	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)
Dépenses de gouvernance (missions du pôle de type A)	319	320	320	320	320	320
Sous-traitance	55	55	55	55	55	55
Charges de personnel	126	130	130	130	130	130
Autres charges, achats et services ext.	77	75	75	75	75	75
Valorisations des contributions en nature	61	60	60	60	60	60
Dépenses d'animation de l'écosystème (missions du pôle de type B)	729	750	750	750	750	750
Sous-traitance	84	100	100	100	100	100
Charges de personnel	372	390	390	390	390	390
Autres charges, achats et services extérieurs	160	150	150	150	150	150
Valorisations des contributions en nature	113	110	110	110	110	110
Dépenses sur actions collectives (missions du pôle de type C)	668	677	653	673	673	673
Sous-traitance	176	257	273	333	353	393
Charges de personnel	324	300	260	220	200	160
Autres charges, achats et services ext.	94	100	100	100	100	100
Valorisations des contributions en nature	74	20	20	20	20	20
Total Dépenses (missions de type A, B, C)	1 716	1 747	1 723	1 743	1 743	1 743
Dépenses sur contrats (autres missions du pôle de type D) avec financement privé et public	517	610	740	760	870	1 010
Sous-traitance	169	180	210	210	250	300
Charges de personnel	201	270	370	370	420	490
Autres charges, achats et services ext.	76	80	80	100	120	140
Valorisations des contributions en nature	71	80	80	80	80	80
Total Dépenses	2 233	2 357	2 463	2 503	2 613	2 753

(*) Indicatif

RECETTES (K€)	2013	2014	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)
Contributions publiques souhaitées	1 332	1 367	1 343	1 163	1 163	1 163
Recettes privées	901	990	1 120	1 340	1 450	1 590
Cotisations	579	580	580	600	640	640
dont cotisations des membres	199	230	230	250	290	290
dont cotisations des membres porteurs	380	350	350	350	350	350
Revenus de prestations	3	60	120	210	270	330
Autres ressources privées	319	350	420	530	540	620
dont contrats propres	0	80	150	260	270	350
dont valorisations de ressources en nature	319	270	270	270	270	270
Total Recettes	2 233	2 357	2 463	2 503	2 613	2 753

(*) *Indicatif*

Taux recettes privées/total recettes	40 %	42 %	45 %	54 %	55 %	58 %
--------------------------------------	------	------	------	------	------	------

Ce budget porte sur l'ensemble des activités conduites en propre par le pôle.

Le pôle s'engage à accroître la part de ses ressources propres afin d'atteindre à court terme un financement public/privé équilibré de son budget et de créer les conditions d'un financement privé majoritaire à moyen terme. Cet équilibre « financement privé sur financement global du pôle » s'établit ainsi à 42 % de ressources propres à échéance 2014, 54 % à échéance 2016 et 58 % en 2018.

Il est à noter que ces ratios sont calculés avec des règles particulièrement défavorables, classant les programmes européens et les contrats réalisés pour le compte des Régions en « financements publics ». A cet effet, le pôle étudiera l'éventualité et l'intérêt de créer une structure adossée ad hoc qui pourrait porter ce type d'actions.

3. Engagements financiers des pouvoirs publics

Afin de contribuer au fonctionnement du pôle, l'Etat et les collectivités territoriales, signataires du présent contrat, apportent des subventions via des conventions de financement conclues et signées avec le pôle. Ces conventions s'appuieront sur le détail des actions à mener, les échéanciers, le montant et les natures des dépenses tels que définis dans la déclinaison annuelle du programme d'actions ainsi que les contributions apportées et leurs conditions d'attribution.

Les contributions financières des pouvoirs publics porteront sur les montants indicatifs figurant dans le tableau ci-dessous :

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES SOUHAITEES (K€)	2 013	2 014	2 015
Etat	377	352	328
FNADT PACA (gouvernance et animation de l'écosystème)	190	190	190
DIRECCTE PACA (actions collectives)	137	112	88
DIRECCTE CORSE (gouvernance et animation de l'écosystème)	50	50	50
Conseil Régional PACA	583	570	570
Gouvernance et animation de l'écosystème	200	200	200
Actions collectives	190	170	170
Conventions spécifiques (autres missions du pôle de type D)	193	200	200
Conseils Généraux	90	85	85
Communautés d'agglomération	157	180	180
Union européenne	125	180	180
FEDER	0	0	0
Contrats européens (autres missions de type D)	125	180	180
Total contributions publiques	1 332	1 367	1 343

Ces subventions interviendront dans le respect de la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat. A cette fin, des demandes complémentaires d'information ou de justifications des dépenses pourront être demandées au pôle. Celui-ci est soumis à une obligation de réponse.

4. Suivi financier du pôle

Le pôle s'engage, sur la base de sa comptabilité analytique, à réaliser un suivi détaillé de ses dépenses et recettes, comprenant notamment à :

- un relevé des dépenses et recettes correspondant aux différentes missions du pôle (cf. Article 3) ;

- un relevé valorisant les apports en nature dont il bénéficie pour ses missions et détaillant les modalités retenues pour le calcul de cette valorisation².

Le pôle transmet à ses financeurs publics un bilan financier, au plus tard le 31 mars de chaque année.

Il transmet un bilan annuel de son activité à ses correspondants Etat et Région. Il présente ce bilan au comité de coordination annuel du pôle (cf. Article 12).

Article 12. Missions et fonctionnement du comité de coordination du pôle

1. Un comité de coordination du pôle est mis en place par les parties signataires du contrat. Il s'assure du suivi de l'activité du pôle et en prépare les évolutions éventuelles.
Ce comité se substitue à l'ensemble des comités existants et réunissant les pouvoirs publics. Il peut être réuni à un niveau technique selon l'objet de la réunion.
S'agissant du financement des projets de R&D, le comité de coordination au niveau technique se substitue à l'actuelle commission des financeurs et apporte une visibilité en amont des dépôts formels de dossiers de projets collaboratifs de R&D. Il examine les projets sélectionnés par la structure de gouvernance afin d'envisager leur éventuel soutien financier.
2. Au moins une fois par an, le comité de coordination se réunit au niveau plénier et échange sur :
 - la stratégie du pôle ;
 - le bilan des actions de l'année présenté par le pôle ;
 - les perspectives de développement du pôle pour l'année à venir ;
 - le suivi des objectifs fixés dans le contrat de performance (objectifs de croissance de développement et d'impact économique) ;
 - le bilan financier du pôle et la qualité de sa gestion.
 Le pôle présente au comité de coordination, *a minima* les informations mentionnées ci-dessous :
 - le bilan de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du pôle, et en particulier du programme d'actions annuel et de son calendrier, éventuellement réactualisé, assortie des résultats obtenus et du renseignement des indicateurs définis à l'article 14 ;
 - la liste des projets collaboratifs de R&D et des projets structurants labellisés par le pôle et les financements correspondants demandés et obtenus ;
 - le bilan financier annuel du pôle et, notamment, la répartition entre les financements privés et publics ;
 - sa demande de financement actualisée pour l'année budgétaire à venir.
3. Le comité de coordination est composé *a minima* de représentants :
 - du pôle : président, représentant du bureau du pôle, directeur général ;
 - de l'Etat : préfet de la région chef de file du territoire du pôle ou son représentant, préfets des autres régions du territoire du pôle ou son représentant, correspondant Etat national, correspondant Etat local, correspondants associés ;

² Cette valorisation doit, dans la mesure du possible, s'établir au prix du marché.

- des conseils régionaux : président du conseil régional de la région chef de file du territoire du pôle ou son représentant, présidents de conseil régional des autres régions territoire du pôle ou son représentant, correspondant Région ;
- des autres collectivités territoriales signataires du présent contrat : présidents ou leurs représentants.

Le comité de coordination est présidé par le préfet de la région et le président du conseil régional de la région chef de file du pôle ou leurs représentants.

Les autres collectivités territoriales non signataires du présent contrat sont invitées au comité de coordination et, en tant que de besoin, les représentants locaux des agences nationales investies dans la politique des pôles.

4. Un compte-rendu des échanges et des décisions de ce comité est rédigé et transmis aux participants ainsi qu'au secrétariat du comité de pilotage de la politique des pôles de compétitivité.

Article 13. Correspondants du pôle

Les relations entre les pouvoirs publics et les pôles de compétitivité sont organisées par l'intermédiaire de correspondants.

Ces correspondants sont membres de droit du comité de coordination du pôle dont ils assurent le suivi. Ils sont chargés collectivement du suivi de la bonne exécution du présent contrat. Ils sont chargés d'appréhender la stratégie du pôle à court et moyen termes et son évolution technologique. Ils exercent un regard critique sur la stratégie du pôle et ses réalisations. Ils veillent au maintien de la logique territoriale des pôles de compétitivité et à la compacité de leur territoire. Ils ont pour mission d'alerter le pôle, le comité de coordination et le comité de pilotage de la politique des pôles sur l'évolution de celui-ci et ses résultats,

Ils sont destinataires de l'ensemble des documents d'information et de *reporting* élaborés par le pôle (cf. Articles 14 et 15). Le pôle les informe des projets de changements majeurs de sa stratégie ou des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Il signale à ses correspondants tous projets de modification de ses statuts, de la composition de ses instances dirigeantes (conseil d'administration et bureau) et toute autre information utile à leur mission de suivi du pôle.

Deux types de correspondant sont établis pour chacun des pôles :

1. Les correspondants de l'Etat

Dans sa relation de proximité, l'Etat désigne un correspondant local au sein d'un service déconcentré. Il représente l'État auprès du pôle sous l'autorité du préfet de région et est l'interlocuteur au quotidien du pôle. Un correspondant désigné au niveau national complète ce dispositif. Ces correspondants sont chargés d'accompagner l'évolution du pôle dont ils ont la charge en cohérence avec les stratégies nationales, de connaître et d'exercer un regard critique vis-à-vis de sa stratégie à moyen terme, de suivre la réalisation de son contrat de performance en lien avec les autres correspondants. Le correspondant local apporte un éclairage local sur la politique nationale et est, plus particulièrement chargé du suivi de l'animation du pôle, des relations

avec les collectivités territoriales. Il est généralement en charge du conventionnement financier du pôle pour le compte de l'Etat. Le pôle et le correspondant « Région » lui donnent une visibilité sur les financements publics ou privés dont bénéficie la structure de gouvernance du pôle, lui permettant de dresser la synthèse de tous les financements publics obtenus. Le correspondant national veille en particulier à la bonne coordination du pôle au sein de son secteur et/ou de sa filière à l'échelle nationale. Il organise en lien avec ses collègues correspondants Etat les rencontres inter-pôles et instruit, pour ce qui le concerne, l'appui public aux projets d'innovation du pôle et en assure le suivi. Il rencontre au moins deux fois par an l'équipe du pôle et l'invite, au moins une fois par an, au niveau national, à des rencontres inter-pôles selon une logique thématique.

2. Les correspondants des Régions

Des correspondants des Régions auprès des pôles sont définis. Ils représentent leur collectivité auprès du pôle et sont son interlocuteur au quotidien. Ils sont en liaison régulière avec leurs homologues de l'Etat et veillent à la mise en œuvre des actions définies par le contrat de performance. Ils apportent un éclairage sur les différentes politiques régionales en matière de développement économique et d'innovation et, réciproquement, veillent à la prise en compte de la stratégie du pôle par les stratégies régionales. Ils s'assurent de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement des pôles. Enfin, ils sont responsables, pour le compte de leur collectivité, du suivi de l'animation du pôle et des relations avec l'Etat. Ils ont en charge la préparation et le suivi des financements apportés par leur collectivité. Le pôle et le correspondant « Etat » lui donnent une visibilité sur les financements publics ou privés dont bénéficie la structure de gouvernance du pôle.

Les correspondants associés de l'Etat [et des collectivités : sous réserve de leur mise en place] se coordonnent avec les correspondants présentés ci-dessus pour permettre au pôle de disposer d'interlocuteurs uniques en nombre limité.

Article 14. Obligations de *reporting* vis-à-vis des pouvoirs publics

1. L'Etat met en place un dispositif national de suivi de l'activité et des résultats, en particulier économiques, des pôles de compétitivité.
 Dans ce cadre, des données de caractérisation et des indicateurs nationaux d'activité, de résultats et d'impacts communs à tous les pôles sont définis par le comité de pilotage de la politique des pôles (cf. Annexe 3).
 Ces données sont collectées annuellement auprès du pôle par les services compétents du ministère en charge de l'industrie dans le cadre d'une « enquête annuelle ».
 Ces informations permettent la mise à jour du tableau de bord individuel du pôle, le suivi de la gestion du pôle et la réalisation d'études nationales.
2. Le pôle s'engage à transmettre aux services compétents du ministère en charge de l'industrie les informations nécessaires à l'enquête annuelle. Ces informations sont transmises selon les indications présentées en annexe 3 dans le respect du calendrier et des critères indiqués.

3. L'Etat et les collectivités territoriales signataires du présent contrat s'engagent à transmettre les informations en leur possession, non soumises au secret statistique au fiscal, utiles au suivi par le pôle de son activité.
4. L'Etat transmet à l'ensemble des signataires du contrat de performance les données brutes recueillies dans le cadre de l'enquête annuelle ainsi que les tableaux de bord qui en résultent.
Il fournit également en retour au pôle des informations agrégées au niveau du pôle telles que la croissance des entreprises du pôle, leur part de chiffre d'affaires à l'export, l'évaluation de leurs parts dans le chiffre d'affaires du secteur, la dynamique de l'emploi, etc.
5. Les pouvoirs publics signataires du présent contrat s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible les demandes d'informations à la structure de gouvernance du pôle, afin de réduire la charge administrative afférente à de telles sollicitations et, dans le cadre de leur convention financière, à ne pas demander d'autres éléments de suivi et d'impacts que ceux prévus au présent contrat.

Article 15. Suivi de l'activité du pôle et de son programme d'actions

Le pôle met en place tous les moyens nécessaires au suivi de son activité. L'analyse régulière de la progression du pôle vers les objectifs figurant à l'article 4, ainsi que de la bonne réalisation des actions associées, est de la responsabilité première du pôle.

Pour assurer le suivi de chacune des actions de son programme annuel, le pôle définit des indicateurs liés aux objectifs qu'il a retenus dans sa feuille de route stratégique et fixe, pour ces indicateurs, des valeurs cibles. Différents types d'indicateurs doivent être pris en compte :

- indicateurs liés au fonctionnement du pôle et à l'implication de ses membres,
- indicateurs relatifs au suivi des actions menées par le pôle,
- indicateurs d'impact et de résultats de ces actions, en particulier en termes économiques (produit ou service mis sur le marché, emploi et CA généré pour les membres)
- indicateur de satisfaction de ses membres,

Ces indicateurs peuvent s'appuyer sur les indicateurs définis dans le cadre des obligations de *reporting* présentés à l'article précédent.

Au moins une fois par an, l'activité du pôle fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage de la politique des pôles sur la base des informations transmises sur l'état de son activité. Le correspondant Etat national rend compte au pôle des remarques éventuelles du comité de pilotage.

Article 16. Evaluation

1. Bilan intermédiaire

Un bilan intermédiaire de l'activité du pôle, de son positionnement et du déroulement de sa feuille de route stratégique sera effectué à mi-parcours, c'est-à-dire fin 2015-début 2016.

Il pourra conduire, si nécessaire, à une actualisation de la feuille de route stratégique du pôle (Annexe 1), du présent contrat et des moyens associés.

2. Evaluation en fin de période

Au terme du présent contrat de performance, le pôle fera l'objet d'une évaluation approfondie de son activité sur les bases des engagements du présent contrat et des objectifs de la phase 3 de la politique des pôles tels que définis par les pouvoirs publics.

Les données recueillies par l'intermédiaire de « l'enquête annuelle » (cf. Article 14) seront transmises aux futurs évaluateurs chargés de mener à bien cet exercice ainsi que le présent contrat.

3. Les pouvoirs publics, signataires du présent contrat, s'engagent à coordonner de la meilleure manière possible les éventuels bilans et évaluations, autres que ceux précités, qu'ils auraient à conduire et qui impacteraient le pôle.

Article 17. Communication

Le pôle est incité à accroître ses efforts de communication sur son action et ses résultats.

Dans toutes ses actions de promotion, menées en France ou à l'étranger, qu'elles concernent des actions d'animation ou la mise en valeur de projets, le pôle s'engage à mentionner l'existence d'un soutien public en faisant mention de la marque figurative « pôle de compétitivité : moteur de croissance et d'emploi » et du label « pôle de compétitivité », ainsi que les logos de l'ensemble des financeurs.

En cas de communication sur des projets de R&D, le pôle s'engage de même à mentionner l'existence éventuelle d'un soutien public en mentionnant le logo de l'ensemble des financeurs.

Le pôle invite également ses membres à mettre valeur la politique des pôles de compétitivité et le pôle en particulier.

Article 18. Modalités d'exécution du contrat et dispositions diverses

1. Le présent contrat prend effet à compter de la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2018.
2. Les annexes au présent contrat ont valeur contractuelle.

Elles comprennent :

- la feuille de route stratégique (annexe 1) ;
- le programme d'actions à 3 ans (2013-2015) et ses volets spécifiques en matière d'innovation, de formation et d'international (annexe 2) ;
- les éléments d'information de l'enquête annuelle (annexe 3) ;
- les indicateurs spécifiques liés aux objectifs du pôle (annexe 4) ;
- les statuts de la structure de gouvernance du pôle (annexe 5) ;
- la liste des engagements inter-pôles et leurs principaux éléments de contenu (annexe 6) ;
- la liste des engagements du pôle avec d'autres clusters et leurs principaux éléments de contenu (annexe 7) ;

- l'action du pôle dans le cadre de la labellisation PRIDES (annexe 8).
3. Doivent être modifiées ou complétées par avenant au présent contrat les dispositions du contrat lui-même et ses annexes : 1, 2 et 4.

	PARTENAIRES INDUSTRIELS	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PARTENAIRES RECHERCHES	PARTENAIRES FORMATIONS
1	AKUO CORSE ENERGY	ADEME	UDC	UDC
2	A SULANA ESPACE CORSE ENERGIE	CTC	ENSAM CORSE	AFPA CORSE
3	AGHJASOLE	CAPA		ENSAM CORSE
4	ALTERN'ECO	CCI CORSE DU SUD		
5	BATISERVICES SOLAIRE	CCI HAUTE CORSE		
6	BET ROUX	DREAL		
7	BATI JM	DRRT		
8	CAP ENERGIE	DES		
9	CARLINA SVILUPPU	DDEN		
10	CASALONGA CONSULTANTS	EDF		
11	CASA-MAT	OEC		
12	CASABIO	OSEO		
13	CENTRE CONSEIL DU SOLAIRE ET DES ENR	SGAC		
14	CHEZE JEAN-CLAUDE	CDC		
15	CJCONSULTANTS SAS	DIRECCTE		
16	CORSE BIOENERGIES	Ville d' Ajaccio		
17	CORSEOL			
18	DOMOCAP			
19	EGC			
20	EURL ACQUA VIVA			
21	EUROPEAN SOLAR SYSTEMS			
22	JEAN-MARIE LECA			
23	PCTI			
24	PERETTI			
25	RAFFALLI ET CIE			
26	S2E			
27	SARL 2AE INGENIERIE			
28	SARL ALUVER			
29	SARL CLIM PRO			
30	SARL CORSE ENERGIES NOUVELLES			
31	SARL GEOFOR			
32	SARL GUGLIELMI ET FILS			
33	SARL HYDRO ELECTRIQUE DU GOLO			
34	SARL KALLISTE ECO FORET			
35	SARL MURA			
36	SARL P.M. BOUTRY			
37	SARL ROSSI GERARD			
38	SARL SETBA			
39	SARL SUD ENERGIES			
40	SC GMS			
41	SINETIC			
42	SMV ENGINEERING SAS			
43	SMI			
44	SOLAR TECHNOLOGY			
45	SOLECO			
46	SOLERTIA INGENIERIE			

Capenergies

PACA
Corse
Monaco
Guadeloupe
Réunion

CONSTRUIRE AUJOURD'HUI
LES ÉNERGIES DE DEMAIN

Délégation Régionale pour la Corse

RECUEIL DES PROJETS LABELLISÉS ISSUS DU VOLET CORSE 2006-2013



energie atomique • énergies alternatives



DEVELOPPEMENT - INNOVATION

Page 3

RECHERCHE

Page 17

FORMATION

Page 23

EVENEMENTIELS

Page 29

AUTRE

Page 35

DEVELOPPEMENT - INNOVATION

Développement/Innovation

P.E.R.I.



Porteur de projet.

SARL PERI

Jean-Louis Canaletti

Partenaires.

SICAB SARL

SUD METALLERIE

R.A.C

Université de Corse

Année de Labellisation.

2006

Description du projet :

Le projet consiste, dans un premier temps, à concevoir, produire et commercialiser un système de production d'air chaud autonome à partir de l'énergie solaire. Ce convertisseur solaire est destiné aux habitats individuels comme aux habitats collectifs. Sa spécificité novatrice réside dans son intégration parfaite dans l'habitat par l'intermédiaire des volets battants, contribuant ainsi à présenter une architecture à « haute qualité environnementale ». Ce produit a fait l'objet d'un dépôt de Brevet français ainsi qu'une demande internationale de brevet (PCT). Il représente la concrétisation de cinq années de recherche sur ces systèmes de production d'air chaud d'origine solaire et formule une réponse à leur problématique de développement commercial. Le capteur plan classique est limité dans son développement car il ne peut s'intégrer correctement à l'environnement ou l'architecture d'une habitation dans la majorité des cas. La réflexion a abouti en tenant compte de ce constat.

Développement/Innovation

C.A.S.A.

Capteur à air solaire autonome



Porteur de projet.

SOLARIA-SYSTEMS

Partenaire.

ENSAM

Année de Labellisation.

2007

Description du projet :

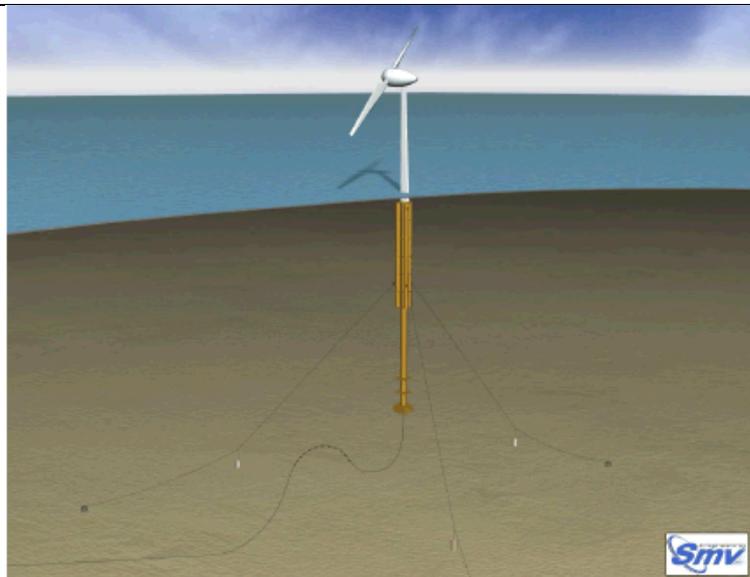
Le CASA, capteur à air solaire autonome, est un système qui permet de réchauffer l'air extérieur grâce à l'énergie solaire et de le ventiler ensuite dans un local, et ce sans production de gaz à effet de serre ni de consommation d'énergie fossile. L'objectif du CASA est de maintenir une température ambiante et d'en éliminer l'humidité relative.

Il combine deux systèmes de transformation de l'énergie solaire : thermique et photovoltaïque. Destiné principalement aux résidences secondaires et aux bâtiments inoccupés, il apporte un maintien en température entièrement autonome, en insufflant de l'air neuf, sec et chaud. Il permet d'éliminer l'humidité et de supprimer l'odeur de renfermé.

Développement/Innovation

E.F.E.M.

Éolienne flottante en mer.



Porteur de projet.

Ange LUPPI

Partenaires.

Raffalli et Cie
Océanide
SEAL Engineering
Principia
ENSAM
Université de Corse
SMV Engineering SAS

Année de Labellisation.

2007

Description du projet :

L'objet du projet est de développer un nouveau concept d'éolienne en mer dont la structure portant l'aérogénérateur est un flotteur ancré sur le fond marin. Les parcs d'éoliennes utilisant ce concept de flotteur seraient positionnés à environ 5 miles nautiques du rivage afin de limiter leur impact visuel et de bénéficier d'une qualité et intensité de vent bien meilleure qu'à terre. Le Projet EFEM (Eoliennes Flottantes en Mer) est un projet de R&D « appliqué » (utilisant les techniques « offshore ») avec une finalité industrielle de dimension internationale.

Développement/Innovation

KALLISTE ECO FORET

Bois vie bloc parpaing en bois massif



Porteur de projet.

Kalliste Eco Forêt

Partenaires.

CSTB Sophia Antipolis
I2TC

Année de Labellisation.

2007

Description du projet :

L'innovation repose sur la fabrication d'un nouveau matériau de construction obtenu à partir de bois non valorisés (déchets de coupe, bois de rebus), possédant des propriétés intrinsèques intéressantes. Le projet a été lauréat du concours du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans la catégorie « Emergence ». Il consiste à optimiser et valoriser la matière bois sous une forme de matériau de construction et d'agencement. Le point fort du Parpaing en bois massif appelé « Bois Vie Bloc » est sans nul doute son bilan énergétique notamment en termes de production. Le parpaing en bois massif est protégé en France (Brevet français n° FR 02 13 905) ainsi qu'aux USA, Canada et dans tous les pays sous convention (brevets Internationaux PCT).

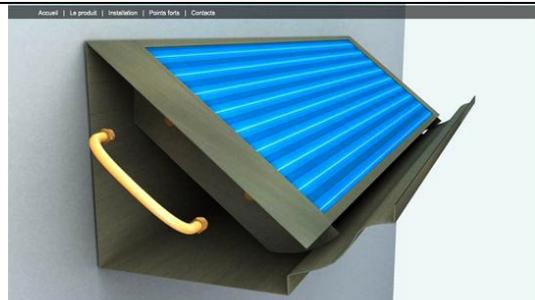
Ce procédé permet de concrétiser un volet de la politique environnementale de manière pratique par l'objectif d'Economie de Matière première. Il permet aussi de relier fortement l'industrie à l'écologie.

Avantages du parpaing : Maîtrise des productions, maîtrise des surfaces de vente, assemblages modulaires possibles, facile à fabriquer avec la technologie développée, facilement stockable et transportable, facile à mettre en œuvre, léger et aux dimensions réduites. solide et apte à soutenir des charges, adapté à de nombreuses essences, écologique.

Le BVB Kallisté Eco Forêt est un nouveau matériau qui s'adresse aux marchés de la construction, de la décoration, de l'agencement intérieur, urbain, de l'isolation. Il s'inscrit naturellement dans la gamme des matériaux de construction pour maison individuelle ou collective. Marché potentiel à 5 ans : Français Européen et Mondial.

Développement/Innovation

H2OSS



Porteur de projet.

EUROPEAN SOLAR
SYSTEM

C. Cristofari

Partenaires.

ABST ORIME

CSTB Sophia Antipolis

Université de Corse

Année de Labellisation.

2006

Description du projet :

Ce projet consiste à produire et commercialiser un système unique de récupération des eaux pluviales et des calories provenant du rayonnement électromagnétique solaire. Ce système de captation, de part son efficacité énergétique conséquente due à un effet de concentration est destiné aux habitats individuels comme aux habitats collectifs. La récupération des calories se réalise à travers un échangeur de chaleur utilisant l'effet de serre, et qui est destiné à équiper un système de production d'eau chaude sanitaire ou de chauffage. Le système de captation assure une double fonction : il est capable à la fois de récupérer les eaux de pluies, mais aussi de récupérer l'énergie solaire et de la transmettre à un fluide caloporteur qui peut être de l'eau ou un autre fluide. Il peut également générer de l'électricité dans une configuration où l'absorbeur est recouvert d'une couche minérale type mono ou polycristallin. Ses spécificités novatrices résident dans sa double voire triple fonction, dans sa parfaite intégration dans l'habitat contribuant ainsi à présenter une architecture à « haute qualité environnementale », dans son poids de part sa conception modulaire (6 kg contre une moyenne de 40kg), dans sa facilité d'installation et dans son coût faible dû au concept multifonctions.

Développement/Innovation

MILLENER

Mille installations de Gestion Énergétique dans les îles.

Porteur de projet.
EDF SEI

Partenaires.
TENESOL SA
SCHNEIDER ELECTRIC
DELTA DORE
EDF-SEI

**Année de
Labellisation.**
2009

Description du projet :

Il s'agit de développer à travers un démonstrateur:

- Les méthodes et outils d'exploitation de production électrique de type ENR intermittentes & diffuses ;
- Les méthodes et outils de gestion de la demande en puissance (lissage des pics) et en énergie (MDE) ;

Les résultats attendus se traduisent par une contribution significative au maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande à différents horizons temporels, dans un système électrique de « petite taille » et « isolé ».

Les objectifs du projet sont d'expérimenter dans des territoires favorables l'implantation des équipements disponibles pour envisager un modèle d'affaire pérenne dans le domaine de l'insertion des ENR décentralisées et le développement de la maîtrise de la demande d'énergie.

Les premiers résultats seront obtenus par le retour d'expérience du démonstrateur. Principaux attendus du projet : possibilité de déployer un réseau de communication pour piloter des équipements dans les habitations, meilleure compréhension de l'appropriation des habitants concernant la maîtrise de la demande d'énergie, recommandations sur les évolutions du cadre institutionnel pour favoriser l'insertion des ENR et le MDE.

Développement/Innovation

CORSHYBRINNOV

Le Galet®



Porteur de projet.

SARL LE GALET

Partenaires.

MOPEX

GP BATTERY

Année de

Labellisation.

2011

Description du projet :

La prise de conscience du développement durable s'est accélérée avec la perspective de la raréfaction des énergies fossiles, la pollution et le réchauffement de la planète. Des véhicules totalement électriques sont apparus pour les deux roues et les voitures mais ces derniers rencontrent encore des difficultés pour se développer, notamment en raison de leur autonomie encore faible et du manque de points de ravitaillement, ce qui contribue à alimenter la réticence des usagers : D'où le développement de véhicules hybrides, alliant moteurs thermiques et électriques avec des batteries rechargeables pendant la conduite. Pour les cyclomoteurs, le VELOSOLEX est le produit idéal pour être transformé en hybride en raison de sa simplicité et de l'entraînement par galet avec moteur relevable. Les tests d'autonomie ont atteint des distances comprises entre 250 et 300 km, soit des distances nettement supérieures à celles parcourues avec d'autres véhicules électriques actuellement sur le marché. L'innovation provient de l'association sur un cyclomoteur de type Solex, d'un moteur thermique et d'un un moteur électrique placé dans la roue arrière, et d'une batterie rechargeable pendant la conduite. La mise au point du boîtier de contrôle et du système de gestion des batteries est particulièrement difficile en raison des fonctions qui sont demandées dans la perspective d'un allongement de l'autonomie et d'une amélioration du bilan énergétique.

Plusieurs études et essais seront donc nécessaires pour chaque composant, le Harlex, le Pli Galet et le tri Galet, avant de pouvoir les homologuer selon les normes européennes.

Développement/Innovation

CPVH1

Conception et déploiement d'unités photovoltaïque à très forte concentration



Porteur de projet.
HELIOTROP SAS

Partenaire.
Université de Corse

**Année de
Labellisation.**
2009

Description du projet :

Le projet a pour but de tester, fiabiliser et optimiser l'unité photovoltaïque à concentration conçue par Heliotrop. Chaque unité est montée sur un trackeur 2 axes, avec une puissance d'environ 7 kWc pour 30 m² de surface. La concentration du soleil permet d'utiliser moins de cellules photovoltaïques, composants onéreux, et de choisir des cellules à très haut rendement, triple ou quadruple des cellules traditionnelles.

La finalité est de prouver la fiabilité des générateurs photovoltaïques à concentration Heliotrop, dans toutes les conditions d'environnement, en France et dans des pays à fort ensoleillement direct, y compris dans des zones insulaires isolées électriquement. La faisabilité a déjà été démontrée. Les retours de la conception, des tests et de la construction associés à l'implication des industriels et des partenaires de la recherche permettront en fin de projet de valider les perspectives de production d'électricité et d'envisager un démonstrateur de grande puissance. Une fois éprouvé, le CPVH1 fera l'objet d'un nouveau programme de R&D ciblé sur les composants, en particulier l'optique des cellules photovoltaïques.

Développement/Innovation

M.C.S.T.D.

Micro Centrale Solaire Thermo Dynamique

Porteur de projet.

Michel VERNET CRISTIANI

Partenaires.

Kalluste hypérion énergies
Solar Euromed

Année de Labellisation.

2009

Description du projet :

Ce projet a pour objectif de concevoir et réaliser des micro-centrales multi-génératrices solaires thermodynamiques. Il s'agit de réaliser la première offre commerciale mettant en œuvre la technologie du « Fresnel Horizontal » sur de petites à très petites unités. Ce projet intègre des solutions innovantes en matière d'automatisation et de supervision du process. Intérêt du « Fresnel horizontal » : son poids réduit et réparti, une bonne intégration visuelle aux toits terrasses, une bonne résistance aux intempéries mais aussi une simplicité d'entretien.

Objectifs : Proposer sur le marché une offre compétitive en terme de coût d'acquisition et de maintenance qui puisse permettre aux cibles visées (commerces, industries, bureaux, collectivités, ...) de disposer d'une solution répondant à leurs besoins à la fois en électricité, en chauffage et en climatisation. Cette offre, proposée sous forme d'une gamme entièrement packagée et simple de mise en œuvre, devra répondre aux attentes des utilisateurs, notamment dans le cadre des « centres commerciaux verts ».

Développement/Innovation

DEMOCAS

Développement, Études, Mise en Œuvre et Optimisation des Capteurs à Air Solaire.



Porteur de projet.

SOLARIA SYSTEMS

Partenaire.

EDF Energies nouvelles

Année de Labellisation.

2008

Description du projet.

Solaria Systems a développé un Capteur à Air Solaire Autonome (CASA) qui ventile l'air des maisons individuelles en insufflant de l'air neuf réchauffé par l'énergie solaire (combinaison du solaire thermique et photovoltaïque).

Ce procédé innovant a fait l'objet de dépôts de brevet et a permis à Solaria Systems de mettre en marché environ 400 unités fonctionnant intégralement à l'énergie solaire.

Solaria Systems souhaite

- Adapter ce procédé à d'autres utilisations, notamment dans le domaine des bâtiments tertiaires et collectifs,
- Optimiser ses performances et son impact sur la MDE et l'écrêtage des pics de consommation d'électricité,
- Étudier la possibilité d'adjoindre au procédé un système de rafraîchissement, DEMOCAS, qui doit permettre à Solaria Systems de mener toutes les opérations nécessaires pour acquérir un avantage concurrentiel dans le domaine des Capteurs à Air Solaires, notamment au niveau européen et international, et aboutir à un partenariat industriel pour produire et distribuer ce produit.

ID-TECH

Conception d'un bioréacteur à ultrafiltration des effluents de l'industrie du lait.

**Porteur de projet.**

ID-TECH
Environnement

Partenaires.

I2TC
ADEC

**Année de
Labellisation.**

2008

Description du projet.

ID-TECH propose des stations écologiques permettant de transformer la pollution organique en énergie renouvelable. Pour ce faire, il s'appuie sur un procédé naturel : la digestion anaérobie (ou méthanisation).

Le produit mis au point avec l'aide de l'Université de Caen est un « bioréacteur anaérobie à membrane » destiné au traitement des effluents d'industries de transformation du lait. La société propose un traitement biologique complété d'une ultrafiltration conçue pour les effluents organiques à forte concentration, telles que les eaux blanches en sortie de fabrication du Brocciu.

Adapté au traitement d'effluents organiques grâce à l'ultrafiltration, le procédé entraîne une réduction importante des boues et permet une valorisation du biogaz produit.

La diminution significative des rejets en boues induit une baisse des charges liées à leur manutention et leur traitement, constituant un premier facteur d'économie de coûts. La valorisation des biogaz produits transforme quant à elle le coût des effluents en gain de production avec un retour d'investissement très court.

Développement/Innovation

S.I.P

Solaire Instantané Prioritaire

Porteur de projet.
BET ROUX

Partenaire.
Université de Corse

Année de Labellisation.
2008

Description du projet :

Le procédé (SIP) consiste à conduire directement aux capteurs les fluides à réchauffer lorsqu'ils sont plus froids que le stock (ce qui est toujours le cas pour l'eau froide et fréquent pour le retour chauffage), afin d'augmenter le rendement des capteurs qui est inversement proportionnel à leur température.

La dénomination du procédé dans les termes « instantané » et « prioritaire » traduit la dualité de la production solaire dans le procédé : production instantanée (jamais utilisée jusqu'à présent) par admission directe aux capteurs lors des puisages d'eau et production par accumulation (solution classique) en dehors des puisages d'eau. Le stock, dont la suppression a posé de graves problèmes dans le procédé « plancher solaire direct » est donc conservé. La modélisation informatique, incluse au procédé, montre un gain de 30% par rapport aux systèmes « classiques » actuellement sur le marché ; ce résultat reste à valider expérimentalement sur prototype.

CORSE BIOENERGIES

Collecte et recyclage d'huile végétale, fabrication de biodiesel

**Porteur de projet.**

CORSE BIOENERGIES SARL

Partenaire.**Année de Labellisation.**

2008

Description du projet.

La SARL Corse Bioénergies veut développer les énergies renouvelables et tout particulièrement les biocarburants comme l'EMHV (biodiesel) à partir des huiles végétales (usagées ou non). L'évolution de l'activité se base initialement sur la collecte d'huiles alimentaires usagées (HAU) puis sur la transformation de graines oléagineuses en huile double vocation :

- production d'huile transformée directement en EMHV,
- production d'huile alimentaire pour les restaurants et collectivités, récupérée ensuite en HAU.

Les objectifs peuvent se classer en 4 niveaux :

- Recyclage de déchets actuellement perdus dans l'environnement,
- Développement de filières agricoles nouvelles et maintien du tissu rural,
- Fabrication d'énergies renouvelables (biocarburants),
- Réduction de la dépendance énergétique de la Corse actuellement totale en matière de carburants.

Développement/Innovation

CORSICA SOLE

Projet de Mobilité Solaire



Porteur de projet.

SAS CORSICA SOLE

Partenaire.

EDF-CEA-INES-UDC-CNRS

Année de Labellisation.

2012

Description du projet.

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'un des axes de développement est l'évolution du secteur du transport, fort consommateur de combustibles fossiles.

Afin de faciliter l'intégration des véhicules électriques (VE) en Corse, avec une faible empreinte carbone, la société CORSICA SOLE développe un concept de bornes de recharges pour VE, à travers un projet de « Mobilité Solaire » - PMS- qui comporte trois volets :

- Parasol : ombrière élémentaire du futur « smart grid », dotée d'une couverture photovoltaïque, d'une batterie-accumulateur et de bornes de recharges pour véhicules électriques (développement prévu en interne).
- Scadasole : système d'information (principalement logiciel) qui sera déployé sur des serveurs et dans les parasols en vue de gérer et d'optimiser les recharges sur le territoire (collaboration prévue avec le CEA).
- EMSC : expérimentation de la mobilité solaire en Corse, incluant les travaux expérimentaux énergétiques et sociaux, en vue de rendre possible des recharges avec 100% d'énergie solaire (collaborations prévues avec EDF et avec l'antenne INES de Corse, sous tutelle du CEA et de l'université de Corse). Le projet EMSC consistera à étudier le fonctionnement de plusieurs PARASOL® implantés sur 3 sites : Bastia, Ajaccio et Corte.

Développement/Innovation

ECO DELTA

Projet EOLSTOCK



Porteur de projet.
SAS ECODELTA

Partenaire.
ENSAM

Année de Labellisation.
2013

Description du projet.

- Il porte sur la production d'électricité éolienne et vise à diminuer la nature aléatoire du productible par un modèle prédictif intégré et une capacité de stockage.
- L'objectif est de proposer une solution de production renouvelable insulaire permettant de tenir les engagements de productible livrable au gestionnaire de réseau.

Pour ce faire, il est prévu de réaliser un démonstrateur industriel d'une puissance de 6,4 MW sur le parc éolien situé à Meria en Corse.

- Un modèle prédictif de la production éolienne est développé de façon à pouvoir informer le distributeur d'électricité de la production à J+1. Cependant, la capacité de production reposant sur une source unique est tributaire pleinement de sa nature aléatoire, ce à quoi le stockage permet d'apporter une réponse.
- Le système de production énergétique éolien intégrera en effet une capacité de stockage et sera pourvu d'un système de contrôle commande optimisé pour délivrer à J le productible annoncé à J-1 (engagement contractuel soumis à pénalités).

Ce projet fait suite aux recherches déjà effectuées sur la prévision du productible en partenariat avec l'ENSAM Bastia.

- Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets portant sur des installations éoliennes terrestres intégrant du stockage (1ère place de la tranche 5 relative à la Corse).
- En parallèle, il intègre une innovation qui porte sur le modèle productif et la gestion optimisée du contrôle commande permettant de gérer le stockage et le déstockage d'énergie.

Développement/Innovation

CIEL

Projet CAPAZZA



Porteur de projet.
SARL CIEL

Partenaire.
ITC/CEA

Année de Labellisation.
2013

Description du projet.

- Le projet vise à développer un démonstrateur sous forme de dirigeable lenticulaire de 1300 m³, destiné à des missions aériennes d'observation et de surveillance. Il s'agit d'un dirigeable lenticulaire à propulsion hybride avec couverture PV développé en partenariat avec le CEA. La part de propulsion thermique sera fournie par carburant gazeux issu à 70% de la biomasse.
- Le projet initié en 2009 a été pris en charge par l'Incubateur Technologique en 2010. L'objectif est de créer un démonstrateur qui sera une plate-forme d'observation aérienne de grande autonomie.
- Le développement du projet CAPAZZA s'inscrit dans la continuité des travaux de recherche menés par le CEA qui ont permis d'élaborer et de valider la faisabilité de briques technologiques génériques innovantes pour la production et le gestion embarquée d'énergie solaire.

Les dirigeables de la Compagnie Insulaire d'Engins Légers se caractérisent par :

Une carène de forme lenticulaire : elle le rend peu sensible aux vents durant les vols. Au sol, il peut camper à l'air libre même par vents forts. Cela augmente sa capacité opérationnelle.

Un empennage stabilisateur : situé à l'arrière de la carène et muni de volet de profondeur et de lacet. Cela optimise la manœuvrabilité en vol de croisière.

Une motorisation distribuée à la périphérie de la carène : elle permet une manœuvrabilité similaire à celle d'un hélicoptère lors des évolutions à faible vitesse. Cela réduit la surface nécessaire aux décollages et atterrissages.

Un pilotage multiple : selon les missions, il est conçu pour être piloté, radio commandé ou programmé.

Une grande économie d'énergie : ses hélices sont entraînées par des moteurs électriques.

Un démontage et remontage rapides : il est conçu pour être transporté par container d'une zone opérationnelle à une autre. Cela limite son volume de carène et ses besoins en gaz porteur (entre 1700 et 2000 m³), tout en augmentant ses capacités opérationnelles et les facilités de vente à l'export



RECHERCHE



RECHERCHE

MYRTE***Mission hYdrogène-Renouvelable pour l'inTégration au réseau Electrique*****Porteurs de projet.**

Université de Corse

CEA

HELION

RAFFALI

Partenaires.

Collectivité Territoriale de Corse

État

Union Européenne

Année de Labellisation.

2007

Description du projet.

La plate forme de recherche développement de Vignola est un projet qui a été présenté aux instances de CAPENERGIES par le volet corse. Il s'agit d'un projet issu d'un partenariat entre l'Université de Corse, le Groupe RAFFALLI, la société HELION et le Commissariat à l'Energie Atomique (C.E.A.).

L'ambition de ce projet est la réalisation d'un pôle de transfert technologique intégrant une plateforme de recherche & développement, adossée à une centrale photovoltaïque, visant à étudier et expérimenter l'intégration massive des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de la Corse sur la base d'un couplage «Energies renouvelables/Hydrogène/Pile à Combustible ».

L'objectif final est la réalisation d'une plateforme de déploiement des Energies Renouvelables sur le site de Vignola à Ajaccio, afin de répondre à l'une des problématiques énergétiques des îles, à savoir les contraintes techniques qui limitent l'intégration des EnR du fait de leur non connexion à un réseau électrique intégrant des appareils productifs de grandes capacités.

En résolution du problème, le projet MYRTE propose d'utiliser le vecteur énergétique H₂ stockable intégré dans une chaîne énergétique. L'effort de recherche en maîtrise de l'énergie et de production décentralisée sera poursuivi à travers la création d'une plateforme technique solaire qui enrichira la plateforme technologique régionale.

Ce grand instrument permettra d'étudier, de simuler et d'optimiser chacun des blocs technologiques afin de finaliser une chaîne énergétique commercialisable. Cette capacité de stockage des énergies renouvelables permettra de lever la contrainte technique d'intégration des EnR dans les réseaux îliens et de favoriser ainsi le développement de toute la chaîne de valeur concernant le photovoltaïque et l'éolien correspondant à près de 500 emplois en Corse à l'horizon 2015. Ce grand instrument sera à disposition des industriels pour éprouver leurs technologies.

RECHERCHE	
PAGLIA ORBA	
	Porteurs de projet. Université de Corse
	Partenaires. CEA <i>Collectivité Territoriale de Corse</i> <i>État</i> <i>Union Européenne</i>
	Année de Labellisation. 2009
Description du projet. <p>Ce projet consiste à développer un micro-réseau électrique, plateforme de Recherche et Développement appelée PAGLIA ORBA (Plateforme Avancée de Gestion électrique en milieu Insulaire Associant stockage et énergie Renouvelable - objectif Autonomie) qui associe toutes les formes de stockage de l'énergie à des moyens de production d'électricité d'origine solaire (photovoltaïque).</p> <p>Les objectifs poursuivis sont orientés autour de deux grands volets : un volet production d'énergie et un volet stockage d'énergie. Les actions de recherches stratégiques développées par ce plateau visent à sécuriser les réseaux électriques (insulaires) qui utilisent des sources de production renouvelables intermittentes (solaire,...) par la mise en place d'actions de démonstration de technologies de contrôles innovantes et de systèmes de gestion intelligents.</p> <p>Dans les années à venir, le taux de pénétration de l'énergie solaire dans certains réseaux de distribution, notamment insulaires, devrait fortement évoluer grâce au développement rapide de la production photovoltaïque connectée. Le caractère intermittent et relativement aléatoire de ce type de production est très contraignant pour le gestionnaire du réseau. Il est donc important de pouvoir prédire le plus précisément possible la production photovoltaïque globale sur un territoire donné, afin d'en réduire au maximum l'aléa. De plus, l'optimisation du stockage de l'énergie apparaît comme un axe incontournable pour le déploiement des ENR. A l'heure actuelle, il existe quelques projets qui visent l'évaluation d'une ou deux technologies de stockage notamment électrochimiques sur un aspect performance et vieillissement, mais celles-ci sont incomparables avec les autres systèmes notamment mécaniques (utilisation de procédures spécifiques et restrictives, prise en compte des éléments unitaires et non pas le système de stockage complet). Les objectifs du projet visent donc la comparaison des technologies actuelles de stockage parmi les plus pertinentes, sur les bases de données quantitatives.</p>	

RECHERCHE**INSEME****Porteur de projet.**

CEA

Partenaire.

Université de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
État
Union Européenne

Année de Labellisation.

2011

Description du projet.

Grâce à la collaboration étroite de l'Université de Corse, ce projet vise à établir en Corse une antenne applicative de l'INES dédiée au développement des énergies renouvelables dans les milieux insulaires. Cette structure doit permettre de déployer et d'animer des plates-formes technologiques, des démonstrateurs de R&D et des prototypes dans les domaines suivants : stockage des énergies intermittentes, bâtiment basse consommation, mobilité électrique.

Les objectifs du projet sont :

- Montage et réalisation de projets communs de R&D,
- Participation à la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre d'opérations de démonstration sur le territoire corse,
- Développement d'outils de modélisation et d'expérimentation au sein de plates-formes technologiques,
- Accompagnement des industriels dans l'utilisation des plateformes technologiques pour le développement de solutions énergétiques innovantes,
- Analyse du Retour d'expérience des démonstrateurs et plateformes pour proposer des projets d'innovation,
- Diffusion de la connaissance.

RECHERCHE

DRY CSP

Refroidissement et sous refroidissement secs de centrale électro-solaire à concentration

**Porteur de projet.**

PROMES (Université de Perpignan)

Partenaires.

Université de Corse
Exosun
Université du Burkina Faso

Année de Labellisation.
2011

Description du projet.

Le projet DryCSP concerne les centrales électrosolaires thermodynamiques à cycle vapeur. Ces procédés développés dans les années 80 bénéficient d'un retour d'expérience industriel de plus de 30 ans et font l'objet depuis une dizaine d'année d'un fort déploiement à travers le monde. Cependant, en 30 ans, les contraintes sociétales et environnementales ont changé et certains composants de ces procédés sont devenus inappropriés et en inadéquation avec les préoccupations environnementales. Parmi ces derniers, le système de refroidissement du condenseur du cycle représente aujourd'hui un verrou technologique majeur. Selon les technologies, le cycle vapeur présente un rendement de l'ordre de 33 % : pour chaque MW électrique produit, celle-ci exploite 3 MW thermiques et doit évacuer 2 MW thermiques dans son environnement. Actuellement, l'état de l'art consiste à évacuer ces MW à bas niveau de température (environ 55° C) soit à l'aide d'une tour humide responsable d'une forte consommation d'eau (3.66 m3 par MWh), soit à l'aide d'aéroréfrigérants.

RECHERCHE**INEIRIS****Insertion des Energies intermittentes aux réseaux électriques insulaires.**

Porteur de projet.
Université Antilles-Guyane

Partenaires.
Université de Corse
Université de la Réunion
CEA
Météo France

Année de Labellisation.
2011

Description du projet

L'objectif de ce projet consiste à mettre en place les moyens techniques de prévision de la production PV, de la gestion de cette production en fonction de la courbe de charge et des moyens de stockage.

A terme ce projet permettra au gestionnaire de réseau de disposer d'outils adaptatifs pour l'exploitation de réseau avec un fort contenu d'ENR intermittentes. Autrement dit, ce projet participe à la garantie de la stabilité des systèmes électriques insulaires et au maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité.

Le projet entend apporter sa contribution sur les aspects de la prévision de la ressource renouvelable solaire et sur la gestion du couplage des sources de production EnR avec des moyens de stockage.

Ce projet se situe pleinement dans le sous-thème de l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques.

La particularité du projet est de s'intéresser aux réseaux électriques insulaires non connectés (DOM) ou faiblement connectés (CORSE). Les verrous technologiques pour la prévision de la production photovoltaïque sont multiples. L'objectif technologique est de réussir à prévoir à court terme (la veille pour le lendemain) un gabarit de production photovoltaïque en puissance et à très court terme (jusqu'à quelques heures) les fluctuations de la production photovoltaïque.

FORMATION

FORMATION**POLMED F&H**

Pole méditerranéen de formation et d'hébergement.

**Porteur de projet.**

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud.

Partenaires.

Collectivités Territoriale de Corse
Départements 2A

Année de Labellisation.
2011

Description du projet :

Restructuration et extension d'un bâtiment appartenant à la Chambre des Métiers de la Corse du Sud. Le bâtiment a vocation à abriter une résidence de 40 logements destinés aux jeunes en formation en alternance ainsi qu'une extension du centre de formation des métiers dédiée aux énergies renouvelables (dans un contexte méditerranéen).

Ainsi une double fonctionnalité du bâtiment est proposée: hébergement des étudiants et Centre de formation des métiers liés aux énergies renouvelables. Le centre sera doté d'une plateforme technologique avec des possibilités de partenariats avec les autres instituts de formations et avec l'Université de Corse.

L'objectif est d'équiper le bâtiment selon les normes BBC+ afin que le lieu d'hébergement des apprentis serve également d'outil d'apprentissage.

Ce projet fait l'objet d'une candidature dans le cadre de l'appel à projets "Investir dans la formation en alternance" lancé par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du programme Investissements d'Avenir.

Pour concrétiser la création de logements sociaux destinés aux jeunes travailleurs (apprentis stagiaires, saisonniers), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Corse du Sud a mis à disposition un terrain avec un bâtiment au cœur de la ville d'Ajaccio.

Les objectifs de l'opération sont triples et se placent à la fois sur le volet social (hébergement), le volet formation et le volet environnemental :

- lever l'un des principaux obstacles en matière d'accès au travail en facilitant l'accès au logement;
- accueillir les apprentis et les stagiaires de la Corse du Sud venant en formation au CFA et au CFM
- inclure dans l'opération la création de logement supplémentaires pour les jeunes travailleurs d'Ajaccio en Apprentissage;

FORMATION**MASTER S.E.E.R.**

Master Systèmes Énergétiques et énergies renouvelables

	Porteur de projet. Université de Corse
	Partenaires. Raffalli et Cie ACD2 PAXITECH SNWATT EDF ENERGY 21 CSTB Sophia LAFARGE CEA ARMINES
	Année de Labellisation. 2006

Description du projet.

Il s'agit d'une formation universitaire de niveau bac+4 et bac+5 d'une durée de 24 mois organisée en 4 semestres. Le dernier semestre étant consacré au stage. Ce stage peut se dérouler soit en milieu professionnel soit dans un organisme de recherche.

L'objectif est de renforcer la formation par une présence accrue d'industriels et d'organismes de recherches du pôle. A court terme, il s'agit de finaliser la mise en place d'une plateforme expérimentale et pédagogique initiée sur le site universitaire de Vignola-Ajaccio. A moyen terme, le but est de développer des bancs expérimentaux en lien avec les nouvelles technologies de l'énergie (électrotechnique et d'automatique, bancs thermiques, moteur test, fonctionnant aux bio-carburants) à la Faculté des Sciences et Techniques de Corte.

FORMATION

S.Y.S.E.R.

Mastère Spécialisé Énergies Renouvelables et leur système de production



Porteur de projet.

ENSAM CORSE

Partenaires.

TECSOL
LAFARGE
SOLECO

Année de Labellisation.

2009

Description du projet.

Depuis 2000, l'ENSAM (Aujourd'hui ARTS & METIERS PARITECH) s'est placée sur la formation post diplôme Bac+5 en ENR. Cette formation, qui accueille aujourd'hui sa 8^{ème} promotion, a participé dès sa création aux développements de l'éolien en France. La nature professionnalisante assurée par des enseignants du cadre industriel, toujours en phase avec les attentes du marché, confère à cette formation un intérêt grandissant pour les entreprises en recherche de compétences techniques, scientifiques ou d'encadrement.

L'installation de l'ENSAM en Corse à Bastia bénéficie d'un cadre exceptionnel par la richesse de ses ressources ENR mais également par les contraintes de son réseau non raccordé.

Les objectifs sont de former en une année (6 mois de cours à Bastia et 6 mois en entreprise) des ingénieurs généralistes ou équivalent Bac+5 à la connaissance des technologies, la gestion, et la mise en place de projets ENR. La transversalité de la formation (éolien, solaire, MDE, architecture bioclimatique) permet de couvrir les 80 % des demandes des PMI/PME dans les postes d'encadrement qu'elles ont à pourvoir. L'offre de candidats, sélectionnés sur des critères de compétence et de motivation et capables à l'issue de leur période de formation à l'ENSAM de répondre à des demandes opérationnelles, est très attractive pour les PMI/PME. On retrouve un ou deux étudiants ayant suivi la formation MS ENSAM chez les principaux acteurs de l'ENR en France.

FORMATION

PARCOURS D'APPROPRIATION DU DEVELOPEMENT DURABLE.



Porteur de projet.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Partenaires.

Office de l'Environnement de la Corse
Agence de Développement Économique de la Corse

Année de Labellisation.
2008

Description du projet : Le dispositif de cette première phase repose sur 4 points :

La création d'un Centre de Ressource Régional Qualité Environnementale du Cadre Bâti porté conjointement par les deux Chambres de métiers insulaires, la CAPEP, l'AFPA, la DDF et les deux fédérations départementales du BTP. Ce projet s'articulera avec le projet de Bâtiment école dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie porté par l'AFPA et qui a déjà fait l'objet d'une labellisation par le Pôle de Compétitivité CAPENERGIES.

La création d'un accompagnement spécifique à l'achat public durable favorisant l'émergence d'un dialogue constructif entre acheteurs et entreprises, et tendant à construire une véritable durabilité territoriale appropriée et déclinée par les différents acteurs à l'image du réseau Francilien ou du réseau Bourgogne. Cette ingénierie sera conduite en partenariat étroit avec l'ADEC et l'O.E.C, et sera ouverte aux acteurs publics comme au secteur entrepreneurial. Cet accompagnement s'articulera avec une initiative déjà prise en ce sens par la Collectivité Territoriale visant à regrouper en réseau national les Collectivités s'étant engagées en faveur de l'achat public durable (Réseau TOP TEN).

La création d'un véritable parcours du développement durable articulé sur un ensemble de modules très opérationnels touchant à des thèmes comme la gestion de l'eau, des énergies, des parcs automobiles mais aussi le management environnemental ou encore la dématérialisation des procédures. Il s'agira d'offrir un ensemble de formations échelonné dans le temps et mis en cohérence, et ce à destination des socioprofessionnels et de leurs personnels. Ce parcours pourra d'ailleurs s'intégrer à des actions collectives en cours ou à venir permettant ainsi de toucher un plus grand nombre d'entreprises d'une même filière et/ou d'un même territoire.

La création d'une labellisation régionale placée sous l'égide du pôle de compétitivité. Il s'agit d'offrir aux entreprises s'intégrant dans ce dispositif une véritable plus value dans leurs

dossiers de demande d'aides ou dans la prise en compte de leurs qualifications au titre des marchés publics. L'action sera menée conjointement mais non exclusivement avec l'ADEC et l'O.E.C. L'objectif, à terme, consiste en la délivrance d'un label aux entreprises s'étant intégrées à ce dispositif et **permettant ainsi une optimisation des soutiens publics** (aides directes, outils financiers etc.) dont elles pourraient bénéficier au titre de leur implication en faveur du développement durable.

FORMATION**BATIPRO ENR**

Mastère Spécialisé Énergies Renouvelables et leur système de production

**Porteur de projet.**

AFPA

Partenaires.**Année de Labellisation.**

2008

Description du projet.

Le projet BATIPRO^{ENR} consiste en la construction d'un bâtiment (en partie en chantier école), « intelligent » d'un point de vue énergétique, de 600 m² utiles, ayant pour objet :

- De proposer des espaces dédiés à la formation professionnelle de techniques de maîtrise de l'énergie et/ou d'utilisation d'énergies nouvelles et renouvelables,
- Et de mettre en scène ces diverses techniques pour informer et sensibiliser les publics à leur pertinence.

Les objectifs et les finalités du projet sont :

- participer à la conception et la mise en œuvre de l'axe pédagogique du plan EnR régional s'inscrivant dans les actions du pôle de compétitivité,
- doter la région Corse d'une infrastructure permettant de professionnaliser les demandeurs d'emploi et les salariés du secteur du bâtiment, et de leur permettre d'acquérir les compétences d'installations de systèmes de chauffage utilisant les EnR,
- concevoir et réaliser (en partie en chantier école) un bâtiment public regroupant l'ensemble des techniques permettant de maîtriser la consommation en énergie et utilisant des EnR et en particulier les innovations labellisées par CAPENERGIES,
- faire de ce bâtiment un modèle pouvant servir de référence en termes de construction innovante à énergie active et un lieu ouvert en permanence pour accueillir des visites de sensibilisation.

FORMATION**MREAS****Monteurs de Réseaux Electriques Aéro-Souterrains****Porteur de projet.**

AFPA

Partenaires.

EDF

Année de Labellisation.

2012

Description du projet.

Le projet consiste à mettre en œuvre un Plateau Technique pérenne de Monteurs de Réseaux Electriques Aéro-Souterrains sur le Campus AFPA de Corte. La conception du projet, la réalisation des travaux d'installation sont réalisés et ne nécessitent pas de financements. A contrario, des équipements initiaux, de petit outillage pédagogique et de dotation de matière d'œuvre initiale nécessite un financement.

Ce plateau de formation unique qui intègre les différentes techniques d'apprentissage sur une superficie réduite permet d'offrir un dispositif de formation complet aux entreprises, aux Demandeurs d'Emploi et aux organisations responsables de l'installation et de la gestion des réseaux électriques de la Corse. Les délais de formation étant souvent trop longs dans les autres campus AFPA, le Campus de Corte propose d'ouvrir son dispositif à des bénéficiaires provenant d'autres régions.

Cette réalisation poursuit plusieurs objectifs :

- autonomiser les Monteurs de Réseaux de l'île en matière de professionnalisation et de formation,
- entrer dans une démarche économique et sociale au profit du tissu régional,
- développer une dynamique partenariale de l'ensemble des acteurs,
- réaliser des opérations de formations à partir de financements croisés (publics et privés)...
- ouvrir l'espace de formation Corse à d'autres régions

Le projet a nécessité la mise en marche d'une Certification ISO 9001 de l'AFPA Corse, seul et premier centre de formation en Corse à avoir obtenu cette certification sur le Management de la Qualité.

FORMATION**PAOLITECH****Monteurs de Réseaux Electriques Aéro-Souterrains**

Porteur de projet.
UNIVERSITE DE CORSE

Partenaires.

Année de Labellisation.
2012

Description du projet.

Il s'agit d'une formation d'ingénieur de niveau bac + 3 à bac + 5 d'une durée de 36 mois organisée en 6 semestres. Le dernier semestre étant consacré au stage de fin d'étude (20 semaines) mais les 2 premières années possèdent chacune un stage de 4 semaines (stage ouvrier) et 8 semaines (stage international).

Cette formation permet d'acquérir des compétences « métiers » à la fois théoriques et techniques en matière de :

- Systèmes énergétiques,
- Maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique dans les bâtiments/transports,
- Energies renouvelables dans les secteurs industriels et tertiaires.

La formation propose un tronc commun pédagogique puis deux voies de spécialisation :

- Energies renouvelables (ER)
- Génie de l'Habitat et Qualité Environnementale (GHQE)

En plus des cours théoriques et appliqués (cours magistraux, TD, TP, projet tuteuré, stages), la formation s'appuie sur des visites et sur nombreux dispositifs expérimentaux : bancs pédagogiques (solaire PV, solaire thermique, Pile à combustible, machine à absorption, tri-génération, couplage PV-H₂, micro-réseau électrique). Enfin, l'Ecole d'Ingénieur s'appuie sur les plateaux technologiques labellisés par CapEnergies tels que Myrte et Paglia Orba.

Les métiers visés sont clairement définis selon la norme des codes ROME :

Ingénieur développement, Ingénieur Bureau d'étude Fluides ou Construction et Diagnostic, Chef de projet : Bureau d'étude Engineering et Développement, Ingénieur chargés d'affaires ENR et construction/matériaux, gestionnaires de projets, Ingénieur Procédés méthodes, Coordonnateur de projets méthode en industrie, Ingénieur d'essais méthode, Ingénieur de gestion de la production, Ingénieur conseil en bureau d'architecte, chargé de mission QHSE (QUALITE, HYGIENE, SECURITE, ENVIRONNEMENT) en entreprise.

EVENEMENTIELS

EVENEMENTIELS**D.E.C.E.R.**

Campus d'été « Développement Durable, Changement climatique et Energies renouvelables »

 <p>UNIVERSITÀ DI CORSICA</p> <p>PASQUALE PAOLI</p>	<p>Porteur de projet. Université de Corse</p>
	<p>Partenaires.</p>
	<p>Année de Labellisation. 2010</p>

Description du projet.

Le principal objectif du programme d'étude de ce Campus d'Été est de réduire le cloisonnage pédagogique habituel des disciplines liées aux Développement Durable en permettant aux étudiants d'apporter leurs propres perceptions et analyses critiques. Il a eu lieu du 9 au 18 juillet 2010.

Les cours ont été préparés pour des étudiants et des professionnels en économie, administration et gestion, agronomie, communication, journalisme, sciences environnementales. Ils travaillent ou sont intéressés par les secteurs de l'énergie, du transport, du pétrole et du gaz, de l'industrie, de l'agriculture. Ces domaines sont en interfaces avec des problèmes écologiques.

Les thèmes abordés durant ce Campus d'Été étaient :

- CHANGEMENT CLIMATIQUE, RÉCHAUFFEMENT GLOBAL ET INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE/SOUTENABLE
- ÉNERGIE GLOBALE - LES SOURCES ET LA CONSOMMATION - POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUE
- LES GAZ A EFFET DE SERRE (GES) ET LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ASSOCIÉES
- SÉQUESTRATION, CRÉDITS ET MARCHÉ DU CARBONE
- CULTURES ÉNERGÉTIQUES NON-ALIMENTAIRES ET PÉNURIE PRÉVUE POUR LES COMBUSTIBLES FOSSILES
- ENERGIES ET RESSOURCES RENOUELVABLES
- PRODUCTION, TECHNOLOGIE ET ÉCONOMIE DES BIOCOMBUSTIBLES
- MESURES D'ATTÉNUATION, ÉTHIQUE ENVIRONNEMENTALE ET PRINCIPE DE LA DURABILITÉ ENTREPRENARIALE : RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES
- LIEN ENTRE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET EDUCATION ENVIRONNEMENTALE

EVENEMENTIELS

I.C.H.S.3.

3rd International Conference on Hydrogen Safety



energie atomique • énergies alternatives

Porteur de projet.

CEA

Partenaires.

Université de Corse
 Université de Pise
 Collectivité Territoriale de Corse
 Union Européenne
 Etat

Année de Labellisation.

2009

Description du projet.

La Conférence Internationale sur la Sécurité Hydrogène (ICHS3) a été créée en 2005 par un consortium d'une quarantaine d'instituts et industriels européens réunis au sein du réseau d'excellence HYSAFE (www.hysafe.org). Ce congrès, organisé tous les 2 ans, constitue désormais la seule manifestation d'initiative européenne de ce type dans le domaine de l'hydrogène qui présente une renommée internationale. Le CEA en association avec l'Université de Corse a été formellement mandaté par le comité de gouvernance du réseau d'excellence européen HYSAFE pour prendre en charge l'organisation de l'édition 2009. Le choix de la Corse a été motivé par son investissement dans les nouvelles énergies notamment solaires et hydrogènes concrétisé par la réalisation en 2008 d'une plateforme expérimentale sur le plateau de Vignola (projet MYRTE). Il s'agissait également pour les organisateurs de ce projet de promouvoir en marge de ce congrès la tenue de rencontres européennes et internationales dans le domaine de l'hydrogène (école d'été, assemblée de sociétés savantes, réunion d'avancement de projets européens,...).

EVENEMENTIELS**Université Européenne d'été Nouvelles Technologies de l'Energie et Énergies Renouvelables****Porteur de projet.**

Université de Corse

Partenaires.**Année de Labellisation.**

2007

Description du projet.

Labellisées par le pôle CAPENERGIES le 26 juin 2007, ces rencontres bénéficient du label ministériel « Université Européenne d'Été » et d'un soutien financier du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elles rassemblent des enseignants – chercheurs de différents pays européens, et ont pour but d'attirer des étudiants des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif était, à travers la mise en place d'une équipe pédagogique dont les membres sont issus de différents organismes et pays de l'Union Européenne, d'attirer des étudiants Européens afin de faire connaître sur le plan Européen la dynamique « Energies Renouvelables » développée à l'Université de Corse (tant en formation qu'en recherche), mais également de démontrer la complémentarité entre l'ADEC et le Pole de Compétitivité CAPENERGIES.

Cette université d'été s'inscrivait également dans l'espace européen des formations sur un sujet pertinent et d'actualité, attesté par le nombre croissant de cadres et de spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables.

EVENEMENTIELS	
Séminaire EURELECTRIC	
	Porteur de projet. EDF
	Partenaire.
	Année de Labellisation. 2008
Description du projet.	

EVENEMENTIELS**Forum International de la Météo**

	Porteur de projet. Météo France
	Partenaire.
	Année de Labellisation. 2006

Description du projet.

La Société météorologique de France a choisi la ville d'Ajaccio et son palais des congrès pour organiser en 2006 le 3ème Forum International de la Météo dans le cadre de la fête de la science. Cette manifestation a rassemblé 3 communautés complémentaires à savoir, le grand public, les scientifiques, et les médias autour d'une préoccupation commune : la situation climatique de la planète.

Ce forum a permis de convier le grand public à découvrir un parcours météorologique et environnemental au travers d'expositions, d'animations, et d'ateliers-débats. Le FIM s'était donné ainsi pour mission d'informer le public sur les conséquences des changements climatiques et de le sensibiliser à l'urgence et à la nécessité de modifier les comportements afin de préserver la planète.

A ce titre, les spécialistes mondiaux de la météo et du climat ainsi que les journalistes présentateurs météo du monde entier se sont réunis en un colloque afin de débattre de la situation climatique de la planète et des moyens nécessaires à une meilleure information du public.

Différents thèmes ont ainsi été abordés, tels que les certitudes et les incertitudes liées au changement climatique, le développement durable, le réchauffement global, le rôle du présentateur météo et l'importance des moyens d'information du public en matière de changement climatique.



AUTRE



AUTRE

EUROP'ACT

Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique

**Porteurs de projet.**

Collectivité Territoriale de Corse
Région Guadeloupe
Région Réunion
Région Martinique

Partenaire.

Union Européenne

Année de Labellisation.
2010

Description du projet.

Le projet « Optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables et efficacité énergétique » rassemble trois partenaires : les régions Guadeloupe, Réunion et Corse. Le projet couvre l'ensemble de la chaîne d'intervention régionale (des dispositifs d'animation jusqu'aux outils financiers) en faveur de la filière « énergies renouvelables » et de la filière « efficacité énergétique ».

Etant donnée l'importance stratégique que représentent les « mesures EnR et MDE des PO FEDER » pour chacun des partenaires, ces derniers ont décidé de mettre en place un projet commun « d'optimisation des outils financiers et d'animation pour un développement intégré des filières énergies renouvelables ».

Les trois régions partenaires affichent toutes des objectifs ambitieux en termes de taux de pénétration des EnR dans leur mix-énergétique :

- 45 % d'EnR pour le mix-énergétique guadeloupéen à l'horizon 2020,
- 34 % pour le mix-énergétique corse à l'horizon 2020,
- 89 % pour le mix-énergétique réunionnais à l'horizon 2025, soit à un objectif de « 100 % EnR » à l'horizon 2030.

Les trois régions partenaires affichent également des objectifs ambitieux en termes de réduction de la consommation (MDE) :

- 425 GWh pour la Guadeloupe à l'horizon 2020,

- 292,19 GWh pour la Corse à l'horizon 2020,
- 770 GWh pour la Réunion à l'horizon 2020

L'objet du projet est donc notamment de permettre un échange de bonne pratique, afin que chaque région puisse atteindre les objectifs escomptés.

ASSEMBLEE DE CORSE

—————

**DELIBERATION N° 14/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT APPROBATION DU CONTRAT DE PERFORMANCE 2013-2018
DU POLE DE COMPETITIVITE CAPENERGIES ET DE SA DECLINAISON
POUR LE VOLET CORSE**

—————

SEANCE DU

L'An deux mille quatorze, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,
- VU** la délibération n° 05/266 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la mise en œuvre du volet du Pôle de compétitivité PACA-CORSE consacré aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre et aux énergies renouvelables,
- VU** la délibération n° 10/003 AC de l'Assemblée de Corse prenant acte du bilan (2005-2008) et des perspectives (2009-2011) du volet Corse du pôle de Compétitivité Capenergies,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

CONSIDERANT que le pôle de compétitivité Capenergies est une chance pour la Corse de faire valoir ses atouts en termes de ressources, de recherche et de valorisation,

CONSIDERANT que l'objectif de la nouvelle phase de la politique nationale des pôles de compétitivité est de mettre sur le marché et de diffuser les produits ou services innovants issus des activités des pôles,

CONSIDERANT que la Collectivité Territoriale de Corse fait sien cet objectif,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif de Corse.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE du bilan du pôle de compétitivité et de son volet Corse.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le contrat de performance entre l'Etat, le Pôle, et les Collectivités partenaires et **AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse à signer ce présent contrat de performance, ainsi que tous les documents découlant de la mise en œuvre de ce contrat.

ARTICLE 4 :

APPROUVE la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse au fonctionnement du Pôle qui pourra le cas échéant bénéficier d'un cofinancement de l'Union Européenne.

ARTICLE 5 :

APPROUVE le plan d'action du volet Corse du pôle pour la période 2013-2015.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse à prendre tous actes et mesures destinés à permettre la mise en œuvre la troisième phase du pôle de Compétitivité.

ARTICLE 7 :

DIT que l'Agence de Développement Economique de la Corse, pour ce qui la concerne, est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération et **AUTORISE** le Délégué Régional pour la Corse de Capenergies à prendre les mesures qui seront nécessaires à la mise en œuvre des actions en étroite articulation et cohérence avec celles mises en œuvre par la Direction Déléguée de Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse dans le cadre de la politique énergétique de la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 8 :

DESIGNE XXXXXXXX membre titulaire et XXXXXXXX membre suppléant pour représenter l'Assemblée de Corse au Conseil de Gouvernance du volet Corse du pôle de compétitivité Capenergies.

ARTICLE 9 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI